

• DOCUMENT D'ÉTUDES

SEPTEMBRE 2022
N°262

Le panel Trajectoires des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail (Trajam) 2010-2015

Présentation et conseils d'utilisation

Marie Borel
Jérémy Hervelin
Meddy Kacy
Cindy Reist
Dares

Le panel Trajam (TRAjectoires des Jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail) 2010-2015 : présentation et conseils d'utilisation

Le panel *TRAjectoires des Jeunes Appariés aux Mesures actives du marché du travail* (Trajam) initié par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), du Ministère du travail, vise à mieux suivre les trajectoires professionnelles des jeunes et leur participation à des mesures actives du marché du travail (subventions à l'emploi, accompagnement à la recherche d'emploi, formations professionnelles...) en France, en procédant à des appariements de fichiers administratifs.

Ce document a pour but de présenter cette nouvelle base de données, les principes de sa constitution et de sa structure, ainsi que des exemples d'usages pour les études relatives aux questions d'emploi et d'insertion des jeunes. Des précisions sur les dispositifs, ainsi que sur les termes techniques les plus fréquemment utilisés sur ce panel, sont fournies en annexe.

Août 2022

Note : ce document est provisoire et pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

Table des matières

Introduction	4
I. Construction du panel.....	5
i. Les données mobilisées et les tables constituant Trajam.....	5
a. Les données mobilisées : contenu, champ et période couverte	5
b. Les tables du panel Trajam	6
ii. La table ETAT-CIVIL	7
c. Création d'un identifiant unique à partir des bases « programme »	8
d. La NIRisation de la base ETAT_CIVIL et NIR haché.....	9
e. La vérification des identifiants	14
f. La restriction du champ Trajam	14
iii. La table PROGRAMME	16
iv. Choix des dates pour le panel.....	17
v. Correction des chevauchements au sein des dispositifs	21
vi. Définition des renouvellements.....	25
vii. Choix des régions	28
viii. Le traitement des données d'emploi dans la table PROGRAMME	29
ix. La table TRAJECTOIRE	30
x. La table COMPLEMENT	34
VII. Pondération	37
i. Pourquoi repondérer le panel Trajam ?.....	37
a. Sans repondération, un panel biaisé	37
b. Différents jeux de poids	38
ii. Construction des jeux de poids de Trajam.....	39
a. Correction de la non-réponse et construction du jeu des poids longitudinaux	39
b. Calage sur marge et création des jeux de poids transversaux.....	40
iii. Utilisation des données pondérées	41
Annexes.....	43
<i>Annexe 1 : Description des dispositifs inclus dans Trajam</i>	<i>43</i>
<i>Annexe 2 : Glossaire de Trajam</i>	<i>51</i>
<i>Annexe 3 : Schématisation de l'algorithme d'appariement des systèmes d'information.....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 4 : Table de passage anciennes-nouvelles régions.....</i>	<i>59</i>
<i>Annexe 5 : Variables utilisées pour la correction de la non-réponse</i>	<i>60</i>
<i>Annexe 6 : Liste des marges utilisées pour le calage</i>	<i>61</i>
Bibliographie	89

Note de lecture : les encadrés bleus donnent des précisions sur la construction du panel Trajam dans son ensemble, les encadrés verts sur le traitement des informations d'un des onze systèmes d'information en particulier.

Introduction

Le panel Trajam (TRAjectoires des Jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail) trouve son origine dans la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse (GEJ), adoptée en avril 2013. La GEJ incite notamment les États membres à mettre en place un système d'accompagnement pour les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (dits *NEET* : *neither in employment nor in education or training*). En France, l'ensemble des dispositifs d'insertion des jeunes, relevant de divers opérateurs, s'intègre dans la GEJ. Dans cette perspective, il apparaît essentiel de mieux comprendre les parcours des jeunes au sein de ces dispositifs, comment les jeunes transitent d'une situation sur le marché du travail à une autre, et d'apprécier la solidité et la durabilité de leur insertion professionnelle.

En l'absence d'une base de données unique permettant de suivre les jeunes bénéficiaires des différents programmes d'insertion et leur trajectoire d'emploi, la conception du panel Trajam a été initiée¹. En effet, les enquêtes en panel menées par la Dares auprès des bénéficiaires de contrats aidés permettaient d'en évaluer l'impact sur l'accès à l'emploi, mais elles étaient coûteuses et ciblées sur certains dispositifs (contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir pour les plus récentes). Quant à l'appariement FH-DADS, issu d'un appariement ponctuel entre le fichier historique statistique des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (FHS) et le panel constitué à partir des données annuelles de déclarations sociales (DADS), il permettait l'étude des transitions entre emploi salarié et inscription à Pôle emploi, mais comportait peu d'informations sur les politiques actives, notamment celles ciblées sur les jeunes².

Trajam vient ainsi compléter les sources disponibles pour offrir une base permettant un suivi longitudinal plus complet des jeunes sur le marché du travail, en lien avec les politiques de l'emploi. Le panel Trajam permet par exemple de regarder si un jeune est suivi à la fois par Pôle emploi et par une mission locale ou de suivre le devenir des jeunes identifiés comme décrocheurs durant la Journée défense et citoyenneté (JDC), ou encore de regarder l'accès à l'emploi salarié des jeunes passés par un dispositif donné.

Plus précisément, le panel Trajam permet de suivre les trajectoires d'emploi salarié des jeunes (sur la période 2010-2017 à partir du panel « tous salariés » de l'Insee) et leur participation à diverses mesures actives du marché du travail jusqu'à leurs 35 ans (à partir des données issues des différents systèmes d'information de gestion, sur la période au plus de 2010 à 2015, limitée à 2013-2015 pour l'ensemble des dispositifs). Le champ du panel Trajam est constitué des jeunes passés par au moins un dispositif sur la période.

L'enjeu de la constitution du panel Trajam est qu'il mobilise de nombreuses sources de données, issues de différents systèmes d'information, ne comportant pas de clef de passage commune. Un travail important, clef de voûte du panel Trajam, a donc été la création d'un identifiant unique commun aux différentes bases. Pour les mêmes raisons, un travail important de mise en cohérence des données a été mené. Enfin, dans la mesure où le NIR était nécessaire pour l'appariement avec le panel « tous salariés », mais non disponible dans les bases, on a dû se limiter aux observations pour lesquelles un NIR a pu être retrouvé ; un jeu de poids a été calculé pour tenir compte de cette sélection.

¹ Voir l'arrêté du 6 octobre 2016 modifié le 17 août 2017, publié au Journal Officiel du 24 août 2017.

² À noter que, depuis la constitution de Trajam, un nouvel appariement, proche de Trajam dans son périmètre, a été constitué, le panel Formation-chômage-emploi (ForCE). Le panel ForCE apparie des données sur l'emploi salarié, la formation et l'accompagnement par Pôle emploi et les missions locales. ForCE recoupe donc en partie le périmètre de Trajam, sans être aussi complet sur les dispositifs ciblés sur les jeunes et en se limitant pour l'emploi à l'emploi salarié privé (hors particuliers employeurs et une partie de l'agriculture ; source MMO). Les données du dispositif ForCE sont actualisées et mises à disposition à un rythme trimestriel. Les données IMILO contenues dans le dispositif ForCE remontent au T1 2016 et celles des MMO au T1 2017. Dans leur principe de construction, Trajam et ForCE diffèrent également. Trajam bénéficie de plus de redressements.

I. Construction du panel

i. Les données mobilisées et les tables constituant Trajam

a. Les données mobilisées : contenu, champ et période couverte

Le panel Trajam apparie plusieurs systèmes d'information permettant de couvrir un ensemble de situations sur le marché du travail français, telles que l'emploi aidé (alternance, CUI, IAE...), la recherche d'emploi (appréhendée par l'inscription à Pôle emploi), l'accompagnement par les missions locales ou les agences Pôle emploi, les formations par le biais de l'inscription en école de la deuxième chance (E2C) ou en établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), le service civique ou les formations Pôle emploi. Il comprend aussi des informations sur la Journée défense et citoyenneté (JDC)³. Enfin, il permet de connaître les situations d'emploi salarié des individus passés par ces dispositifs pour mesurer leur insertion professionnelle. Les différents dispositifs couverts sont regroupés en programmes, chaque programme correspondant à un système d'information intégré dans le panel (tableau 1).

Tableau 1 - Systèmes d'information, programmes et dispositifs inclus dans Trajam

Programme	Système d'information	Propriétaire	Dispositif	Présence du NIR*
Dispositifs				
Journée Défense et Citoyenneté	SAGA	Ministère de la défense	//	Non
EPIDE	JADE	Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi	//	Oui
Ecole de la 2 ^e chance (E2C)	SIOUC - CASIMIR - C2	Réseau des écoles de la deuxième chance	//	Oui
Service Civique	ELISA	Agence du service civique	//	Oui
Pôle emploi	FHS	Pôle emploi	3 dispositifs (Inscription à Pôle emploi, Formation Pôle emploi, AIJ)	Oui
Mission locale	IMILO	Ministère du travail	6 dispositifs (ANI, Civis, Garantie Jeunes, Pacea, autres dispositifs, Accompagnement par la mission locale)	Partiel
Contrat unique d'insertion (CUI)	NOE-CUI	Ministère du travail	2 dispositifs (CAE, CIE)	Oui
Emploi d'avenir	NOE-EAV	Ministère du travail	//	Oui
Insertion par l'activité économique (IAE)	NOE-IAE	Ministère du travail	4 dispositifs selon la structure (ACI, AI, EI, ETTI)	Non
Contrat d'apprentissage	ARI@NE	Ministère du travail	5 dispositifs selon le niveau de la formation préparée (I, II, III, IV, V)	Non
Contrat de professionnalisation	EXTRAPRO	Ministère du travail	5 dispositifs selon le niveau de la formation préparée (I, II, III, IV, V)	Non
Emploi salarié privé et public				
Emploi salarié privé et public	Panel « tous salariés »	Insee	//	Non


* « partiel » signifie que le NIR n'était pas directement disponible mais pouvait être connu pour certains individus. « Oui » signifie que le NIR était présent dans la base, même s'il n'était pas renseigné pour tous les individus.





³ L'ensemble des dispositifs couverts sont décrits en annexe 1.

Le panel Trajam couvre la période 2010-2017 pour les données d'emploi et au plus 2010-2015 pour les dispositifs d'insertion. Cependant, tous les dispositifs ne sont pas couverts sur l'ensemble de la période. Les données de Trajam couvrent l'ensemble des dispositifs uniquement de 2013 à 2015 (figure 1). Des données peuvent porter sur les périodes en dehors de ces bornes, mais elles sont alors à manier avec précaution, car elles ne sont alors pas exhaustives.

Figure 1 : Champ du panel selon les programmes



 : Champ exhaustif de Trajam

	2010-2015 : contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), insertion par l'activité économique (IAE), service civique, Pôle emploi
	2012-2015 : contrat d'apprentissage, emploi d'avenir, mission locale
	2013-2015 : journée défense et citoyenneté (JDC), établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), écoles de la deuxième chance (E2C)
	2010-2017 : panel « tous salariés »

Le champ géographique de Trajam est la France, sauf pour les EPIDE dont les structures ne sont situées qu'en France métropolitaine, ainsi que pour l'alternance et l'IAE qui ne couvrent pas Mayotte. Le champ du panel Trajam se limite aux jeunes âgés entre 16 et 35 ans passés par au moins un dispositif couvert par les sources d'origine. Dans la mesure où il inclut la journée défense et citoyenneté (JDC), il couvre la quasi-totalité des jeunes de nationalité française⁴.

Le panel Trajam n'est pas exhaustif mais porte sur un échantillon au 1/12^e de la population, correspondant à l'échantillon du panel « tous salariés » (individus nés certains jours de l'année : 16 jours les années impaires et 43 jours les années paires).

b. Les tables du panel Trajam

Le panel Trajam est constitué de cinq tables (tableau 2) :

- La table **ETAT_CIVIL** relie l'état civil des individus à un identifiant unique non significatif, appelé *ID_TRAJAM*, construit pour appairer les différentes sources mobilisées dans le panel Trajam. Cette table est centrale dans la construction du panel Trajam mais n'est pas mise à disposition des utilisateurs.
- La table **PROGRAMME** regroupe les informations relatives à chaque programme dans lequel se trouvent les individus.
- La table **TRAJECTOIRE**, dérivée de la table PROGRAMME, est le cœur du panel Trajam ; elle permet d'identifier mois par mois dans quel dispositif est chaque individu et quelle est sa situation au regard de

⁴ 96 % des jeunes Français réalisent leur JDC avant leurs 25 ans. Voir Rapport de la Cour des comptes concernant la Journée défense et citoyenneté (Janvier 2016) (<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20160316-rapport-journee-defense-citoyennete.pdf>)

l'emploi salarié. Elle comporte également des informations mensuelles relatives à certains dispositifs (nombre d'heures travaillées, catégorie d'inscription à Pôle emploi, etc).

- La table **COMPLEMENT** comprend des caractéristiques des jeunes (sexe, niveau de diplôme ou de formation...).
- La table **POIDS** comprend les différents poids associés à chaque individu du panel.

Tableau 2 : Présentation des différentes tables de Trajam

Table	Identifiant unique de l'observation	Mise à disposition	Contenu
ETAT_CIVIL	Identifiant du jeune	Non	Informations identifiantes de l'individu
PROGRAMME	Identifiant du jeune*programme*dispositif*date de début et date de fin	Oui	Informations sur chaque dispositif suivi par les individus de Trajam
TRAJECTOIRE	Identifiant du jeune*année*mois	Oui	Informations mensuelles de présence dans les différents dispositifs, caractéristiques associées
COMPLEMENT	Identifiant du jeune*variable socio-démographique*date*source de l'information	Oui	Caractéristiques des jeunes de Trajam à une date donnée
POIDS	Identifiant du jeune	Oui	Poids associés à chaque individu

i. La table ETAT-CIVIL

L'enjeu principal de la construction de Trajam est d'identifier correctement les individus présents dans les différents systèmes d'information, pour faire le lien entre ces derniers. Il est en effet crucial de pouvoir repérer un même individu entre les différentes bases et de ne pas considérer que deux individus différents sont une même et unique personne. La difficulté est qu'on ne dispose pas d'un identifiant unique entre ces différentes bases (en particulier, elles ne comportent pas toutes le NIR) et que les informations identifiantes peuvent être de format et de qualité variables. Un identifiant unique spécifique à Trajam est donc créé, en tirant au mieux parti des informations identifiantes contenues dans les différentes sources, qu'il s'agisse des informations identifiantes de type état civil (nom, prénom, sexe, date de naissance ou lieu de naissance) ou du NIR. La création de l'identifiant unique *ID_TRAJAM* se déroule en plusieurs étapes :

- Nettoyage et harmonisation des variables d'état civil dans chaque table source des programmes et identification d'individus uniques au sein de chaque base source ; un identifiant propre à chaque programme est constitué.
- Appariement des bases d'états civils propres à chaque programme pour création d'une base unique d'état-civils (appelée ETAT_CIVIL) et enrichissement des état-civils (ce qui est utile pour l'étape suivante de NIRisation) ; une première version de l'identifiant unique *ID_TRAJAM* est créée ; une table de passage entre l'identifiant *ID_TRAJAM* et les identifiants propres à chaque programme est constituée.
- NIRisation⁵ de la base unique d'état-civils et détection d'éventuels doublons. Une version définitive de *ID_TRAJAM* est créée.

L'encadré n°2 décrit sur la base d'un exemple l'ensemble de ces étapes.

On dispose alors d'une clef de passage permettant de suivre les individus entre les différents programmes.

⁵ La NIRisation consiste à enrichir la base du NIR sur la base des informations identifiantes dont on dispose. Cette opération est réalisée par l'Insee.

Par ailleurs, le panel « tous salariés » ne contient pas de variables d'état civil, mais uniquement un identifiant lié au NIR des individus. On se limite donc dans la table ETAT_CIVIL aux seuls individus avec NIR pour pouvoir apparier avec le panel « tous salariés »⁶.

c. Création d'un identifiant unique à partir des bases « programme »

La constitution de la base ETAT_CIVIL d'états civils harmonisés et uniques nécessite plusieurs étapes décrites dans l'encadré n°1.

Encadré n°1: Principes généraux de la méthodologie d'appariement entre les sources administratives mobilisées dans le panel Trajam pour constituer la base ETAT CIVIL

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour obtenir la table ETAT_CIVIL. Tout d'abord, pour chaque base d'origine, les états civils ont été extraits et harmonisés selon un ensemble de règles pour faciliter le rapprochement entre les différentes sources de données mobilisées. Plus précisément, les états civils ont été conçus comme une liste de quatre à six éléments selon la disponibilité : le nom de naissance, le prénom, le sexe, la date de naissance, le lieu de naissance, et le NIR. Trois macros SAS ont été développées pour nettoyer certaines variables :

- *transfonoms.sas* : pour nettoyer les noms de famille et les prénoms. La règle finale était d'obtenir des noms et prénoms écrits en majuscule, sans accent, sans caractères spéciaux, sans espace au début ou à la fin de la chaîne de caractères, un seul espace entre les préfixes comme « Le » et « de » et le nom de famille, un tiret entre les noms ou prénoms composés comme « Jean-Marc ».
- *transfoviles.sas* : pour nettoyer les lieux de naissance. La règle finale était d'obtenir le code Insee de chaque commune de naissance plutôt que d'avoir le nom de la commune en clair pour mieux dissocier les communes homonymes (ex : 93006 pour Saint-Denis en Seine-Saint-Denis et 97411 pour Saint-Denis à La Réunion). Le code Insee (CODGEO) est composé de 5 chiffres : les deux premiers se réfèrent au département et les trois derniers à la commune. Si la commune de naissance était impossible à retrouver dans les fichiers de l'Insee à cause d'une mauvaise orthographe, la règle était de retrouver au moins le code du département de naissance.
- *verifnir.sas* : pour nettoyer les NIR. La règle finale était d'avoir un numéro composé de 15 chiffres exactement. Le premier chiffre est pour le sexe ; les deuxième et troisième pour l'année de naissance ; les quatrième et cinquième pour le mois de naissance ; les sixième et septième pour le département de naissance ; les huitième, neuvième et dixième pour la commune de naissance ; les onzième, douzième et treizième pour l'ordre de naissance ; les deux derniers chiffres composent une clef de contrôle issue des treize premiers chiffres. Le programme vérifiait notamment la cohérence de la clef avec les treize premiers chiffres, puis les dix premiers chiffres avec les autres variables de l'état civil.

Le nettoyage de la variable sexe avait pour règle d'avoir une modalité « H » pour « Homme » et « F » pour « Femme » et la variable date de naissance avait pour règle d'avoir une modalité au format « jj/mm/aaaa ».

Après cette première uniformisation des états civils, un même individu pouvait posséder plusieurs identifiants au sein d'une même base mais avec des informations d'état civil légèrement différentes, comme un nom de famille mal orthographié (ex : « Moulin » et « Muolin »). Une macro SAS

⁶ Plus précisément, l'appariement se fait sur la base du NIR haché, version non signifiante du NIR.

nommée *harmonisation* a été développée pour attribuer de manière définitive l'état civil qui apparaissait le plus de fois pour un même individu. La distance de Jaro-Winkler⁷ a été utilisée pour associer les noms et prénoms identiques mais renseignés avec de potentielles erreurs, tout en contrôlant les autres informations de l'état civil.

L'ensemble des bases d'origine possédaient les quatre premiers éléments (nom, prénom, sexe, date de naissance). Le lieu de naissance et le NIR étaient absents de certaines bases ou pour certains individus. L'algorithme d'appariement tient compte des potentielles variables manquantes et ajuste les variables à utiliser pour apparier en conséquence. Les listes d'états civils de chaque système d'information ont été rapprochées pour ne disposer que d'une seule liste finale d'états civils, *a priori* sans doublon et la plus complète possible. L'appariement des listes d'états civils des 11 bases de programme repose sur un algorithme programmé via deux macros SAS *fission* et *fusion*, dont l'algorithme est le suivant :

1. *fission.sas* – pour chaque fichier séparément :
 1. Création d'une clef de contrôle composée des variables *sexe*, *date de naissance*, *lieu de naissance* et *NIR* si disponible ;
 2. Création d'une variable d'état prenant la valeur 0 si uniquement le sexe et la date de naissance sont disponibles, la valeur 1 si le lieu de naissance est en plus disponible, ou la valeur 2 si le NIR est disponible ;
 3. Création de sous-tables ne comportant que les états civils de même état défini en point 2 ;
4. *fusion.sas* – appariement des listes d'états civils :
 1. Comparaison des sous-listes d'états civils deux à deux selon leur degré de complétude en fonction de la variable d'état (distance de Jaro-Winkler sur noms et prénoms + comparaison exacte entre les clefs de contrôle) ;
 2. Conservation de l'état civil le plus complet parmi toutes les paires formées ;
 3. Enregistrement de tous les états civils sélectionnés dans une liste avec le jeu d'identifiants associés dans un fichier compagnon.

L'annexe n°3 décrit le fonctionnement plus général de l'algorithme.

La table ETAT_CIVIL contient à l'issue de ces traitements 1 259 071 jeunes avec l'identifiant unique ID_TRAJAM, et des informations d'état civil les plus complètes possibles. En particulier, cette étape permet de récupérer des NIR pour des bases qui ne le comportaient pas (Tableau 4).

d. La NIRisation de la base ETAT_CIVIL et NIR haché

La NIRisation de la table ETAT_CIVIL poursuit deux objectifs : détecter d'éventuels doublons dans la base ETAT_CIVIL et permettre l'appariement avec le panel « tous salariés ».

Un total de 283 855 états civils, soit 23 % des états civils obtenus à la fin de l'étape précédente, ont été transmis à l'Insee pour NIRisation. Il s'agit d'états civils sans NIR mais avec suffisamment d'informations pour permettre la recherche du NIR (avec notamment le lieu de naissance). Parmi ces 283 855 états civils, 83 % ont pu être associés à un

⁷ L'algorithme de Jaro-Winkler compare deux chaînes de caractères entre elles et retourne une valeur comprise entre 0 et 1, appelée distance de Jaro-Winkler. L'algorithme prend notamment en compte les ajouts, suppressions et transpositions de caractères pour comparer les deux chaînes. L'algorithme se base également sur le fait que la plupart des erreurs se trouvent au début d'une chaîne de caractères, ce qui améliore la vitesse d'exécution de l'algorithme par rapport à d'autres. Plus la valeur retournée est proche de 1, plus les deux chaînes de caractères sont considérées identiques. Christen (2006) montre à travers plusieurs simulations que l'algorithme de Jaro-Winkler retourne la meilleure qualité d'appariement, en un minimum de temps de traitement.

NIR ; 17 % (soit 48 000 individus) n'ont pas pu l'être. À cela s'ajoutent environ 100 000 états civils pour lesquels la recherche de NIR n'a pas été demandée car les informations identifiantes disponibles étaient insuffisantes.

Au total, à l'issue de cette étape, sur l'ensemble de la table ETAT_CIVIL, 88,5 % possèdent un NIR.

Tableau 3 – Enrichissement du NIR de la table ETAT_CIVIL

		Effectifs	Part parmi les états civils envoyés
Etat civil envoyé pour NIRisation		283 855	100 %
	NIR obtenu	235 487	83 %
	Sans divergence d'état civil	177 448	63 %
	Avec divergence d'état civil	49 283	17 %
	Sur le nom d'usage avec ou sans divergence d'état civil	8 756	3 %
Echec de NIRisation		48 368	17 %
Avec existence d'un voisin (en dessous du seuil de ressemblance)		8 161	3 %
Existence de plusieurs voisins		2 476	1 %
Sans voisin		37 322	13 %
Demande rejetée au contrôle		409	0 %

L'appariement entre les bases de programme et la NIRisation permet d'augmenter fortement le taux de couverture par le NIR. À l'issue de ces traitements, la part de NIR varie de 63 % (pour le contrat de professionnalisation) à 100 % pour le service civique (Tableau 4).

Tableau 4 – Part d'individus avec NIR par système d'information

SI	Champ Trajam 16-35 ans + champ panel « tous salariés »		
	% de NIR dans les bases d'origine	% de NIR après appariement des états civils	% de NIR après NIRisation
JADE (EPIDE)	74 %	95 %	97 %
SIOUC – CASIMIR – C2 (E2C)	27 %	76 %	88 %
IMILO (missions locales)	8 %	84 %	85 %
FHS (Pôle emploi)	97 %	97 %	98 %
NOE - CUI	93 %	95 %	95 %
NOE - EAV	96 %	96 %	98 %
NOE - IAE	0 %	78 %	85 %
EXTRAPRO (contrat de professionnalisation)	0 %	63 %	63 %
ARI@NE (contrat d'apprentissage)	0 %	70 %	71 %
ELISA (service civique)	100 %	100 %	100 %
SAGA (JDC)	0 %	95 %	95 %

L'Insee a ensuite « haché » tous les NIR de la table ETAT_CIVIL et du panel « tous salariés » selon une même clef de chiffrage asymétrique pour obtenir un NIR « haché », clef d'appariement entre les bases.

La NIRisation de la base permet une nouvelle vérification des identifiants et détection de possibles doublons, en s'assurant qu'un NIR haché ne correspond qu'à un seul individu et qu'il est associé de manière cohérente à des identifiants initiaux. À l'issue de cette étape, on obtient un total d'individus dans la table ETAT_CIVIL de 1 241 125 individus, dont 1 097 161 avec NIR (soit 88,4 %).

Encadré n°2 : Exemple de l'opération de création des identifiants

ETAPE 0 : BASES D'ORIGINE AVANT NETTOYAGE

CUI :

contrat	nom	prénom	sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIR
CUI1	Durand	Martin	H	05/10/1994	Lisieux	1941014100839
CUI2	Durand	Marin	H	05/10/1994	Lisieux	
CUI3	Dupond	Myl@ne	F	03/03/1990	Marseille	
CUI4	Dupont	Myl@ne	F	03/03/1990		

FH :

contrat	nom	prénom	Sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIR
FH1	DELHORME	CHLOE	2	05/05/1993	PARIS	2930575014743
FH2	DELHORME	CHLOE	2	05/05/1993	PARIS	2930575014743
FH3	DUPONT	MYLENE	2	03/03/1990	MARSEILLE	2900313000255
FH4	DUPONT	MYLENE	2	03/03/1990	MARSEILLE	
FH5	DUPONT	MAIA	2	03/03/1990	MARSEILLE	

Description de l'étape :

Il y a des noms, prénoms, villes en minuscule dans la table CUI. Il y a également des @ dans cette table alors que la table FH est en majuscule, sans accent ni signe particulier (@, !, £, etc). Le sexe est codé F/H dans la base CUI et 2/1 dans la base FH.

ETAPE 1 : NETTOYAGE DES BASES D'ORIGINE

CUI :

contrat	nom	prénom	sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIR
CUI1	DURAND	MARTIN	H	05/10/1994	LISIEUX	1941014100839
CUI2	DURAND	MARIN	H	05/10/1994	LISIEUX	
CUI3	DUPOND	MYLENE	F	03/03/1990	MARSEILLE	
CUI4	DUPONT	MYLENE	F	03/03/1990		

FH :

contrat	nom	prénom	sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIR
FH1	DELHORME	CHLOE	F	05/05/1993	PARIS	2930575014743
FH2	DELHORME	CHLOE	F	05/05/1993	PARIS	2930575014743
FH3	DUPONT	MYLENE	F	03/03/1990	MARSEILLE	2900313000255
FH4	DUPONT	MYLENE	F	03/03/1990	MARSEILLE	
FH5	DUPONT	MAIA	F	03/03/1990	MARSEILLE	

Description de l'étape :

Les noms, prénoms, villes dans l'ensemble des tables sont sans caractères spéciaux, sans accents, en majuscule et le sexe codé H/F dans les 2 bases.

ETAPE 2 : CREATION D'UN IDENTIFIANT PAR BASE D'ORIGINE

CUI :

Etat civil :

ID_CUI	nom	prénom	sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIR
ID_CUI1	DURAND	MARTIN	H	05/10/1994	LISIEUX	1941014100839
ID_CUI2	DUPOND	MYLENE	F	03/03/1990	MARSEILLE	

Table de passage :

ID_CUI	contrat
ID_CUI1	CUI1
ID_CUI1	CUI2
ID_CUI2	CUI3
ID_CUI2	CUI4

FH :

Etat civil :

ID_FH	nom	prénom	Sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIR
ID_FH1	DELHORME	CHLOE	F	05/05/1993	PARIS	2930575014743
ID_FH2	DUPONT	MYLENE	F	03/03/1990	MARSEILLE	2900313000255
ID_FH3	DUPONT	MAIA	F	03/03/1990	MARSEILLE	

Table de passage :

ID_FH	contrat
ID_FH1	FH1
ID_FH1	FH2
ID_FH2	FH3
ID_FH2	FH4
ID_FH3	FH5

Description de l'étape :

Pour chaque base d'origine, les informations communes des états civils ont été comparées (pour les noms, prénoms, villes, à l'aide d'une distance Jaro-Winkler). Quand deux lignes sont identifiées comme correspondant à un même individu (car les informations communes sont assez proches les unes des autres), elles sont placées sous un même identifiant et la table ETAT_CIVIL_SI, associée à un système d'information, se voit assigner l'état civil le plus complet. Dans l'exemple, Martin Durand, est considéré par la distance Jaro-Winkler comme la même personne que Marin Durand et son état civil est plus complet car son NIR est présent ; c'est donc son état civil qui est stocké dans la base ETAT_CIVIL_CUI sous l'identifiant ID_CUI1 associé aux contrats CUI1 et CUI2. Dans la table CUI, il y a, à la fin de cette étape, 2 individus pour 4 contrats et dans la base FH, 3 individus pour 5 périodes d'inscription.

ETAPE 3 : CREATION D'UN IDENTIFIANT ID_TRAJAM

Trajam :

Etat civil :

ID_TRAJAM	nom	prénom	sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIR
ID_TRAJAM1	DURAND	MARTIN	H	05/10/1994	LISIEUX	1941014100839
ID_TRAJAM2	DELHORME	CHLOE	F	05/05/1993	PARIS	2930575014743
ID_TRAJAM3	DUPONT	MYLENE	F	03/03/1990	MARSEILLE	2900313000255
ID_TRAJAM4	DUPONT	MAIA	F	03/03/1990	MARSEILLE	

Table de passage :

ID_TRAJAM	ID_CUI	ID_FH
ID_TRAJAM1	ID_CUI1	
ID_TRAJAM2		ID_FH1
ID_TRAJAM3	ID_CUI2	ID_FH2
ID_TRAJAM4		ID_FH3

Description de l'étape :

Entre les différentes bases ETAT_CIVIL_SI créées à l'étape précédente, les informations communes des états civils ont été comparées (pour les noms, prénoms, villes, à l'aide d'une distance Jaro-Winkler). Quand 2 lignes d'état civil de deux bases d'origine différentes sont identifiées comme correspondant à un même individu (car les informations communes sont assez proches les unes des autres), elles sont placées sous un même identifiant Trajam et la table ETAT_CIVIL se voit assigner l'état civil le plus complet. Dans l'exemple, Mylène Dupont dans le FH est considérée comme étant la même personne que Mylène Dupond dans la base CUI, et son état civil est plus complet dans la base FH. C'est donc son état civil de la table ETAT_CIVIL_FH qui est stocké sous l'identifiant ID_TRAJAM3 dans la base ETAT_CIVIL. A cet identifiant Trajam (id_trajam) sont associés les identifiants par base ID_CUI2 et ID_FH2. À la fin de cette étape, il y a 4 individus distincts dans ETAT_CIVIL.

ETAPE 4 : CREATION D'UN IDENTIFIANT UNIQUE TRAJAM APRES NIRisation

Trajam :

Etat civil :

ID_TRAJAM_F	ID_TRAJAM	nom	prénom	sexe	Date naissance	Lieu naissance	NIRH
ID_TRAJAM_F1	ID_TRAJAM1	DURAND	MARTIN	H	05/10/1994	LISIEUX	2052h252hh940
ID_TRAJAM_F2	ID_TRAJAM2	DELHORME	CHLOE	F	05/05/1993	PARIS	304h686h25854
ID_TRAJAM_F3	ID_TRAJAM3	DUPONT	MYLENE	F	03/03/1990	MARSEILLE	30hh424hh366

ID_TRAJAM_F3	ID_TRAJAM4	DUPONT	MAIA	F	03/03/1990	MARSEILLE	30hh424hh366
--------------	------------	--------	------	---	------------	-----------	--------------

Table de passage :

ID_TRAJAM_F	ID_TRAJAM	ID_CUI	ID_FH
ID_TRAJAM_F1	ID_TRAJAM1	ID_CUI1	
ID_TRAJAM_F2	ID_TRAJAM2		ID_FH1
ID_TRAJAM_F3	ID_TRAJAM3	ID_CUI2	ID_FH2
ID_TRAJAM_F3	ID_TRAJAM4		ID_FH3

Description de l'étape :

L'Insee renvoie la table de passage ID_TRAJAM-NIR haché permettant d'enrichir la table ETAT_CIVIL avec le NIR haché (NIRH). Certaines personnes qui n'avaient pas de NIR se retrouvent avec un NIR haché, par exemple Maia Dupont. Maia Dupont et Mylène Dupont ont le même NIR haché ; il s'agit donc d'une seule et même personne. Mylène Dupont, qui a un identifiant Trajam égal à ID_TRAJAM_3, et Maia Dupont, qui a un identifiant Trajam égal à ID_TRAJAM_4, se retrouvent donc sous le même identifiant Trajam final ID_TRAJAM_F3.

e. La vérification des identifiants

Les méthodes de distance entre chaînes de caractères (noms, prénoms, communes de naissance, etc.) n'étant pas fiables à 100 %, la méthode présentée ci-dessus ne suffit pas à garantir l'unicité des identifiants pour chaque individu dans chaque dispositif. Le problème de la non-unicité des identifiants est lié à la construction des identifiants : plusieurs individus ont été par erreur rassemblés sous un même état civil et un même identifiant. Ces identifiants ont été retirés de la base : ils représentent moins de 1 % du champ (Encadré n°3). Après ce retrait, la table ETAT_CIVIL comporte 1 089 132 identifiants uniques.

f. La restriction du champ Trajam

Le champ de Trajam est ensuite limité aux jeunes de 16 à 35 ans. Sont sélectionnés les individus nés entre 1980 et 1998, c'est-à-dire les personnes ayant au maximum 35 ans sur la période d'intérêt⁸. Les périodes en dispositif se finissant avant les 16 ans d'un individu ont également été retirées. Après cette restriction, la base ETAT_CIVIL contient 870 384 individus.

⁸ Par conséquent, l'ensemble de la tranche d'âge des 16-35 ans n'est pas disponible chaque année que recouvre le panel : en 2010, le panel concerne les jeunes âgés de 16 à 30 ans (nés entre 1980 et 1994) ; en 2015, il concerne les jeunes qui atteignent l'âge de 17 à 35 ans dans l'année (nés entre 1980 et 1998).

Encadré n°3 : Des identifiants non uniques par individu et dispositif demeurent après l'appariement : Risques et méthodes de traitement

Une fois mise en œuvre la démarche d'appariement des sources administratives mobilisées dans le panel Trajam (Encadré n°1), il subsiste quelques cas d'identifiants communs à plusieurs individus ou différents identifiants pour un même individu. Ces cas résiduels peuvent fausser la reconstitution des trajectoires individuelles. Cet encadré présente les risques induits par la non-unicité des identifiants pour chaque individu dans chaque dispositif et l'impact du retrait des individus concernés du panel final.

Un premier risque est qu'un identifiant dans une des bases d'origine soit associé à deux identifiants Trajam. Cela peut se produire si les lignes A, B et C d'une table ont des états civils proches (cf. Tableau 5). Si B est à une distance acceptable de A, ils sont associés à un même identifiant Trajam id1. Si l'état civil de B est également à une distance acceptable de C, ils seront associés au même identifiant Trajam id2. Mais si les états civils de A et C sont trop éloignés, id1 et id2 seront considérés comme différents l'un de l'autre. Cependant, dans cet exemple, B est associé aux deux identifiants id1 et id2. Comme l'identifiant B correspond à une période en dispositif, le même dispositif est attribué à deux individus différents. Tous les identifiants Trajam associés à un autre identifiant Trajam par ce biais sont écartés du panel. Ils représentent moins de 1 % des identifiants du panel.

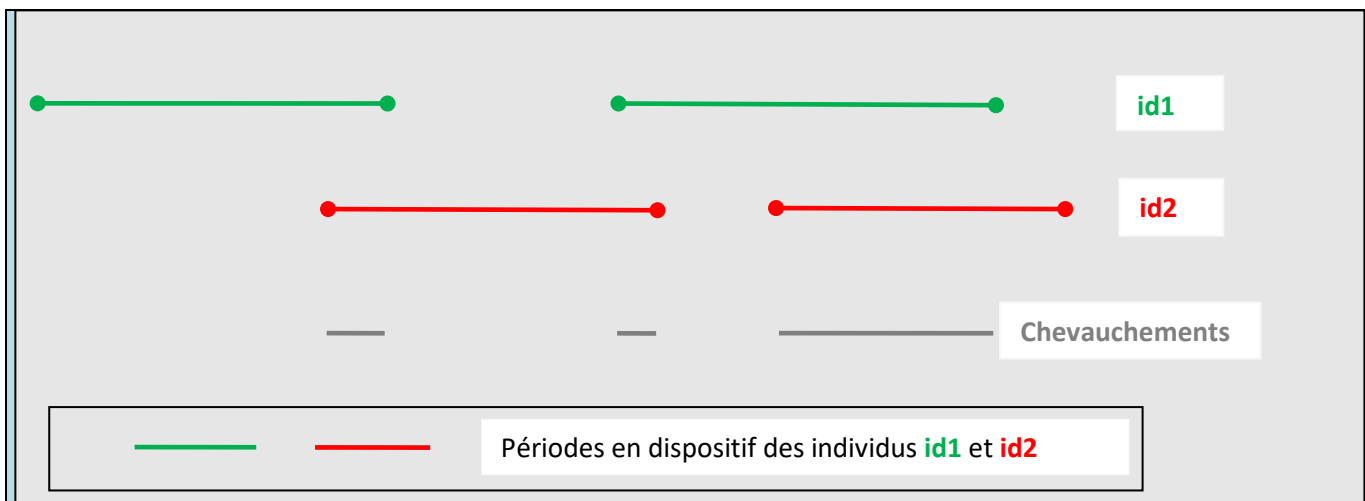
Tableau 5 : Illustration du premier problème d'identifiants

ID_TRAJAM	ID_TABLE	Etat_civil	Autres informations
Id1	A	EC1	Info1
Id1	B	EC2	Info2
Id2	B	EC2	Info2
Id2	C	EC3	Info3

Les informations du dispositif info2 sont associées à la fois à l'id1 et l'id2, elles sont dédoublées. Pour éviter cela, id1 et id2 sont retirés du panel.

Un deuxième risque est que, sous un même identifiant Trajam, soient regroupés deux individus qui ont des états civils proches mais qui sont différents. Là aussi, ce phénomène est possible à cause des imperfections qui existent dans les méthodes d'appariement par distance entre nom, prénom, date de naissance et lieu de naissance. Cela peut donner des trajectoires incohérentes entre dispositifs. Ainsi dans le schéma 2, si les individus 1 et 2 sont considérés comme deux personnes différentes, ils ont des trajectoires cohérentes en dispositif. S'ils sont par contre rattachés au même identifiant Trajam et donc considérés comme un même individu, cet individu a une trajectoire incohérente avec un grand nombre de chevauchements entre périodes de dispositifs. Les identifiants Trajam qui regroupent des états civils proches mais non identiques et pour lesquels la trajectoire est incohérente sont également écartés de la base Trajam. Ils représentent également moins de 1 % des identifiants du panel.

Schéma 2 : Trajectoires incohérentes à cause d'une mauvaise attribution d'identifiant Trajam



Une fois ces observations écartées, les identifiants Trajam sont bien bijectifs, c'est-à-dire qu'un identifiant Trajam correspond à un seul individu et qu'un individu n'est associé qu'à un identifiant Trajam.

Encadré n°4 : Le cas particulier des identifiants non uniques dans les données administratives de l'alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation)

Parmi l'ensemble des bases d'origine, celles relatives aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation posent une difficulté supplémentaire. En effet, dans ces deux bases, les identifiants de contrat ne sont pas uniques et peuvent ponctuellement renvoyer à plusieurs contrats. Cela ne pose pas de problème dans la phase de construction des identifiants uniques de Trajam mais pose par contre problème pour la construction du panel. Celui-ci est en effet construit à partir d'une table de passage entre les identifiants Trajam et les identifiants de la table d'origine. Si ces derniers ne sont pas uniques, cela entraîne un dédoublement de certaines lignes. Pour contourner cette difficulté, un identifiant unique a été créé pour chaque contrat d'apprentissage et chaque contrat de professionnalisation. Une nouvelle table de passage a été construite entre ces identifiants uniques et les identifiants Trajam. Cette nouvelle table ne provoque plus de dédoublement de contrat.

Une fois cette étape réalisée, la table de passage entre les identifiants Trajam et les identifiants des bases d'origine ne contient que des identifiants bijectifs et cela pour toutes les bases.

ii. La table PROGRAMME

Une fois l'identifiant unique créé et la bijectivité de l'ensemble des identifiants assurée, l'étape suivante consiste à construire la table PROGRAMME⁹. Cette table regroupe l'ensemble des périodes passées en dispositif et en emploi salarié. Des corrections sont apportées aux données de manière à ce que ces périodes soient les plus cohérentes possibles entre elles.

⁹ La table PROGRAMME comprend des programmes et des dispositifs. Le cas échéant, les dispositifs sont inclus dans les programmes, plus globaux, et il y a plusieurs dispositifs par programme : par exemple, le dispositif "Garantie jeunes" est inclus dans le programme "mission locale".

II. Choix des dates pour le panel

Pour construire un panel, les dates de début et de fin de période en dispositif constituent des données fondamentales. La construction de la table PROGRAMME débute donc par la sélection de ces variables entre les différentes bases d'origine et par leur uniformisation. Les dispositifs présents dans Trajam possèdent trois types de dates : la date de début de dispositif, la date de fin prévue du dispositif¹⁰ et la date de fin réelle du dispositif.

Pour créer le panel, une date de fin de dispositif unique est nécessaire. Elle est créée à partir de la date de fin prévue, à moins qu'il n'y ait eu sortie prématurée du dispositif et, dans ce cas, elle est égale à la date de fin réelle. Lorsque le dispositif n'était pas encore fini à la date d'extraction de la base d'origine, aucune date de fin n'est renseignée. La date de fin pour le panel est alors créée¹¹ en prenant la date la plus récente de fin de dispositif présente dans la base d'origine concernée.

Encadré n°5 : Les dates de début et de fin d'accompagnement par Pôle emploi ou en mission locale

Le panel Trajam couvre en particulier l'accompagnement par le service public de l'emploi, que ce soit par Pôle emploi ou les missions locales.

Les périodes en accompagnement par Pôle emploi peuvent être déterminées de façon univoque puisqu'on considère qu'elles se confondent avec les périodes d'inscription à Pôle emploi et se terminent quand l'individu retrouve un emploi, qu'il est radié ou qu'il ne s'actualise pas. Les périodes d'accompagnement sont donc délimitées dans la base d'origine (le fichier historique) par une date de début et une date de fin.

Les périodes en accompagnement par les missions locales sont plus difficiles à définir. Dans le système d'information des missions locales (I-MILO), il n'y a en effet pas de fin d'inscription ou d'accompagnement : une fois qu'une personne a eu un contact avec la mission locale, elle est dans la base et n'en sort pas. Il serait cependant trompeur de considérer que la mission locale l'accompagne continuellement depuis sa première visite. Il a donc fallu élaborer une définition adéquate¹² de la période en accompagnement par la mission locale, en définissant une date de début et de fin d'accompagnement. Une personne est considérée comme accompagnée par une mission locale un mois donné dans Trajam, si elle a eu un contact significatif avec son conseiller au cours du mois ou dans les cinq derniers mois. Les contacts significatifs peuvent être de nature différente : visite, atelier, entretien individuel, information collective, téléphone, mail, entretien partenaire¹³. La date de début de l'accompagnement en mission locale correspond au premier jour du premier mois de cette période où la personne est considérée comme « accompagnée », et la date de fin correspond au dernier jour du mois où la personne est considérée comme « accompagnée » (c'est-à-dire cinq mois après le dernier contact).

Cette façon très large d'appréhender l'accompagnement au sein des missions locales doit bien être différenciée du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) qui est le cadre contractuel dans lequel se déroule une partie de l'accompagnement en mission locale depuis 2017 et qui est, lui, considéré comme un dispositif différent. Il a semblé important de définir un concept ad hoc distinct du PACEA car ce dernier ne dure que 24 mois, n'est mis en œuvre que depuis 2017 et ne décrit pas l'intensité des relations entre le conseiller et le jeune.

¹⁰ La date de fin prévue n'est pas renseignée pour tous les types de dispositifs, car pour certains il est impossible de connaître leur durée à l'avance.

¹¹ C'est le cas pour les écoles de la deuxième chance (E2C) et pour l'accompagnement par Pôle emploi.

¹² Validée par une équipe métier.

¹³ Il s'agit d'un entretien entre le conseiller du jeune et une personne référente dans la structure dans laquelle le jeune effectue un stage par exemple.

Encadré n°6 : La construction des périodes en Accompagnement intensif jeunes de Pôle emploi

L'accompagnement intensif jeunes (AIJ) est un accompagnement dédié aux jeunes lancé fin 2014 par Pôle emploi. Contrairement aux autres dispositifs de Trajam, il n'existe pas dans le fichier historique de Pôle emploi de dates de début et de fin pour ce dispositif. Pôle emploi a les moyens de le suivre par d'autres sources internes, non disponibles à la Dares à l'époque de la construction de Trajam. Il existe cependant une table permettant de savoir si un jeune s'est vu prescrire un AIJ et s'il l'a réalisé. Des dates de début et de fin de l'AIJ ont été construites à partir de cela.

La date de début de l'AIJ correspond au jour où le jeune accepte d'entrer en AIJ ; la date de fin prévue correspond à cette date d'entrée, à laquelle on rajoute six mois, durée théorique du dispositif¹⁴. Si la période d'inscription du jeune à Pôle emploi au cours de laquelle se déroule cet AIJ se termine plus tôt que cette date de fin théorique, la date de fin réelle de l'AIJ est fixée à cette date de fin d'inscription à Pôle emploi.

Encadré n°7 : Les périodes d'emploi et les dates de début et de fin dans le panel « tous salariés »

Le panel « tous salariés » a une structure un peu différente des autres tables de Trajam. Une observation représente un individu i dans une entreprise e une année n .

Cela signifie qu'un individu i qui a travaillé plusieurs années pour la même entreprise e (parfois sous le même contrat) a plusieurs lignes dans le panel (une par année).

A l'inverse, un individu qui a eu plusieurs contrats durant la même année avec la même entreprise aura une seule ligne qui synthétise l'ensemble de ses contrats (ou plutôt de ses postes¹⁵ au sens du panel « tous salariés »). Si l'individu n'a pas travaillé de manière continue pour l'entreprise, il sera seulement possible de connaître le premier et le dernier jour où il a travaillé pour cette entreprise dans l'année, ainsi que le nombre de jours total dans l'année où il a travaillé pour cette entreprise, mais non de connaître le détail infra-annuel. Pour savoir si un individu a travaillé ou non de manière continue pour l'entreprise, il convient donc de comparer le nombre de jours travaillés au nombre de jours couverts entre la date de début et la date de fin. Si la différence entre les dates de début et de fin¹⁶ est supérieure au nombre de jours travaillés, cela signifie qu'il y a eu des périodes de latence entre les contrats.

Le panel « tous salariés » contient des informations sur le salaire, le nombre d'heures travaillées, les caractéristiques du poste et de l'établissement. Si la période d'emploi correspond à plusieurs contrats au sein de la même entreprise la même année, alors les variables qualitatives (ex : type de contrat) correspondent à celles du contrat qui a duré le plus longtemps dans l'année et, en cas d'égalité entre plusieurs contrats, celui pour lequel le salaire est le plus élevé. Pour les variables quantitatives (ex : durée de paye, salaire, nombre d'heures travaillées), la modalité correspond à la somme sur l'ensemble des contrats sur l'année.

Pour faciliter l'exploitation des données correctement, le choix a été fait de reformater les données pour les rapprocher du format qui est celui des autres dispositifs, c'est-à-dire caractériser une période d'emploi par une unique date de début et de fin.

Un coefficient correspondant au pourcentage du nombre de jours travaillés sur le poste a d'abord été calculé. S'il est égal à 1, cela signifie que l'individu i a travaillé dans l'entreprise e sans discontinuité depuis la date de début

¹⁴ Ou trois pour les clubs jeunes. Ceux-ci correspondent cependant à un pourcentage très faible des AIJ.

¹⁵ Dans le panel « tous salariés », on parle de poste et non de contrat. Un contrat $c1$ courant sur deux années civiles (du 12 décembre de l'année n au 12 juin de l'année $n+1$ par exemple) correspond à deux postes : le poste $p1$ qui correspond au contrat $c1$ pour la période allant du 12 décembre au 31 décembre de l'année n et le poste $p2$ pour la période allant du 1er janvier au 12 juin de l'année $n+1$ ($p2$).

¹⁶ En réalité, on compare le nombre de jours travaillés à (date de fin - date de début + 1) car les dates de début et de fin sont incluses dans la période d'emploi.

jusqu'à la date de fin indiquée pour la période d'emploi, tandis que s'il est inférieur à 1, cela signifie qu'il y a certains jours sur la période durant lesquels l'individu n'a pas travaillé pour cette entreprise¹⁷.

Ensuite, les individus travaillant plusieurs années pour la même entreprise sous les mêmes conditions ont vu leurs périodes d'emploi DADS¹⁸ regroupées sous une même période d'emploi Trajam courant sur plusieurs années. La règle est la suivante : on regroupe les périodes d'emploi DADS dans une même période d'emploi Trajam quand il s'agit de périodes qui s'enchaînent pour le même individu, dans la même entreprise, avec pour chacune des observations un coefficient de continuité de l'emploi travaillé (décrit ci-dessus) égal à 1, le même type de contrat travail (CDD, CDI, intérim, etc.) et les mêmes conditions d'emploi (temps partiel, temps complet, etc.). La date de début de cette période d'emploi Trajam nouvellement créée est le premier jour de la première période regroupée et la date de fin correspond à la date de fin de la dernière période regroupée (voir schéma 3 infra).

Pour les périodes d'emploi Trajam qui regroupent plusieurs périodes d'emploi DADS, il y a un surplus d'informations. Le regroupement d'informations variable par variable s'est fait de la manière suivante :

1. Pour la durée de paie qui correspond au nombre de jours rémunérés sur l'année, une variable donne la valeur de cette variable la première année de la période (*duree_paie_debut*) et une autre la valeur annuelle moyenne sur l'ensemble de la période (*duree_paie_mean*).
2. Pour les informations de salaire (en net et en brut) et pour le nombre d'heures travaillées, une variable donne la valeur en début de période et une autre variable la moyenne annuelle sur la période, pondérée par le nombre de jours travaillés, lui-même mesuré par la durée de paie de chaque année. Une troisième variable indique sur quel pourcentage de la période cette moyenne est calculée (ainsi si un contrat dure 3 ans mais qu'il y a une valeur manquante pour une des trois observations, la moyenne sera bien calculée mais la variable indiquant sur quel pourcentage la moyenne est calculée sera de 2/3). Les variables de salaire et de nombre d'heures travaillées sont exprimées de manière journalière afin de pouvoir faire des comparaisons entre individus même s'ils n'ont pas travaillé durant le même nombre de jours dans l'année. Pour trouver la valeur annuelle de ces variables, il faut multiplier par la durée de paie correspondante (durée de paie initiale pour les valeurs initiales et moyenne pour les valeurs moyennes).
3. Pour les informations relatives à l'entreprise (siret, taille de l'entreprise, lieu de l'entreprise, secteur d'activité) ainsi que pour certaines variables relatives au salarié (domaine d'activité), on considère que l'information à conserver est celle majoritaire sur la période¹⁹.
4. Pour les informations relatives à la catégorie socio-professionnelle, 2 niveaux d'information sont conservés : la catégorie socio-professionnelle au début de la période d'emploi et la catégorie socio-professionnelle majoritaire sur la période. Ce double niveau peut permettre de voir si un individu a connu une évolution professionnelle dans son emploi.

Enfin, une autre spécificité des périodes d'emploi DADS est que le jour et le mois de l'année utilisés pour les dates de début et de fin de période ne sont pas exprimés sous un format classique de date mais pour un chiffre allant de 1 à 360 (représentant les jours de l'année)²⁰. Ces dates sont transformées dans Trajam afin de se ramener à un

¹⁷ Ce coefficient correspond pour être exact au rapport entre la durée de paie et le nombre de jours entre la date de début et de fin de la rémunération. Si un individu a un coefficient égal à 1, cela signifie qu'il n'y a pas de période pour lesquelles l'individu n'a pas été rémunéré par l'entreprise. Il n'a par contre pas été forcément à temps complet (2 individus à poste identique l'un en mi-temps l'autre en temps complet auront la même durée de paie, le même jour de début et de fin, mais pas le même type de contrat, pas le même salaire et pas le même nombre d'heures travaillées). Il n'a pas non plus forcément eu qu'un contrat sur la période (un individu ayant un CDD de 6 mois du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet et un individu ayant enchaîné deux CDD, du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} avril au 1^{er} juillet, auront les mêmes dates de début et de fin de paie et la même durée de paie, donc le même coefficient).

¹⁸ L'emploi « DADS » est construit à partir du panel « tous salariés » et couvre donc le champ de l'ancien panel DADS ainsi que les agents de l'Etat. Par souci de simplicité, on le nomme « emploi DADS ».

¹⁹ La modalité majoritaire est considérée comme celle couvrant le plus grand nombre de jours de paie.

²⁰ Certaines dates DADS sont négatives dans le fichier originel du panel « tous salariés » : il s'agit de jours payés l'année n-1 mais renseignés dans le système d'information l'année n. Ce phénomène s'appelle un décalage de paye. Cela est dû au fait que certains logiciels de paye récoltent les informations non sur une année calendaire mais du 1^{er} décembre au 31 novembre de l'année suivante. Le passage des dates DADS au format classique de dates rend ce décalage de paye invisible pour l'utilisateur. Il est néanmoins intéressant de savoir que ces décalages de paye, s'ils s'accompagnent d'un changement de logiciel de paye au sein d'une entreprise, peuvent entraîner un double-compte de périodes dans le panel « tous salariés » pour un même individu dans une même entreprise. La correction de ces chevauchements a été faite en enlevant la période en décalage de paye.

format de date classique²¹. Ces dates sont cependant moins précises que celles provenant par exemple des tables des dispositifs, elles doivent donc être manipulées avec précaution (il est conseillé d'exploiter les données du panel « tous salariés » plutôt en termes de présence en emploi au mois le mois plutôt qu'avec des dates précises).

Schéma 3 : Du contrat initial à la période d'emploi dans Trajam

Données au niveau des contrats de travail:

Id contrat	Numéro d'individu	Entreprise	Date début	Date fin	Contrat de travail	Condition emploi	Salaires net sur l'ensemble du contrat
1	Ind1	0123456	01/01/2012	29/02/2012	CDD	partiel	2000
2	Ind1	0123456	01/06/2012	31/08/2012	CDD	complet	4500
3	Ind1	0123456	01/12/2012	28/02/2013	CDD	complet	6000
4	Ind1	7654321	01/01/2012	29/02/2012	CDD	partiel	1000
5	Ind2	0234567	02/04/2014	01/06/2014	CDD	complet	4000
6	Ind2	0234567	02/06/2014	01/12/2014	CDD	complet	12000
7	Ind3	1112223	01/01/2012	31/12/2014	CDI	complet	90000

Format des données dans le panel « tous salariés »

Numéro d'individu	entreprise	année	Date début	Date fin	Durée de paie	Coeff travaillé	Contrat travail	Condition emploi	Salaires net	Déca salai
Ind1	0123456	2012	1	360	150	0,42 (150/360)	CDD	complet	8500	2000 +450 +200
Ind1	0123456	2013	1	60	60	1 (60/60)	CDD	complet	4000	4000
Ind1	7654321	2012	1	60	60	1	CDD	partiel	1000	1000
Ind2	0234567	2014	92	331	240	1 (240/ 331-92+1)	CDD	complet	16000	4000 +120
Ind3	1112223	2012	1	360	360	1 (360/360)	CDI	complet	25000	2500 de id
Ind3	1112223	2013	1	360	360	1 (360/360)	CDI	complet	30000	3000 de id
Ind3	1112223	2014	1	360	360	1 (360/360)	CDI	complet	35000	3500 de id

Analyse du passage des données de contrats aux données du panel « tous salariés » :

Les contrats 1 et 2 ainsi qu'une partie du contrat 3 de l'individu 1 qui ont lieu la même année dans la même entreprise sont regroupés. Les salaires et les jours de travail sont sommés entre contrats, pour le contrat de travail et les conditions d'emploi, la situation du contrat le plus long est prise. Un coefficient de jours travaillés est calculé dans le cadre de Trajam. Les dates sont transformées en format 1-360.

L'individu 1 en 2013 n'est en contrat dans l'entreprise 0123456 que via le contrat 3 qui avait commencé l'année précédente. La période d'emploi DADS de l'année 2013 pour l'individu 1 dans l'entreprise 0123456 correspond donc au contrat 3 à partir du 1^{er} janvier 2013.

L'individu 1 en 2012 n'a qu'un seul contrat (contrat 4) dans l'entreprise 7654321 qui est donc traduit en une période d'emploi DADS.

²¹ Mois = 1+[date_DADS/30] avec [] partie entière et

Jour= arrondi(((date_DADS-(30*(mois-1)))*(30/nombre_de_jours_dans_le_mois))

Les contrats 5 et 6 associés à l'individu 2, qui ont tous les deux lieu en 2014 dans la même entreprise, sont regroupés sous une même période, selon les mêmes modalités qu'évoquées précédemment.

Le contrat 7 associé à l'individu 3 a lieu sur au moins 3 ans. Comme les données du panel « tous salariés » sont annualisées, pour ce contrat, il y a donc 3 lignes. L'apport du panel « tous salariés » est que le salaire est détaillé annuellement : il est donc visible que l'individu 3 a connu une évolution salariale sur ces 3 ans.

Mise en forme des données dans le cadre de Trajam :

Numéro d'individu	entreprise	Date début	Date fin	Durée de paie	Contrat travail	Condition emploi	Salaire net journalier moyen	Salaire net journalier début
Ind1	0123456	01/01/2012	31/12/2012	150	CDD	complet	57	57
Ind1	0123456	01/01/2013	28/02/2013	60	CDD	complet	67	67
Ind1	7654321	01/01/2012	29/02/2012	60	CDD	partiel	17	17
Ind2	0234567	02/04/2014	01/12/2014	240	CDD	complet	67	67
Ind3	1112223	01/01/2012	31/12/2014	360	CDI	complet	83	69

Analyse du passage du format du panel « tous salariés » au format Trajam :

Les deux périodes d'emploi DADS de l'individu 1 dans l'entreprise 0123456 ne sont pas regroupées : la période 1 ne correspond pas à une période de travail continue puisque le coefficient de jours travaillés est inférieur à 1. Cela signifie que l'individu n'a pas travaillé de manière continue pour cette entreprise sur les 210 jours de la période mais seulement 150 jours parmi ces 210 jours et qu'il y a donc eu des périodes de latence/ de non-emploi pour cette entreprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, sans qu'on puisse caractériser plus précisément ces périodes. Pour ces observations, les salaires sont détaillés de manière journalière. Il est possible de retrouver les salaires annuels en multipliant le salaire par la durée de paie. Les jours de début et de fin sont exprimés dans un format classique de date.

L'individu 3 a trois périodes d'emploi qui s'enchainent dans la même entreprise dans le panel « tous salariés ». Le contrat de travail et la condition d'emploi sont les mêmes pour les 3 périodes d'emploi et il n'y a pas eu de période de latence pendant ces périodes d'emploi, puisque le coefficient qui mesure le nombre de jours de travail sur la période de rémunération est égal à 1. Les 3 périodes d'emploi ont donc été regroupées en une seule dans la table DADS Trajam. Les salaires ont été transformés en salaire journalier. Il est encore possible en comparant le salaire de début au salaire moyen sur la période de remarquer que le jeune en question a connu une évolution salariale.

III. Correction des chevauchements au sein des dispositifs

Une fois les dates de début et de fin de dispositif fixées, pour construire un panel mensuel, il faut déterminer chaque mois dans quel dispositif se trouve un individu. Cependant, au sein d'une même base d'origine, et a fortiori lors de la réunion de plusieurs bases, les informations ne sont pas toujours concordantes : un individu peut, à une date donnée, apparaître plusieurs fois dans le même dispositif, ou encore dans plusieurs dispositifs en même temps.

Le cas des chevauchements entre plusieurs contrats d'un même dispositif :

Pour passer de la table de panel (table TRAJECTOIRE) à la table décrivant les dispositifs (table PROGRAMME) et vice-versa, il est nécessaire qu'un individu ne soit pas à une date donnée dans plusieurs « contrats » d'un même dispositif. Ainsi, à une date t, un individu ne peut pas être dans deux contrats aidés de type CUI à la fois. Les chevauchements à l'intérieur de chaque base d'origine, notamment entre les périodes d'un même dispositif, ont donc été corrigés. Le principe fondamental qui a été retenu a été de conserver la période en dispositif la plus récente, définie comme celle dont la date de fin est la plus récente²².

²² Dans certaines bases d'origine, il existe des dates d'actualisation ou d'enregistrement de l'information concernant une période en dispositif donnée dans la base. Cependant comme ce n'est pas le cas dans toutes les bases et qu'il est plus clair d'utiliser la même méthodologie pour toutes les bases, ces dates n'ont pas été utilisées.

Pour la plupart des bases d'origine, le nombre de chevauchements repérés et corrigés est marginal (cela concerne souvent moins de 1 % des périodes en dispositif). Cependant la vérification des chevauchements a deux intérêts :

1. Elle permet d'attribuer une date de fin plus précoce que celle enregistrée dans le système d'information initial pour des dispositifs dont la date de fin est peu fiable et ne reflète pas la sortie effective du dispositif : c'est le cas par exemple pour l'IAE, pour les ETTI et les AI²³ pour lesquels il y a un délai de plusieurs mois entre le dernier mois avec des heures travaillées et la date à laquelle l'ASP²⁴ clôt le dispositif.
2. L'identification des chevauchements permet de repérer des incohérences dans la construction des identifiants. C'est de cette manière que les problèmes de construction des identifiants présentés dans l'encadré 3 ont été repérés. Les bases concernant les dispositifs d'alternance avaient ainsi plus de 10 % des observations concernées par des chevauchements, ce qui semblait incompatible avec de simples erreurs de saisie. Cette vérification est donc un bon test de cohérence du panel.

Le cas des chevauchements entre plusieurs dispositifs différents :

Un individu peut également être observé dans plusieurs bases et donc être associé à plusieurs dispositifs différents en même temps. Toutefois, ces chevauchements entre bases sont plus compliqués à corriger que les chevauchements intra-base. En effet, certains d'entre eux sont autorisés et ne doivent donc pas être corrigés. Par ailleurs, pour les dispositifs incompatibles qui se chevauchent, il serait, pour corriger le chevauchement, nécessaire de déterminer quelle source d'information est la plus fiable pour savoir quel dispositif retenir, ce qui n'est généralement pas une information connue. Les rares cas pour lesquels les chevauchements inter-dispositifs ont été corrigés sont présentés dans l'encadré 9, et le tableau 10 permet d'identifier les dispositifs compatibles entre eux.

Encadré n°8 : Les trois types de chevauchement gérés dans Trajam²⁵

Trois types de chevauchement ont été identifiés et trois solutions correspondantes ont été apportées (voir schéma 4 pour l'illustration) :

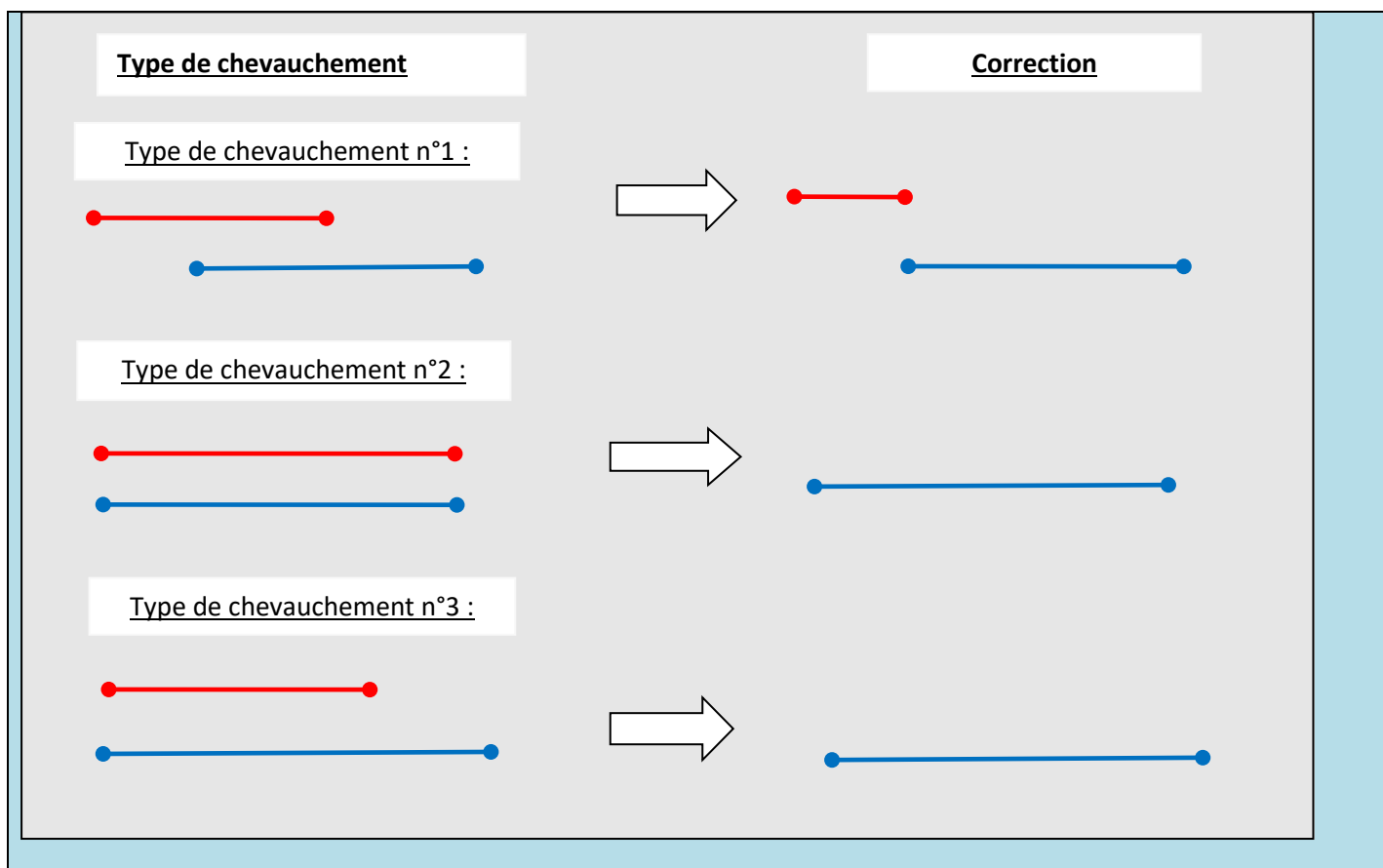
- Quand les dates de début diffèrent entre les deux périodes en dispositif qui se chevauchent (type 1), on raccourcit la période en dispositif pour laquelle la date de début est la plus ancienne, afin que la date de fin de période en dispositif soit la veille de la date de début de la période en dispositif la plus récente.
- Quand les dates de début et les dates de fin de périodes en dispositif sont identiques (type 2), les informations de dates ne sont conservées qu'une seule fois. Si des informations rattachées à ces deux périodes diffèrent pour une variable donnée, l'information la plus logique est conservée.
- Quand les dates de début de périodes en dispositif sont identiques mais les dates de fin diffèrent, la période en dispositif qui est conservée est celle qui a la date de fin la plus récente.

Schéma 4 : Les différents chevauchements intra-bases identifiés et les solutions proposées

²³ Voir dans l'annexe 1 pour la présentation des dispositifs.

²⁴ Agence de services et de paiement.

²⁵ Chevauchement interne à une base, sauf dans les cas présentés dans l'encadré 9.



Encadré n°9 : Le cas particulier des chevauchements entre les différentes bases de contrats aidés

Comme exposé dans le corps de la partie I.iii.b., les chevauchements inter-bases sont difficiles à corriger car il faudrait déterminer dans quelle base d'origine la donnée est la plus fiable quand des périodes en dispositif sont incompatibles. Cependant, certaines bases de données proviennent des mêmes systèmes d'information et concernent des dispositifs étroitement liés les uns aux autres. Dans ce cas-là, les chevauchements ont été corrigés, de la même manière que les chevauchements intra-base. C'est notamment le cas pour les dispositifs de contrats aidés.

Ainsi, les chevauchements entre les périodes des différents dispositifs de l'insertion par activité économique (IAE) ont été corrigés. En effet, l'Agence de service et de paiement (ASP), qui verse les aides aux postes aux structures dans le cadre de ce dispositif, vérifie que plusieurs structures ne reçoivent pas pour la même période d'aide au poste pour le même salarié. Les chevauchements entre périodes de ces dispositifs sont donc en principe impossibles et relèvent donc d'erreurs de saisie. Ils sont d'ailleurs peu nombreux et sont corrigés. Pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et pour les entreprises d'insertion (EI), puisque les structures emploient les bénéficiaires en interne, elles touchent une aide au poste dès lors que le bénéficiaire est en dispositif dans la structure. Les associations d'insertion (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), qui fonctionnent plutôt comme des entreprises d'intérim, ne bénéficient d'une aide au poste un mois donné que si le bénéficiaire a ce mois-ci un nombre d'heures travaillées positif. Le tableau 6 distingue les chevauchements autorisés entre structures de l'IAE (qui n'ont pas été corrigés) et ceux qui ne sont pas autorisés (et qui ont été corrigés).

Tableau 6 : Chevauchements autorisés et non autorisés entre structures de l'IAE

Dispositif 1	Heures travaillées dans le mois	Dispositif 2	Heures travaillées dans le mois	Chevauchements autorisés
ACI	Non pertinent	EI	Non pertinent	Non
ACI	Non pertinent	AI ou ETTI	=0	Oui

ACI	Non pertinent	AI ou ETTI	>0	Non
EI	Non pertinent	AI ou ETTI	=0	Oui
EI	Non pertinent	AI ou ETTI	>0	Non
ETTI	=0	AI	≥0	Oui
ETTI	≥0	AI	=0	Oui
ETTI	>0	AI	>0	Non

Les chevauchements entre périodes en ACI et en CUI-CAE ont été également corrigés car jusqu'en 2014, les contrats signés en ACI étaient des CUI-CAE, les périodes en dispositif apparaissaient donc dans les deux bases d'origine. Dans les tables du panel, ces périodes en dispositifs sont considérées comme des périodes en ACI et non en CUI-CAE.

Enfin, le dernier type de chevauchement qui a été corrigé est le chevauchement entre périodes en CUI et en emploi d'avenir. En effet, ces périodes de dispositifs proviennent du même système d'information de l'ASP mais la table issue de ce système d'information a été séparée en deux pour pouvoir analyser spécifiquement les emplois d'avenir, des contrats aidés dédiés aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Il semble légitime de corriger les chevauchements entre les périodes de ces deux dispositifs.

Encadré n°10 : Non-correction des chevauchements pour deux types de dispositifs

1. Les formations Pôle emploi

Dans le système d'information de Pôle emploi, sont disponibles les formations auxquelles participent les demandeurs d'emploi indemnisés. Contrairement à la plupart des dispositifs présents dans Trajam, les données sur ce dispositif ne sont pas transmises par l'organisme qui réalise et/ou finance le dispositif mais par l'organisme prescripteur du dispositif (Pôle emploi peut également être financeur de ces formations mais ce n'est pas systématique). Il est donc possible que les dates du dispositif soient moins bien connues par cet organisme.

De plus, contrairement à la plupart des autres dispositifs de Trajam, il est en pratique possible pour un demandeur d'emploi de réaliser sur une même période plusieurs formations.

Cela n'aurait donc pas de sens de corriger un chevauchement qui est techniquement possible, raisons pour laquelle cette opération de correction n'a pas été réalisée pour les formations provenant du système d'information de Pôle emploi.

2. Les périodes en emploi du panel « tous salariés »

Dans le panel « tous salariés », les périodes en emploi salarié sont définies par poste au sein d'une entreprise. Une ligne correspond donc au passage d'un individu dans une entreprise une année donnée. Un individu ne peut donc pas avoir plusieurs périodes d'emploi qui se chevauchent pour la même entreprise. Si deux périodes d'emploi attribuées à un même individu et se déroulant dans deux entreprises différentes se chevauchent, il y a trois pistes d'explication possible :

1. L'individu cumule deux emplois sur la période en question (c'est notamment possible si les emplois sont à temps partiel).
2. L'individu a une période d'emploi dans une entreprise avec un coefficient de jours travaillés inférieur à 1 (voir encadré n°7), ce qui signifie qu'il n'a pas travaillé en continu pour cette entreprise sur la période mais a eu des périodes de latence durant lesquelles il a pu avoir un autre emploi dans une autre entreprise et donc une autre ligne dans le panel « tous salariés ». Il n'y a donc pas de chevauchement réel des périodes d'emploi.
3. Il y a une incohérence entre deux déclarations dans le panel « tous salariés ». Un individu est considéré comme en emploi dans deux entreprises alors que ces emplois sont incompatibles. Il s'agit ici d'un « vrai » chevauchement au sens de Trajam.

Puisque les cas de cumul d'emploi (cas 1) et de période de latence (cas 2) sont intéressants à renseigner, ne relèvent pas d'une incohérence du panel « tous salariés » et qu'ils sont probablement plus nombreux que les cas de « vrai » chevauchement (cas 3), il n'est pas souhaitable que les chevauchements soient corrigés.

IV. Définition des renouvellements

Pour certaines analyses, il peut être intéressant de distinguer si la période étudiée en dispositif est une nouvelle période en dispositif ou si elle s'inscrit dans une succession de périodes dans le même dispositif (qu'on appelle renouvellement). Dans Trajam, une période en dispositif est considérée comme un renouvellement si elle commence le lendemain de la fin d'une période dans le même dispositif au sein de la même « structure ». La structure dans Trajam est définie comme l'institution, l'opérateur ou l'organisme qui dispense le dispositif (agence Pôle emploi, mission locale, etc.). Celle-ci est définie pour chaque dispositif dans le tableau 7.

Tableau 7 : Niveau auquel le renouvellement est défini

Dispositif	Niveau d'analyse	Remarque	Précisions
EPIDE	Centre		
E2C	Ecole	Une école de la deuxième chance peut avoir plusieurs sites mais c'est au niveau de l'école et non du site qu'est établi le renouvellement.	
Service civique	Structure d'accueil		
Mission locale	Mission locale	Une mission locale peut avoir plusieurs antennes mais c'est au niveau de la mission locale et non de l'antenne qu'est établi le renouvellement.	Le renouvellement est défini au sein de chaque dispositif et non entre eux : les renouvellements de Garanties jeunes sont par exemple identifiés mais si une Garantie Jeunes succède à un ANI, ce n'est pas décompté comme un renouvellement.
Période d'inscription à Pôle emploi	Agence Pôle emploi	Une agence Pôle emploi peut avoir plusieurs sites mais c'est au niveau de l'agence Pôle emploi et non du site qu'est établi le renouvellement.	
Formation Pôle emploi	Entreprise (centre de formation)	Une période de formation dans le fichier historique de Pôle emploi n'est pas rattachée à l'agence dans laquelle était inscrit le jeune au début de la formation mais au SIREN de l'organisme dans lequel il a fait sa formation.	Le renouvellement est défini au sein de chaque dispositif et non entre eux : si une formation succède à un AIJ, ce n'est pas décompté comme un renouvellement.
IAE	Entreprise	C'est au niveau de l'entreprise qu'est établi le renouvellement. Le SIREN utilisé pour déterminer s'il y a un renouvellement est celui de la structure d'IAE du salarié.	Le renouvellement est défini au sein de chaque type de structure d'IAE et non entre eux : si une période en ACI succède à une période en AI, ce n'est pas considéré comme un renouvellement.
CUI	Entreprise	C'est au niveau de l'entreprise qu'est établi le renouvellement.	
EAV	Entreprise	C'est au niveau de l'entreprise qu'est établi le renouvellement.	
Contrat d'apprentissage	Entreprise	C'est au niveau de l'entreprise et non au niveau du CFA qu'est établi le renouvellement.	Le renouvellement est défini au niveau des contrats d'apprentissage dans leur ensemble. Si, au sein d'une même entreprise, un jeune prépare d'abord une licence puis un master, la deuxième

			période est considérée comme un renouvellement de la première.
Contrat de professionnalisation	Entreprise	C'est au niveau de l'entreprise et non du CFA qu'est établi le renouvellement.	Le renouvellement est défini au niveau des contrats de professionnalisation dans leur ensemble. Si, au sein d'une même entreprise, un jeune prépare d'abord une licence puis un master, la deuxième période est considérée comme un renouvellement de la première.
Panel « tous salariés »	Non pertinent	Non pertinent	Par définition, comme les périodes d'emploi d'un individu dans une même entreprise qui s'enchainent et ont les mêmes caractéristiques ont été regroupées (voir encadré n°7), il ne peut pas y avoir de renouvellement.

V. Choix des régions

Deux variables régionales ont été définies : la région d'habitation du jeune au moment du dispositif (disponible dans la table COMPLEMENT décrite dans la partie I.v.) et la région de réalisation du dispositif. Des modalités de variables ont également été définies pour les personnes habitant ou réalisant leur dispositif dans les territoires et collectivités d'outre-mer et à l'étranger²⁶. Les variables correspondantes dans les tables PROGRAMME et COMPLEMENT sont les codes des anciennes régions. Une table de passage est mise à disposition des utilisateurs afin de retrouver le code de la nouvelle région associée, ainsi que les libellés correspondants. Elle est également disponible en annexe 4.

Encadré n°11 : Arbitrages dans le choix de la région de réalisation du dispositif

À la suite de la correction des chevauchements des périodes en dispositif avec des dates de début et de fin identiques (chevauchements de type 2, cf Encadré n°3), un dispositif peut être rattaché à plusieurs agences et donc à plusieurs régions de réalisation. Il a cependant été décidé de ne garder qu'une région par période en dispositif. Des règles de décision ont donc été établies : s'il y a deux régions de réalisation différentes et qu'une d'entre elles est la même que la région d'habitation, c'est cette dernière qui est définie comme région de réalisation du dispositif. S'il y a deux régions pour la réalisation du dispositif et qu'aucune d'entre elles ne correspond à la région d'habitation, celle qui est définie comme région de réalisation du dispositif est la plus proche de la région d'habitation.

Encadré n°12 : Choix de la région de réalisation du service civique si le volontaire a réalisé plusieurs missions

Une difficulté se pose dans le cas spécifique du service civique. Le volontaire peut effectuer jusqu'à quatre missions durant la période en service civique, possiblement dans quatre lieux différents. Les durées des missions ne sont pas disponibles dans la base de données d'origine, ce qui ne permet pas de choisir la région associée à la mission la plus longue. Dans ce cas, la règle de décision appliquée est la suivante : si une région de réalisation est majoritaire parmi les missions réalisées par le volontaire,

²⁶ Pour des questions de secret statistique, il a été décidé de ne pas distinguer les pays étrangers entre eux, ni les collectivités d'outre-mer entre elles. Ils sont donc regroupés chacun dans une modalité regroupant d'une part l'« Etranger » et d'autre part les « COM ».

c'est cette région qui est choisie. Sinon, c'est la règle de proximité avec la région d'habitation énoncée ci-dessus qui s'applique.

VI. Le traitement des données d'emploi dans la table PROGRAMME

e.1. Le champ des données d'emploi

Les informations concernant l'emploi dans le cadre du panel Trajam proviennent du panel « tous salariés » 2017, construit à partir de la Déclaration sociale nominative (DSN). Ce panel rassemble des données sur l'emploi salarié du public et du privé²⁷. Il contient aussi des informations sur les particuliers employeurs mais pas sur les indépendants²⁸. Les données concernent à la fois les emplois aidés et non aidés. Certaines données sur le chômage indemnisé sont disponibles dans la base mais ont été écartées car elles ont été jugées trop parcellaires²⁹.

e.2. Les individus non retrouvés dans les données d'emploi

Tous les individus présents à cette étape de la construction de Trajam ne sont pas retrouvés dans le panel « tous salariés ». Cela peut être le cas de deux types d'individus :

1. Ceux qui n'ont pas effectué un emploi salarié sur la période d'intérêt (2010-2017 pour les données d'emploi) qui ne sont par définition pas dans le panel « tous salariés » ;
2. Ceux pour lesquels le NIR n'a pas été retrouvé après l'appariement décrit dans la partie I.ii.a. La jonction entre les informations concernant les dispositifs d'insertion et le panel « tous salariés » se fait en effet uniquement par le NIR haché. Pour rappel, les individus sans NIR haché sont donc écartés du panel, ce qui nécessite une repondération du panel décrite dans la partie II.

e.3. Conseil d'utilisation des données d'emploi pour la mesure du retour à l'emploi non aidé

Les données du panel « tous salariés » concernent aussi bien l'emploi aidé que l'emploi non aidé. L'information sur l'emploi aidé est donc doublement présente dans Trajam : dans les bases dédiées aux dispositifs correspondants, ainsi que dans les données d'emploi. Après analyse, l'identification des contrats aidés grâce à la variable renseignant le type de contrat dans les données d'emploi ne s'avère pas très bonne. Les conseils d'utilisation des données d'emploi de Trajam pour mesurer l'insertion professionnelle sont donc les suivants :

1. Pour l'étude de l'insertion dans l'emploi dans son ensemble (aidé et non aidé), il est conseillé par simplicité de n'utiliser que les données du panel « tous salariés ».
2. Par contre, pour l'étude de l'insertion dans l'emploi non aidé, il est conseillé de croiser d'abord les données d'emploi issues du panel « tous salariés » avec les données de chaque dispositif d'emploi aidé (contrats aidés et alternance), afin d'isoler correctement l'emploi aidé.

²⁷ Des informations complémentaires sur la base "Tous salariés" sont disponibles sur le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/2407785>

²⁸ Si un individu n'est pas trouvé dans les données d'emploi DADS, il n'est donc pas possible de conclure qu'il n'est pas actif occupé car il peut également être en emploi non-salarié, non capté dans la base.

²⁹ Les données du panel « tous salariés » sont structurées de manière annuelle (voir encadré n°7 concernant les périodes d'emploi). La base DADS contient des données sur la période de chômage d'un individu i une année n s'il a été en emploi salarié cette année n et a été également au chômage indemnisé. Il est alors possible de connaître, non pas le nombre de jours passés au chômage, mais seulement le montant d'indemnisation perçu dans l'année. La base ne contient donc pas toutes les périodes de chômage, ni même toutes les périodes de chômage indemnisé : elle ne contient qu'une information de revenu. De plus, le chômage indemnisé concerne peu les jeunes, qui ont rarement assez cotisé pour y accéder. Ces données ont donc été écartées.

Encadré n°13 : Les numéros SIRET issus du panel « tous salariés »

Les numéros SIRET identifiant l'établissement employeur des jeunes en emploi provenant du panel « tous salariés » ne contiennent que les 13 premiers chiffres (sur 14). Néanmoins, ces 13 chiffres sont suffisants pour permettre la comparaison entre différentes observations. Ainsi, deux numéros SIRET dont les 13 premiers chiffres sont identiques pourront être considérés comme faisant référence au même établissement.

La structure de la table PROGRAMME est présentée dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Aperçu de la table PROGRAMME

Id_jeune_trajam	programme	dispositif	Date début	Date fin	renouvel	...
TRAJAM_0001	CUI		11/12/2013	10/06/2014	0	...
TRAJAM_0001	CUI		11/06/2014	10/12/2014	1	...
TRAJAM_0001	Pôle emploi	Inscription	10/10/2013	10/01/2015	0	...
TRAJAM_0001	ML	CIVIS	03/11/2012	02/11/2013	0	...
TRAJAM_0002	IAE	ACI	17/09/2011	30/03/2013	0	...
TRAJAM_0002	IAE	AI	05/05/2013	02/09/2013	0	...
TRAJAM_0002	FH	Inscription	01/10/2013	31/04/2014	0	...
TRAJAM_0002	ML	Accompagnement	14/12/2013	01/06/2014	0	...
TRAJAM_0003	Apprentissage		03/09/2012	30/06/2015	0	...
TRAJAM_0004	ML	Accompagnement	20/12/2014	31/12/2015	0	...
TRAJAM_0004	EAV		03/03/2015	03/03/2018	0	...

Note : La table PROGRAMME comprend des programmes et des dispositifs. Le cas échéant, les dispositifs sont inclus dans les programmes, plus globaux, et il y a plusieurs dispositifs par programme : par exemple, le dispositif "Garantie jeunes" est inclus dans le programme "mission locale", etc.

iii. La table TRAJECTOIRE

Cette table est un panel mensuel. Elle permet notamment, à partir d'une série de variables binaires, de savoir un mois donné si un jeune est en dispositif, en emploi ou si sa situation n'est pas connue. Ce panel est construit à partir des dates de début et de fin de période en dispositif disponibles dans la table PROGRAMME. Pour certains dispositifs, des informations qu'il est intéressant d'avoir au niveau mensuel sont également disponibles. Elles sont décrites dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Variables supplémentaires disponibles dans la table TRAJECTOIRE

Dispositifs	Variables supplémentaires
Accompagnement en mission locale	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de contacts en physique jeunes/conseillers - nombre de contacts numériques jeunes/conseillers - nombre de contacts totaux jeunes/conseillers (il s'agit de la somme des deux premiers nombres de contacts)
Accompagnement à Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> - type majoritaire d'accompagnement dans le mois (voir encadré n°14) - nombre d'heures en activité réduite - catégorie d'inscription à Pôle emploi majoritaire dans le mois (voir encadré n°14)
IAE	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'heures travaillées en AI - nombre d'heures travaillées en ETTI

Encadré n°14 : La construction de l'accompagnement et de la catégorie d'inscription à Pôle emploi majoritaire dans le mois à partir des données Pôle emploi

Catégorie d'inscription à Pôle emploi :

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi peuvent se situer dans 5 catégories différentes, détaillées ci-dessous.

Catégorie d'inscription	Définition
A	Demandeurs d'emplois (DE), sans emploi, en recherche, n'ayant pas travaillé dans le mois
B	DE, en recherche d'emploi, ayant fait 78h ou moins d'activité réduite dans le mois
C	DE, en recherche d'emploi, ayant fait plus de 78h d'activité réduite dans le mois
D	DE, sans emploi, n'ayant pas d'obligation de chercher un emploi (arrêt maladie, formation, etc.)
E	DE en emploi (ex : en contrat aidé)

Un mois donné, la catégorie retenue est celle dans laquelle le demandeur d'emploi a passé le plus grand nombre de jours. En cas d'égalité en termes de nombre de jours, Pôle emploi attribue par ordre de priorité la catégorie D, puis E puis ABC. Les catégories D et E permettent indirectement de repérer des personnes en dispositif. La catégorie D permet notamment d'isoler les individus en formation, qui ne sont pas repérés de manière optimale dans Trajam, puisque la seule information disponible est celle de la table P2 du Fichier historique de Pôle emploi qui regroupe les formations des chômeurs indemnisés.

Pour l'accompagnement :

Depuis 2013, il existe trois modalités d'accompagnement à Pôle emploi, plus ou moins intensives selon les besoins du demandeur d'emploi (suivi, guidé, renforcé). Une modalité encore plus intensive a été introduite en 2014 (accompagnement global). Ces modalités, mises en place au moment de l'individualisation du suivi des demandeurs d'emploi, ont remplacé d'autres modalités d'accompagnement qui ont été regroupées sous une même modalité (« ancien »). Chaque type d'accompagnement est détaillé ci-dessous.

Accompagnement	Description
Ancien	Ancienne modalité d'accompagnement (avant 2013).
Suivi	Accompagnement léger pour personnes autonomes (peu de contacts avec le conseiller, beaucoup de demandeurs d'emploi dans le portefeuille d'un même conseiller).

Guidé	Accompagnement moyennement intensif pour personnes ayant besoin d'un contact régulier avec leur conseiller (portefeuille des conseillers plus petit).
Renforcé	Accompagnement intensif pour les personnes peu autonomes.
Global	Accompagnement à l'insertion professionnelle intensif doublé d'un accompagnement social.

Durant une même période d'inscription et donc d'accompagnement à Pôle emploi, un individu peut voir sa modalité d'accompagnement évoluer vers une modalité plus ou moins intensive selon ses besoins. Pour ne pas multiplier les lignes dans la table TRAJECTOIRE, il a plutôt été décidé de décliner l'information au niveau mensuel selon l'accompagnement majoritaire dans le mois (modalité dans laquelle le jeune a passé le plus de jours dans le mois). S'il y a une égalité dans le nombre de jours d'accompagnement, la modalité la plus intensive en termes d'accompagnement est conservée.

Encadré n°15: La construction de la variable de présence en emploi DADS

Contrairement aux autres variables de la table TRAJECTOIRE, la variable correspondant à l'emploi DADS n'est pas une variable binaire mais une variable continue entre 0 et 1. L'encadré n°7 explique qu'il est impossible de savoir avec certitude si un individu a été en emploi ou non à une date t mais qu'il est possible de savoir grâce au panel « tous salariés » quel pourcentage du temps entre sa date de début et sa date de fin l'individu a été en emploi. Cela peut être vu comme la probabilité qu'un individu soit en emploi à une date donnée. C'est cette probabilité que rapporte la variable emploi DADS. Ainsi, si en avril 2012 la variable prend la valeur 0,3, cela signifie que l'individu a 30 % de chance d'être en emploi ce mois-ci. Si un mois donné, l'individu occupe 2 emplois, la probabilité sélectionnée dans la variable emploi DADS est la valeur la plus élevée.

Dans la table TRAJECTOIRE, si pour un même individu un mois donné, plusieurs variables binaires sont positives, c'est qu'il a été dans plusieurs dispositifs ce mois-ci.

Plusieurs cas de figure sont possibles :

- 1) Soit l'individu a fini un dispositif et en a commencé un autre le même mois. Il n'y a ici pas de chevauchement. Cela peut être vérifié avec la table PROGRAMME.
- 2) Soit l'individu est à un instant t dans deux dispositifs mais cette situation est possible pour certaines combinaisons de dispositifs (car les dispositifs en question sont compatibles entre eux pour une même période, cf. tableau 10 ci-dessous).
- 3) Soit l'individu est à un instant t dans deux programmes qui ne sont pas compatibles entre eux (tableau 10) : alors l'erreur provient d'une des deux bases d'origine sans qu'on puisse distinguer laquelle.

Le tableau 10 ci-dessous présente les dispositifs compatibles et incompatibles entre eux pour distinguer le cas de figure 2 du cas de figure 3, afin de guider l'utilisateur dans son traitement de la base TRAJECTOIRE.

Tableau 10 : Chevauchements inter-dispositifs autorisés ou non dans la table TRAJECTOIRE

	E2C	EPIDE	SC	CUI	EAV	CA	CP	IAE	acc ML	GJ	CIVIS	ANI	PACEA	autres ML	acc PE	Formation PE
E2C	∅															
EPIDE	Non	∅														
SC	Non	Non	∅													
CUI	Non	Non	Non	∅												
EAV	Non	Non	Non	Non	∅											
CA	Non	Non	Non	Non	Non	∅										
CP	Non	Non	Non	Non	Non	Non	∅									
IAE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	∅								
acc ML	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	∅							
GJ	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	∅						
CIVIS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Obligé GC	∅					
ANI	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Obligé AC	∅				
PACEA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Obligé GP	Non	Obligé AP	∅			
autres ML	Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	Oui	Admis	Oui	Admis	Admis	∅		
acc PE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	∅	
formation PE	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Admis	Oui	∅

Notes : ce tableau explique si un chevauchement est possible entre deux dispositifs. Par exemple on ne peut pas être en IAE et en contrat d'apprentissage en même temps, mais on peut être en accompagnement de mission locale et en service civique ou en formation Pôle emploi et en EAV en même temps. Certains chevauchements sont même nécessaires : une personne en Garantie jeunes doit obligatoirement être en PACEA mais l'inverse n'est pas vrai. Les deux lettres derrière l'adjectif « Obligé » indique le sens de l'obligation (« GP » indique que la Garantie jeunes est obligatoirement dans le PACEA mais pas l'inverse).

ACC est l'abréviation pour accompagnement, ANI pour accord national interprofessionnel jeunes, CA pour contrat d'apprentissage, CIVIS pour contrat d'insertion dans la vie sociale, CP pour contrat de professionnalisation, CUI pour contrat unique d'insertion, EAV pour emploi d'avenir, E2C pour école de la deuxième chance, EPIDE pour établissement pour l'insertion dans l'emploi, GJ pour Garantie jeunes, IAE pour insertion par l'activité économique, ML pour mission locale, PACEA pour parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, PE pour Pôle emploi, SC pour service civique.

La structure de la table TRAJECTOIRE est présentée dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Aperçu de la table TRAJECTOIRE

Id_jeune_trajam	year	month	CUI	Inscription_PE	Type_chom	Acc_ML	...
TRAJAM_0001	2012	11	0	1	A	0	...
TRAJAM_0001	2012	12	0	1	B	0	...
TRAJAM_0001	2013	1	0	1	A	0	...
TRAJAM_0001	2013	2	1	1	E	0	...
TRAJAM_0001	2013	3	1	1	E	0	...
TRAJAM_0002	2014	9	0	0		0	...
TRAJAM_0002	2014	10	0	0		1	...
TRAJAM_0002	2014	11	0	0		1	...
TRAJAM_0002	2014	12	0	1	C	1	...
TRAJAM_0002	2015	1	0	1	B	1	...
TRAJAM_0003	2013	1	1	1	E	0	...
TRAJAM_0003	2013	2	0	1	A	1	...

Note : Pour que les utilisateurs puissent faire la différence entre une information manquante ou une absence d'un dispositif un mois donné, les valeurs nulles ont été remplacées par des valeurs manquantes pour les périodes non couvertes exhaustivement par le panel.

iv. La table COMPLEMENT

La table COMPLEMENT contient des informations sociodémographiques concernant les individus, permettant de caractériser le public bénéficiaire des dispositifs d'insertion. Elle contient précisément :

- Le sexe ;
- Le mois de naissance ;
- La situation de handicap ;
- La nationalité ;
- Le pays de naissance ;
- Le niveau de diplôme ;
- Le niveau de formation ;
- La région d'habitation du jeune ;
- Le fait d'être habitant de QPV ou ZUS ;
- Le fait d'être habitant de ZRR ;

- Le fait d'être décrocheur ;
- Le niveau de littératie ;
- Le fait d'être ou non bénéficiaire d'un RSA ou d'un RSA majoré.

La richesse des informations concernant un individu dépend du nombre et de la nature des dispositifs par lesquels est passé le jeune :

- Le sexe et le mois de naissance sont connus pour l'ensemble des individus car ce sont des variables identifiantes qui ont permis l'appariement entre les différentes tables.
- Pour la plupart des jeunes, sont renseignés la situation de handicap et le lieu d'habitation, qui sont dans quasiment tous les systèmes d'information. La plupart des systèmes d'information possèdent aussi soit la nationalité, soit le pays de naissance, soit les deux ; et soit le niveau de formation, soit le niveau de diplôme, soit les deux.
- Enfin, certaines informations ne sont renseignées que dans certains systèmes d'information et ne peuvent donc être connues que pour les individus passés par ceux-ci : c'est le cas de la situation vis-à-vis du RSA, présente surtout dans les bases des contrats aidés et des organismes du service public de l'emploi, ainsi que de la situation de décrocheur et du niveau de lecture, qui sont uniquement renseignés dans les données de la JDC.

Il a été décidé de faire une table historicisée, afin de pouvoir suivre l'évolution des caractéristiques sociodémographiques dans le temps. Les informations sont dans la plupart des cas récoltées en début de dispositif. Le format de la table est le suivant :

Tableau 12 : Aperçu de la table COMPLEMENT

Id_jeune	date	table_origine	variable	modalite
TRAJAM_0001		Etat_civil	Sexe	M
TRAJAM_0001	01/01/2011	SC	Région d'habitation	11
TRAJAM_0001	01/01/2011	SC	Nationalité	Française
TRAJAM_0001	01/01/2011	SC	Handicap	N
TRAJAM_0001	01/01/2011	SC	Niveau Diplôme	IV
TRAJAM_0001	01/10/2010	FH	RSA	N
TRAJAM_0001	01/10/2010	FH	QPV	O

Ce format permet de ne pas avoir de valeur manquante à une date d pour une variable qui aurait été renseignée en d-1. Pour étudier à une date donnée les caractéristiques d'un jeune, il suffit de voir, pour chaque caractéristique, si l'information est renseignée en faisant un filtre sur la variable "variable". Si c'est le cas, et que l'information est présente plusieurs fois, il faudra alors prendre l'information la plus récente renseignée avant la date considérée, en faisant un filtre sur la variable "date".

Il est à noter que deux variables ne sont pas historicisées mais présentes une seule fois par individu dans la table : il s'agit des variables sexe et mois de naissance, car ces données n'évoluent pas dans le temps. La variable date n'est donc pas renseignée pour ces individus. Ce sont les deux seules variables pour lesquelles la table d'origine est "Etat_civil".

Encadré n°16 : La construction spécifique des niveaux de diplôme/formation dans la base du service civique

Dans le système d'information du service civique, une seule variable mêle les informations sur les niveaux de formation et de diplôme. Ainsi, pour les niveaux supérieurs ou égaux au baccalauréat, seuls les niveaux de diplôme sont connus, et les niveaux de formation ne sont pas précisés. On sait ainsi si un jeune a obtenu une licence (niveau de diplôme) mais on ne peut distinguer un jeune qui a préparé une licence sans l'obtenir d'un jeune qui a arrêté ces études tout de suite après l'obtention de son baccalauréat.

Dans la table COMPLEMENT, il a donc été possible de reconstruire à partir de ces modalités les niveaux de diplôme pour l'ensemble de la population, mais les niveaux de formation seulement pour les individus avec un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat.

Encadré n°17 : La construction spécifique de la variable lieu d'habitation pour le panel « tous salariés »

Dans la majorité des systèmes d'information constitutifs de Trajam, les caractéristiques sociodémographiques des jeunes sont connues au moment de l'entrée dans les dispositifs. Les données contenues dans la table COMPLEMENT se rapportent donc, pour les informations issues de ces systèmes d'information, à la date d'entrée.

Dans le panel « tous salariés », les informations sont connues annuellement. Il a donc été décidé, pour la table COMPLEMENT, de mettre à jour annuellement l'information du lieu d'habitation, qui peut être amenée à évoluer dans le temps. Cela semble particulièrement pertinent pour les jeunes qui sont une population plus mobile que la moyenne. Si une personne change de lieu d'habitation au cours de son contrat de travail avec une entreprise, ce changement est daté de manière arbitraire dans la table COMPLEMENT au 1er janvier de l'année où ce changement a lieu, car il n'existe pas d'information plus précise dans le panel « tous salariés » sur la date exacte du déménagement.

VII. Pondération

i. Pourquoi repondérer le panel Trajam ?

a. Sans repondération, un panel biaisé

Le panel Trajam, comme présenté dans la partie I, est un panel au un douzième, du fait de la présence des données du panel « tous salariés ». Une première pondération, appelée dans ce document « pondération initiale », permet de prendre en compte cet échantillonnage pour se rapporter à la taille de la population totale. Du fait de la structure de l'échantillon du panel « tous salariés », les individus ont des poids initiaux égaux à 3 ou 22,5.

Cette pondération ne permet toutefois pas d'atteindre une représentativité parfaite car certains individus doivent être retirés de Trajam du fait de leur absence de NIR. En effet, l'absence de NIR empêche l'appariement avec des données d'emploi du panel « tous salariés » (partie I.ii.b). Environ 8 % des identifiants finaux Trajam sont associés à un état civil sans NIR. Or, la non-disponibilité du NIR n'est pas aléatoirement distribuée (voir tableau 13 ci-dessous). Elle est par exemple beaucoup plus fréquente pour les personnes qui ne sont pas de nationalité française et n'est pas distribuée de manière homogène entre tous les dispositifs. Comme ces variables sont usuellement corrélées aux indicateurs d'intérêt pour Trajam tels que le retour à l'emploi, exclure ces individus du panel biaise la représentativité de celui-ci.

Tableau 13 : Taux de NIRisation selon les caractéristiques des jeunes

		Taux de NIRisation
Année de naissance	<i>[1980,1985[</i>	98 %
	<i>[1985,1990[</i>	93 %
	<i>[1990,1995[</i>	85 %
	<i>[1995,1998[</i>	93 %
Nationalité	<i>Etrangère</i>	88 %
	<i>Française</i>	94 %
	<i>Inconnue</i>	12 %
Dispositif par lequel le jeune est passé	<i>Service civique</i>	100 %
	<i>EPIDE</i>	99 %
	<i>EAV</i>	99 %
	<i>Pôle emploi</i>	99 %
	<i>CUI</i>	97 %
	<i>JDC</i>	96 %
	<i>E2C</i>	93 %
	<i>IAE</i>	92 %
	<i>Mission locale</i>	88 %

	<i>Apprentissage</i>	86 %
	<i>Contrat de professionnalisation</i>	67 %
Nombre de bases par lesquelles le jeune est passé	<i>Passé par 1 seule base</i>	88 %
	<i>Passé par 2 bases</i>	98 %
	<i>Passé par 3 bases au moins</i>	100 %
Passé par une base bien NIRisée?	<i>Pas passé par une base bien NIRisée</i>	10 %
	<i>Passé par au moins une base moyennement NIRisée</i>	93 %
	<i>Passé par au moins 1 base bien NIRisée</i>	99 %
Niveau de formation	<i>Inconnu</i>	75 %
	<i>Niveau I-II</i>	92 %
	<i>Niveau III</i>	92 %
	<i>Niveau IV</i>	91 %
	<i>Niveau V</i>	94 %
	<i>Niveau Vb-VI</i>	91 %
Total		92 %

Lecture : 88 % des individus présents dans Trajam de nationalité étrangère disposent d'un NIR.
 Champ : individus présents dans Trajam avant suppression des individus non NIRisés et avant repondération.

Pour corriger ce problème afin de pouvoir effectuer des analyses sur un échantillon représentatif de la population, il est nécessaire de repondérer le panel en traitant l'absence de NIR à la manière d'une situation de non-réponse dans les enquêtes.

b. Différents jeux de poids

Pondérer un panel nécessite d'arbitrer entre la mise à disposition d'un poids unique ou de différents jeux de poids. Un poids unique repose sur le calage sur marges de l'ensemble des dispositifs sur l'ensemble des années. Il a pour avantage d'être simple d'utilisation et pour inconvénient de se déformer de plus en plus au fur à mesure que la couverture du panel en termes de nombre d'années augmente. Un jeu de plusieurs poids pour chaque individu (des poids annuels et un poids longitudinal) est moins simple à utiliser mais évite ce problème de déformation au fil du temps. L'option qui a été privilégiée pour pondérer ce panel est la deuxième. Trajam repose donc sur une double pondération : l'une longitudinale et l'autre transversale.

La pondération longitudinale permet de fournir un poids par individu pour étudier les trajectoires sur un champ couvrant plusieurs années.

La pondération transversale permet quant à elle de fournir un poids par individu par an. La pondération transversale permet d'étudier les trajectoires si celles-ci sont centrées sur un dispositif une année donnée. Par exemple, pour une étude sur le parcours amont et aval des jeunes passés par un contrat

d'apprentissage en 2014, les poids utilisés seront les poids transversaux de l'année 2014. La pondération transversale permet également des analyses en coupe annuelle.

La repondération dans le cadre du panel et la construction des jeux de poids se fait en 2 étapes :

- Une correction de la non-réponse au niveau individuel, qui permet de corriger le biais induit par l'exclusion des individus non-NIRisés du panel. A la fin de cette étape, les individus ont un nouveau poids associé qui correspond au poids longitudinal.
- Un calage sur marges qui permet de retrouver des nombres de mois passés en dispositif par année, pouvant être retrouvés par ailleurs, déclinés par un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques. Ce calage sur des variables auxiliaires potentiellement impliquées dans le calcul des indicateurs d'intérêt de Trajam permet par ailleurs d'améliorer la précision de celui-ci.

Dans Trajam, il existe donc au maximum 7 poids par individu : 1 poids longitudinal et 6 poids transversaux correspondant aux 6 années du panel (2010 à 2015).

ii. Construction des jeux de poids de Trajam

a. Correction de la non-réponse et construction du jeu des poids longitudinaux

Les poids initiaux sont tout d'abord modifiés afin de corriger les biais liés à l'exclusion du panel des individus sans NIR, pour lesquels il n'est pas possible d'observer les parcours en emploi.

La méthode utilisée afin de corriger la non-NIRisation de certains individus dans le panel Trajam est celle des groupes de réponses homogènes (GRH), avec l'utilisation d'un arbre de décision (CHAID). L'objectif de cette méthode est de former des groupes au sein desquels les individus ont une propension à « répondre » (ici, à être NIRisés) similaire les uns des autres, selon leurs caractéristiques. Ces groupes comportent des individus NIRisés et non-NIRisés. Les individus NIRisés sont alors repondérés de manière à ce qu'ils soient représentatifs de l'ensemble des poids initiaux du groupe de réponse auquel ils appartiennent. Les poids après correction de la non-NIRisation sont obtenus en multipliant le poids initial des personnes avec un NIR par le rapport entre l'effectif total du GRH auxquels ils appartiennent et l'effectif de NIRisés dans ce groupe de réponse.

La construction des groupes de réponses homogènes par l'algorithme CHAID est réalisée par tests du chi-2 successifs. L'algorithme identifie tout d'abord la variable la plus corrélée au fait d'être NIRisé ou non et découpe l'échantillon selon les modalités de cette variable. Il découpe ensuite ces sous-échantillons selon les variables restantes qui influencent le plus le fait d'être NIRisé. Celles-ci peuvent différer selon le sous-échantillon considéré, et cela jusqu'à ce que toutes les variables disponibles aient été utilisées ou que les contraintes en termes de taille minimale ou de nombre maximal de GRH fixées lors du paramétrage de l'algorithme ont été atteintes.

Les variables intégrées dans l'algorithme CHAID sont³⁰ :

- Les variables indicatrices de présence dans les bases de données sources ;
- Le nombre de sources dans lesquelles l'individu est présent ;

³⁰ Les modalités de chacune des variables sont indiquées à l'annexe 5.

- La nationalité ;
- L'année de naissance ;
- Le niveau de formation.

137 GRH sont ainsi formés, avec en moyenne 6 353 individus au sein de chaque groupe. Les poids sont relativement peu déformés, puisque 95 % des individus ont un rapport de poids entre le poids corrigé et le poids initial compris dans l'intervalle [1 ; 1,0584].

Un test a été réalisé afin de vérifier qu'il n'y a pas de sur-apprentissage lors de la création de l'arbre de décision, c'est-à-dire que le modèle choisi prédit bien la NIRisation au-delà du seul échantillon à partir duquel il avait été créé. Pour ce faire, l'échantillon a été divisé aléatoirement en 2 sous-échantillons. L'arbre de décision créé sur le premier sous-échantillon a ensuite été appliqué sur le sous-échantillon complémentaire afin de vérifier sa force de prédiction.

Dans l'échantillon total, 97,43 % des individus NIRisés étaient prédits comme tels par l'arbre. Ce taux est de 97,42 % et 97,44 % respectivement dans les deux sous-échantillons, soit des taux quasiment identiques au taux d'origine. Ces résultats semblent écarter le sur-apprentissage, et valider la pertinence du modèle utilisé.

Ces poids corrigés de la non-NIRisation servent de poids longitudinaux pour les études de trajectoires.

Après exclusion des individus sans NIR et correction de la non-réponse, il y a 799 998 individus dans Trajam.

b. Calage sur marge et création des jeux de poids transversaux

Le calage permet d'égaliser des totaux pondérés de Trajam avec les totaux correspondant retrouvés par ailleurs sur l'ensemble de la population (qui sont, dans le cadre de ce calage, issus des tables brutes des dispositifs inclus dans Trajam), tout en assurant une déformation minimale des pondérations corrigées de la non-réponse. Le calage sur marges permet également d'utiliser des informations auxiliaires pour estimer plus précisément des variables d'intérêt influencées par elles. Ainsi, intégrer le niveau de diplôme ou de formation améliore la précision des taux d'insertion en emploi dans Trajam, car il s'agit de variables notoirement corrélées.

Les informations auxiliaires déclinées par dispositif et utilisées pour la construction des marges annuelles ont les suivantes³¹ :

1. Le sexe ;
2. L'âge ;
3. Le niveau de formation ou de diplôme (selon la disponibilité dans les bases).

Usuellement, la définition des marges lors d'un calage sur marges se fait à partir des effectifs d'individus présents dans la catégorie considérée dans la marge.

Cependant, dans Trajam, puisque l'information existe, il semble souhaitable de prendre en compte la durée annuelle passée par le jeune dans le dispositif. C'est pourquoi il a été décidé de caler sur le nombre total de mois passés par les individus dans le dispositif au cours de l'année. Cette méthode équivaut à réaliser le calage sur un stock annuel moyen dans le dispositif. Sachant le nombre de

³¹ Les modalités de ces variables sont décrites à l'annexe 5.

modalités par âge (3), par sexe (2), et par niveau de formation/diplôme (4), le nombre maximum de marges pour une année donnée pourrait être de 144. Dans les faits, comme tous les dispositifs ne sont pas présents pour toutes les années et que toutes les informations ne sont pas présentes pour chacun des dispositifs, le nombre de marges par année oscille entre 64 et 129. La liste extensive des marges utilisées est disponible en annexe 6.

Il existe plusieurs méthodes de calage sur marges. Trois ont été testées : la méthode linéaire, la méthode du raking ratio et la méthode linéaire tronquée. La deuxième méthode a été écartée car elle ne converge pas pour certaines années. La méthode linéaire tronquée a été préférée à la méthode linéaire car elle permet de ne pas avoir une trop grande dispersion des poids et notamment d'éviter les poids négatifs.

Après ces 6 calages sur marges, les 6 jeux de poids annuels, qui sont les poids transversaux, sont créés. Ils occasionnent peu de déformation de poids, comme le montre le tableau 14.

Tableau 14 : Quantiles des rapports de poids avant et après calage

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Max	1,85	1,8	1,95	2,25	3,5	3
99 %	1,44557	1,45294	1,54829	1,59241	1,67967	1,79569
95 %	1,36986	1,34705	1,31299	1,27248	1,25337	1,19706
90 %	1,33256	1,31722	1,27697	1,23647	1,1728	1,12339
75 %	1,27359	1,2469	1,20759	1,16855	1,13969	1,09848
50 %	1,16628	1,15861	1,13259	1,10435	1,07806	1,06255
25 %	1,07621	1,07556	1,0572	1,04516	1,043	1,01787
10 %	1,02841	1,03212	1,02017	0,97487	1,01023	0,82615
5 %	1,01338	1,02078	0,95932	0,89061	0,89134	0,81648
1 %	0,87752	0,88171	0,84156	0,85618	0,8756	0,81648
Min	0,55	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5

iii. Utilisation des données pondérées

Pour disposer d'un poids de calage une année donnée, un individu doit nécessairement être passé par au moins un dispositif ayant servi au calage cette même année. Or, seuls les dispositifs dont les données sont exhaustives une année donnée ont contribué au calage de cette même année³² (voir figure 1 pour les périodes couvertes par les différents dispositifs).

Ainsi, tous les individus présents dans Trajam ne disposent pas de l'ensemble des 6 poids transversaux correspondant aux 6 années que couvre le panel. Pour une petite part d'entre eux (représentant moins de 1 % des individus présents dans Trajam), aucun poids transversal n'est disponible. Ces individus ne pourront ainsi pas contribuer à des études portant sur le champ des jeunes passés par un dispositif

³² Certains dispositifs présents dans Trajam n'ont pas servi au calage : il s'agit du dispositif d'accompagnement par les missions locales, du regroupement des autres dispositifs de mission locale, et des formations Pôle emploi.

une année donnée, mais ont tout de même un poids longitudinal (correspondant au poids corrigé de la non-NIRisation), et pourront alors bien contribuer aux études portant sur des trajectoires observées sur l'ensemble de la période, sans restriction du champ sur une année donnée.

Annexes

Annexe 1 : Description des dispositifs inclus dans Trajam

Remarque : les évolutions des dispositifs survenues ces dernières années ne sont pas détaillées dans cette annexe puisqu'elles ne concernent pas le champ de Trajam.

A. DISPOSITIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Pôle emploi :

Pôle emploi est un organisme du service public de l'emploi chargé de l'accompagnement et de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. L'inscription est obligatoire pour les personnes qui sont éligibles et souhaitent bénéficier de leur allocation chômage. Dans Trajam, les données sont considérées comme exploitables car repondérées de 2010 à 2015, même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

- 1. L'inscription à Pôle emploi :** L'inscription à Pôle emploi est bornée dans le temps et correspond à la période durant laquelle l'individu est considéré comme en contact avec l'opérateur. Elle commence quand l'individu s'enregistre officiellement auprès de l'opérateur et prend fin par exemple si l'individu déclare à l'opérateur qu'il a retrouvé un emploi et n'a plus besoin de ses services ou, pour les individus qui sont tenus de le faire, s'il ne s'actualise pas auprès de Pôle emploi en déclarant vouloir rester inscrit. Un demandeur d'emploi inscrit se voit attribuer un conseiller et une modalité d'accompagnement. Aujourd'hui, il existe quatre modalités d'accompagnement selon l'autonomie du demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi, telle qu'appréciée par son conseiller (trois ont été créées en 2013 et la plus intensive en 2014). Moins une personne est considérée comme autonome dans sa recherche d'emploi, plus les entretiens avec son conseiller sont fréquents. Les modalités, de la moins intensive à la plus intensive, sont les suivantes : suivi, guidé, renforcé, global. Les demandeurs d'emploi peuvent changer de type d'accompagnement lors d'une période d'inscription à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont également classés en différentes « catégorie ». Il existe cinq catégories d'inscription à Pôle emploi :

- *Catégorie A* : demandeur d'emploi sans activité sur le mois et immédiatement disponible pour commencer un emploi, tenu d'exercer une recherche d'emploi.
- *Catégorie B* : demandeur d'emploi avec une activité réduite de moins de 78h, tenu d'exercer une recherche d'emploi.
- *Catégorie C* : demandeur d'emploi avec une activité réduite de plus de 78h, tenu d'exercer une recherche d'emploi.
- *Catégorie D* : demandeur d'emploi sans emploi, non tenu d'exercer une recherche d'emploi (exemple : en formation, en maladie).
- *Catégorie E* : demandeur d'emploi avec emploi, non tenu d'exercer une recherche d'emploi (personnes en contrat aidé ou en création d'entreprise).

2. **Les formations** : Trajam ne contient que les formations disponibles dans le système d'information de Pôle emploi, à savoir les formations prescrites aux demandeurs indemnisés par Pôle emploi. Il n'y a donc pas dans Trajam les formations pour les demandeurs d'emploi mais non indemnisés, ni les formations de personnes en recherche d'emploi non inscrites à Pôle emploi. Comme les jeunes ont une probabilité plus importante que le reste de la population d'être dans une de ces deux situations, l'information sur la formation des jeunes dans Trajam est parcellaire, et doit être maniée avec précaution.
3. **L'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)** : L'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) est un dispositif d'une durée de 3 à 6 mois mis en place par Pôle emploi en 2015 pour aider les jeunes demandeurs d'emploi entre 16 et 29 ans à retrouver plus rapidement un emploi.

L'accompagnement se déroule en 3 phases : une phase de diagnostic et de définition d'un plan d'action, une phase d'accompagnement intensif pour la mise en œuvre du plan d'action, une phase de suivi dans l'emploi durable ou dans la formation, y compris au-delà de la durée initiale d'accompagnement.

Deux types d'accompagnement différents sont proposés lors de la deuxième phase :

1. En collectif sous forme de club de 10 à 15 personnes.
2. En individuel.

Missions locales :

Le réseau des missions locales a pour objectif d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Son action auprès des jeunes va d'une simple activité d'information et de conseil à un éventuel accompagnement intensif pour traiter l'ensemble des problèmes qui constituent des freins³³ à leur insertion professionnelle.

Dans Trajam, les données sont considérées comme exploitables de 2012 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

1. **Accompagnement par les missions locales** : Une fois qu'un jeune s'est présenté dans une mission locale et qu'un dossier a été constitué pour lui, il intègre le système d'information des missions locales et n'en ressort pas. Son accompagnement par la mission locale n'a alors pas de date de fin observée. Le fait d'être présent dans le système d'information des missions locales ne peut donc pas être assimilé au fait d'être en contact avec celle-ci. Une variable d'accompagnement a donc été créée dans Trajam pour signifier un lien réel entre l'opérateur et le jeune. Un jeune est considéré comme accompagné par la mission locale un mois donné s'il a eu un contact significatif avec celle-ci le mois d'intérêt ou dans les cinq mois précédents.
2. **Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)** : Mis en œuvre dans les missions locales entre avril 2005 et décembre 2016, le Civis était un dispositif qui s'adressait à des jeunes de 16 à 25

³³ Freins périphériques : existence de difficultés « non-professionnelles » qui empêchent certains jeunes de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion (liste non exhaustive : mobilité, logement, difficultés financières, garde d'enfants, santé).

ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. L'objectif du Civis était d'organiser, par un accompagnement personnalisé et régulier, les actions nécessaires à leur insertion. D'une durée d'un an renouvelable, le contrat était conclu entre un jeune et une mission locale ou permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO³⁴). Ce contrat engageait les jeunes dans un suivi renforcé, avec certaines actions qui leur étaient réservées et une allocation financière débloquée dans le cadre de leur suivi. Le Civis se déclinait en contrat dit « renforcé » (la plupart des jeunes sans diplôme accueillis se le voyaient proposer ; il était renouvelable chaque année jusqu'à l'année des 26 ans) et en contrat dit « classique » (concernant des jeunes ayant au maximum un diplôme équivalent au baccalauréat, ce contrat étant renouvelable une fois). Le 1er janvier 2017, il a été remplacé par le PACEA présenté ci-dessous.

3. **L'Accord National Interprofessionnel (ANI) :** Ce dispositif a été mis en place en 2011 dans le cadre de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011. L'objectif était d'accompagner les jeunes sortis du système éducatif sans qualification. L'ANI jeunes proposait un suivi renforcé à ces jeunes (entretien individuel avec un référent unique³⁵, construction du projet professionnel, etc.). Cet accompagnement durait entre un an et dix-huit mois et permettait à un jeune de travailler sur un projet d'accès à l'emploi, ou sur une formation qualifiante, ou encore, selon les situations, d'organiser son retour à la scolarité. Si les objectifs de cet accompagnement ANI sont atteints, c'est-à-dire si le jeune trouve un emploi de plus de 6 mois ou une formation qualifiante, ou choisit de retourner à l'école, la mission locale opère encore six mois de suivi auprès du jeune et de l'entreprise ou de l'organisme de formation, à raison d'une fois par mois minimum. Un jeune bénéficiant de ce dispositif peut faire une ou plusieurs périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) chez des employeurs. Le dispositif s'est arrêté en 2015.

4. **Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) :** Le PACEA a été mis en place au 1er janvier 2017. Il constitue le nouveau cadre d'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il remplace le Civis. Tous les jeunes de 16 à 25 ans, en difficulté et en risque d'exclusion professionnelle, peuvent entrer en PACEA. Le PACEA a une durée maximale de 24 mois consécutifs. Il se compose de différentes phases d'accompagnement, qui peuvent chacune comporter : des périodes de formation, des situations professionnelles, y compris des périodes de mise en situation en milieu professionnel, d'autres actions portées par la mission locale ou ses partenaires. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, une allocation peut être accordée ponctuellement à un jeune bénéficiaire du PACEA. Pour soutenir la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie (pour l'aider à financer un permis de conduire par exemple). L'allocation ne peut être versée que pendant les périodes durant lesquelles le bénéficiaire ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Le

³⁴ PAIO : permanence d'accueil, d'information et d'orientation. Les PAIO ont fusionné avec les missions locales et n'existent donc plus en tant que telles depuis 2014.

³⁵ Au début des années 2000, les bénéficiaires du service public de l'emploi n'avaient pas forcément un conseiller attitré qui les suivait pendant leur période d'accompagnement par la structure. Ils pouvaient rencontrer une personne différente à chacune de leur visite.

montant mensuel de l'allocation ne peut excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement, qui s'établit à 497,50 euros en 2021.

5. **La Garantie jeunes** : Après une phase d'expérimentation d'octobre 2013 à décembre 2016, la Garantie jeunes a été généralisée à l'ensemble du territoire en janvier 2017. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation et qui sont en situation de précarité. C'est une modalité spécifique et non obligatoire du PACEA, cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis janvier 2017. La Garantie jeunes permet aux bénéficiaires d'être accompagnés de manière intensive par une mission locale pendant douze mois³⁶ et de recevoir, sous conditions d'éligibilité, une allocation mensuelle d'un montant maximal équivalent à celui du RSA, hors forfait logement (497,50 euros en 2021), dégressive en fonction de ses revenus d'activité. La Garantie jeunes repose sur un contrat d'engagement signé entre le jeune et le conseiller. Si le bénéficiaire ne satisfait pas à ses obligations, il peut voir son allocation temporairement suspendue et même (bien que ce soit relativement rare) être privé du dispositif. L'accompagnement intensif dans le cadre de la Garantie jeunes a comme spécificité d'associer un accompagnement collectif (pendant les 6 premières semaines) à un accompagnement individuel. La Garantie jeunes se caractérise également par une logique de « *workfirst* » : les jeunes font des immersions régulières en entreprise pendant ce dispositif, lors de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), ce qui leur permet de progresser dans leur insertion socio-professionnelle, même s'ils n'ont pas encore levé tous les freins périphériques au retour à l'emploi.
6. **Autres dispositifs des missions locales** : il s'agit de l'ensemble des autres dispositifs n'entrant pas dans une des descriptions ci-dessus. Il y a en particulier dans ces dispositifs, les actions organisées au niveau local ou régional.

B. DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (HORS SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI)

Les établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epide) : L'Epide est un dispositif intensif à destination des jeunes peu diplômés avec des difficultés d'insertion professionnelle, placé sous la triple tutelle des ministères en charge du travail, de la Défense et de la Ville, existant depuis 2005. Il leur permet d'acquérir des compétences (scolaires et sociales), de se former, de travailler leur projet professionnel. Les bénéficiaires sont appelés volontaires pour l'insertion. Ils sont logés, nourris et blanchis. Les centres accueillent les jeunes en internat et imposent une discipline et un règlement intérieur stricts. Les bénéficiaires touchent une allocation de 210 euros par mois non imposable. De plus, s'ils sont en emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI) ou en formation qualifiante 3 mois après leur sortie, un montant proportionnel au nombre de mois passés en Epide leur est versé (90 euros par mois passé).

Dans Trajam, les données pour ce dispositif sont considérées comme exploitables de 2013 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

³⁶ Ou dix-huit mois, si le dispositif est renouvelé pendant 6 mois, ce qui est relativement rare.

Les écoles de la deuxième chance (E2C) : L'E2C est un dispositif intensif en direction des jeunes peu diplômés avec des difficultés d'insertion professionnelle. La première E2C a été créée en 1997. Les jeunes bénéficiaires sont stagiaires de la formation professionnelle et touchent en général de 310 à 340 euros par mois. Ils alternent entre la remise à niveau et la réflexion sur leur parcours professionnel à l'E2C d'une part et des stages en entreprises d'autre part. Ces derniers constituent 40 % de leur formation. Ce dispositif peut durer de 4 à 18 mois.

Dans Trajam, les données pour ce dispositif sont considérées comme exploitables de 2013 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

C. DISPOSITIFS A COMPOSANTE CIVIQUE

Le service civique : Créé en 2010, ce dispositif propose à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une mission d'intérêt général auprès d'associations ou d'institutions publiques.

L'engagement de service civique se déroule sur une durée continue de 6 mois à 1 an. Le jeune volontaire bénéficie d'une indemnité mensuelle minimale d'environ 470 euros nets ainsi qu'un montant minimal de 108 euros pour les frais d'alimentation et de transports. Les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux au 5, 6 ou 7^{ème} échelon ainsi que les bénéficiaires du RSA jeunes actifs peuvent bénéficier en plus d'un supplément de 119 euros.

Dans Trajam, les données pour ce dispositif sont considérées comme exploitables de 2010 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

La Journée défense et citoyenneté (JDC) : La Journée défense et citoyenneté (JDC depuis 2011 ; JAPD auparavant) est obligatoire pour tous les jeunes de nationalité française et a lieu entre leurs 16 et leurs 18 ans, avec une régularisation possible jusqu'à 25 ans. Elle comprend une évaluation des apprentissages fondamentaux, une présentation des engagements possibles, civiques ou militaires, et une information sur différents aspects de la citoyenneté (sécurité routière, dons du sang ou d'organes, etc.). Cette journée peut permettre de proposer à certains jeunes des opportunités professionnelles mais également des opportunités d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté : ces derniers, pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée (mission locale, Epide, etc.). En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à 25 ans.

Dans Trajam, les données pour les JDC sont considérées comme exploitables de 2013 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

D. CONTRATS AIDÉS

1. CONTRATS AIDÉS CLASSIQUES

Les Contrats uniques d'insertion (CUI) : Le Contrat unique d'insertion (CUI) est un contrat aidé, c'est-à-dire en partie financé par l'Etat, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Ce n'est pas un dispositif spécifiquement dédié aux jeunes. Il se décline en Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-

CAE) dans le secteur non-marchand et Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. Sa durée minimale est de 6 mois et sa durée maximale de 2 ans³⁷. Depuis janvier 2018, les parcours emploi compétences (PEC) remplacent les CUI-CAE.

Dans Trajam, les données sur les CUI sont considérées comme exploitables à partir de 2010 et jusqu'en 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

Les Emplois d'avenir : Créés en 2012, les Emplois d'avenir sont des contrats aidés, c'est-à-dire en partie financés par l'Etat, qui proposent des solutions d'emploi aux jeunes qui n'en n'ont pas, afin de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Le dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) peu ou pas diplômés ou vivant dans certains territoires (ZRR, ZUS, DOM). La durée de ce dispositif est de 1 à 3 ans (jusqu'à 5 ans si le bénéficiaire entame une formation longue durant son emploi d'avenir). Une majorité des emplois d'avenir ont été créés dans le secteur non-marchand mais il y en a également dans le secteur marchand. Le dispositif a été arrêté : il n'y a plus d'entrées en emploi d'avenir depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans Trajam, les données sur les emplois d'avenir sont considérées comme exploitables de 2012, année de lancement du dispositif, à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

2. INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les contrats dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des contrats aidés pour des personnes très éloignées du marché du travail. Ces structures, selon leur modèle, emploient directement les individus (ACI et EI) ou les mettent à disposition d'autres entreprises (AI et ETTI). Les individus en IAE bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel au sein de leur structure. Contrairement aux autres contrats aidés, l'ensemble des salariés d'une SIAE ont un contrat aidé (mis à part l'équipe qui encadre et accompagne les bénéficiaires). Ces structures sont conventionnées par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.

Les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) constituent le lien contractuel privilégié entre SIAE et bénéficiaires. Ce type de contrat garantit à ces derniers une rémunération au moins égale au Smic. Ces CDDI peuvent en principe être renouvelés dans la limite d'une durée maximale de 24 mois. Néanmoins des exceptions sont prévues, notamment pour les personnes de 57 ans ou plus, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Dans Trajam, les données sont considérées comme exploitables de 2010 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

Il existe 4 types de SIAE :

Les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) : Les ACI se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ils peuvent être portés par une association, une commune ou un département. Les entreprises ne peuvent, en revanche, pas en être porteuses. Leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les avantages et aides octroyés par l'État ne créent pas

³⁷ Le contrat peut être prolongé au-delà (jusqu'à cinq ans) pour les personnes en situation de handicap et pour les seniors, ainsi que pour finir une action de formation professionnelle en cours de réalisation.

de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants. Les bénéficiaires des ACI sont exclusivement recrutés via des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Les entreprises d'insertion (EI) : Les entreprises d'insertion (EI) sont des associations ou entreprises du secteur marchand. Cet ancrage dans le milieu marchand, avec cependant une forte mission sociale, est ce qui les distingue des ACI. Les bénéficiaires des EI sont eux aussi exclusivement recrutés via des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Les associations intermédiaires (AI) : Les associations intermédiaires (AI) sont des associations à but non lucratif permettant aux bénéficiaires de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...). Les bénéficiaires des AI sont recrutés via des contrats à durée déterminée d'usage, des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), ou plus rarement via des contrats à durée indéterminée à temps partiel. Contrairement aux ACI ou aux EI, les salariés des AI ne travaillent pas pour l'AI mais sont mis à disposition d'autres unités. L'AI reste seule responsable du versement de la rémunération.

Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) : Les ETTI sont des entreprises d'intérim qui, tout en étant soumises aux règles du travail temporaire, sont spécialisées dans l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, et qui proposent à ces personnes un accompagnement social et professionnel pendant et en dehors des missions accomplies auprès d'entreprises utilisatrices. Les bénéficiaires sont recrutés via des contrats de travail temporaire et perçoivent une rémunération au moins égale au Smic. La durée maximale de ces contrats est de 24 mois (renouvellement compris).

E. CONTRATS AIDÉS

Le Contrat d'apprentissage : L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en organisme de formation et enseignement du métier chez un employeur (de droit privé ou public), avec lequel l'apprenti a conclu un contrat. L'apprentissage entre dans le cadre de la formation initiale. Jusqu'au 31 décembre 2018, ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire, ainsi qu'aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire ; des dérogations existent pour certains publics âgés de plus de 25 ans, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Dans Trajam, les données sont considérées comme exploitables de 2012 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

Le Contrat de professionnalisation : Le contrat de professionnalisation est un dispositif d'alternance entrant dans le cadre de la formation continue et qui a pour but d'obtenir une certification. Ce n'est pas un dispositif uniquement dédié aux jeunes. Les bénéficiaires peuvent être des jeunes de 16 ans à 25 ans révolus qui complètent leur formation initiale, des demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans, des bénéficiaires du RSA, des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), des personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Dans Trajam, les données sont considérées comme exploitables de 2010 à 2015 même si des données sur d'autres années peuvent être disponibles.

F. EMPLOI

L'emploi salarié (issu du panel « tous salariés ») : L'emploi présent dans Trajam est l'emploi salarié public et privé. Il contient, outre des contrats classiques, l'intérim, les stages, les services civiques, les contrats aidés, les contrats en alternance, les personnes employées par des particuliers employeurs (même si tous ces types de contrat ne sont pas bien identifiés comme des types d'emploi spécifiques) mais pas les indépendants. Des données sur le salaire, le nombre d'heures travaillées, le secteur d'activité, le type d'emploi, et les conditions d'emploi sont disponibles pour caractériser cet emploi.

Annexe 2 : Glossaire de Trajam

- **Bases d'origine** : bases provenant des 11 systèmes d'information nécessaires à la création de Trajam (bases du FH pour Pôle emploi, bases i-milo pour les missions locales, bases ETTI, AI, ACI et EI pour l'IAE, etc.). Ce sont les bases en input du panel.
- **Chevauchement de dispositifs** : On dit que 2 dispositifs se chevauchent si, à une date donnée, un individu est simultanément dans 2 dispositifs. Lorsqu'il s'agit de deux dispositifs de même nature, on parle de chevauchement intra-dispositif, s'il s'agit de deux dispositifs de natures différentes, on parle de chevauchement inter-dispositif.
- **Identifiant bijectif** : un identifiant est dit bijectif s'il renvoie à un état civil unique et inversement.
- **Période en dispositif** : période délimitée par une date de début et une date de fin, pendant laquelle un individu est dans un dispositif donné.
- **Programme** : mesure d'insertion professionnelle, qu'il s'agisse d'un emploi aidé, d'une alternance, d'un accompagnement, d'une formation ou d'un cumul de ces différents éléments. Le cas échéant, il peut comporter différents dispositifs.
- **Rapprochement des états civils** : utilisation d'une méthode de distance JARO-WINKLER pour créer un identifiant unique entre différentes tables pour les individus dont la distance sur les données d'état civil (nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance et NIR) est faible.
- **Renouvellement** : période en dispositif qui s'inscrit dans une succession de périodes dans le même dispositif. On parle de renouvellement en dispositif si la période en dispositif concernée commence le lendemain de la date de fin d'une période dans le même dispositif et que cette période précédente a lieu dans la même structure.
- **Structure** : institution qui dispense le dispositif. Elle permet de savoir à quel niveau on analyse certaines variables : par exemple, pour les contrats aidés et l'alternance, les renouvellements sont définis au niveau de l'entreprise et non des établissements ; pour les dispositifs dispensés par les missions locales et de Pôle emploi, ils sont définis au niveau de la mission locale ou de l'agence Pôle emploi et non au niveau des antennes.
- **Tables du panel Trajam**: cinq tables composent Trajam :
 - o la table ETAT_CIVIL, regroupant les nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance, identifiant Trajam des individus ;
 - o la table PROGRAMME, regroupant les dates de début, de fin de dispositif, le lieu, la structure dans laquelle il a été effectué ;
 - o la table TRAJECTOIRE, qui est à proprement parler la table de panel et qui permet de savoir pour chaque mois dans quel dispositif est chaque individu et quelle est sa situation d'emploi, ainsi que de donner pour certains dispositifs des informations mensuelles ;

- la table COMPLEMENT, qui donne des informations socio-démographiques sur les individus comme par exemple leur sexe, leur âge, leur niveau de diplôme ;
- la table POIDS, qui donne l'ensemble des poids de chaque individu (le poids transversal et les 6 poids annuels).

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

- ▶ Étapes pour la fusion des différentes tables d'état-civil en une liste unique d'état-civil
 - ▶ Création d'une clef composée de l'état-civil

Table α			Table β			Table γ		
IDJ α	CLEF	EC	IDJ β	CLEF	EC	IDJ γ	CLEF	EC
$\alpha 1$	$\alpha X1$	0	$\beta 1$	$\beta X1$	0	$\gamma 1$	$\gamma X1$	0
$\alpha 2$	$\alpha X2$	0	$\beta 2$	$\beta X2$	0	$\gamma 2$	$\gamma X2$	0
$\alpha 3$	$\alpha X3$	1	$\beta 3$	$\beta X3$	1	$\gamma 3$	$\gamma X3$	1
$\alpha 4$	$\alpha X4$	1	$\beta 4$	$\beta X4$	1	$\gamma 4$	$\gamma X4$	1
$\alpha 5$	$\alpha X5$	2	$\beta 5$	$\beta X5$	2	$\gamma 5$	$\gamma X5$	2
$\alpha 6$	$\alpha X6$	2	$\beta 6$	$\beta X6$	2	$\gamma 6$	$\gamma X6$	2

▶ Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

38

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

- ▶ Macro SAS *fission*

IDJ α	CLEF	EC	IDJ β	CLEF	EC	IDJ γ	CLEF	EC
$\alpha 5$	$\alpha X5$	2	$\beta 5$	$\beta X5$	2	$\gamma 5$	$\gamma X5$	2
$\alpha 6$	$\alpha X6$	2	$\beta 6$	$\beta X6$	2	$\gamma 6$	$\gamma X6$	2
$\alpha 3$	$\alpha X3$	1	$\beta 3$	$\beta X3$	1	$\gamma 3$	$\gamma X3$	1
$\alpha 4$	$\alpha X4$	1	$\beta 4$	$\beta X4$	1	$\gamma 4$	$\gamma X4$	1
$\alpha 1$	$\alpha X1$	0	$\beta 1$	$\beta X1$	0	$\gamma 1$	$\gamma X1$	0
$\alpha 2$	$\alpha X2$	0	$\beta 2$	$\beta X2$	0	$\gamma 2$	$\gamma X2$	0

▶ Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

39

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS *fusion* (1/5)

IDJ- α	CLEF	EC
$\alpha 5$	$\alpha X 5$	2
$\alpha 6$	$\alpha X 6$	2

IDJ- β	CLEF	EC
$\beta 5$	$\beta X 5$	2
$\beta 6$	$\beta X 6$	2

IDJ- β	CLEF	EC
$\beta 3$	$\beta X 3$	1
$\beta 4$	$\beta X 4$	1

IDJ- β	CLEF	EC
$\beta 1$	$\beta X 1$	0
$\beta 2$	$\beta X 2$	0

Fusion entre la sous-table α (EC=2) et les sous-tables β suivant la correspondance entre les clefs

IDJ- α	EC- α	IDJ- β	EC- β
$\alpha 5$	2	$\beta 5$	2
$\alpha 6$	2	$\beta 2$	0

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS *fusion* (2/5)

IDJ- α	CLEF	EC
$\alpha 3$	$\alpha X 3$	1
$\alpha 4$	$\alpha X 4$	1

IDJ- β	CLEF	EC
$\beta 5$	$\beta X 5$	2
$\beta 6$	$\beta X 6$	2

IDJ- β	CLEF	EC
$\beta 3$	$\beta X 3$	1
$\beta 4$	$\beta X 4$	1

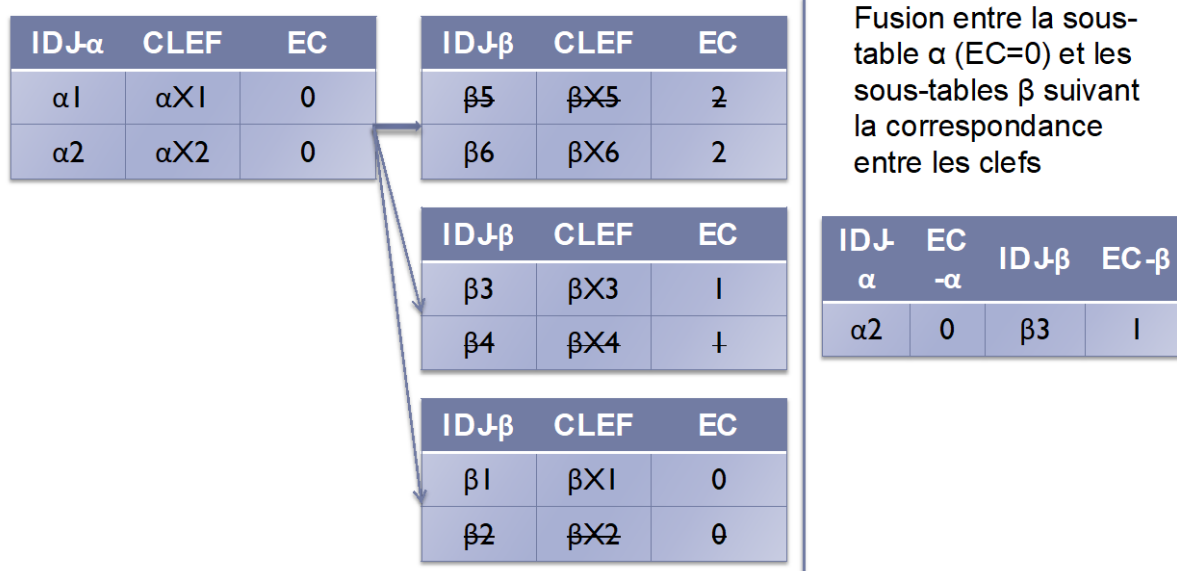
IDJ- β	CLEF	EC
$\beta 1$	$\beta X 1$	0
$\beta 2$	$\beta X 2$	0

Fusion entre la sous-table α (EC=1) et les sous-tables β suivant la correspondance entre les clefs

IDJ- α	EC- α	IDJ- β	EC- β
$\alpha 3$	1	$\beta 4$	1

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS *fusion* (3/5)



D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS *fusion* (4/5)

► Synthèse des correspondances effectuées entre les sous-table α et β

IDJ- α	EC- α	IDJ- β	EC- β
$\alpha 1$	0		
$\alpha 2$	0	$\beta 3$	1
$\alpha 3$	1	$\beta 4$	1
$\alpha 4$	1		
$\alpha 5$	2	$\beta 5$	2
$\alpha 6$	2	$\beta 2$	0

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS *fusion* (4/5)

- *L'algorithme est utilisée pour fusionner les sous-tables α et γ*

ID J- α	EC- α	ID J- γ	EC- γ
$\alpha 1$	0	$\gamma 2$	0
$\alpha 2$	0	$\gamma 5$	2
$\alpha 3$	1		
$\alpha 4$	1	$\gamma 3$	1
$\alpha 5$	2		
$\alpha 6$	2		

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS *fusion* (4/5)

- *L'algorithme est utilisée pour fusionner les sous-tables β et γ*

ID J- β	EC- β	ID J- γ	EC- γ
$\beta 1$	0	$\gamma 6$	2
$\beta 2$	0		
$\beta 3$	1	$\gamma 5$	2
$\beta 4$	1		
$\beta 5$	2		
$\beta 6$	2	$\gamma 1$	0

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS fusion (5/5)

- Création de la table avec la liste d'individus uniques (1/2)
- Reprise de l'individu dont l'état-civil est le plus complet
- D'après les trois tableaux précédents, on a les relations :

$\alpha \leftrightarrow \beta$	$\alpha \leftrightarrow \gamma$	$\beta \leftrightarrow \gamma$
$\alpha 1$	$\alpha 1 = \gamma 2$	$\beta 1 \leq \gamma 6$
$\alpha 2 \leq \beta 3$	$\alpha 2 \leq \gamma 5$	$\beta 2$
$\alpha 3 = \beta 4$	$\alpha 3$	$\beta 3 \leq \gamma 5$
$\alpha 4$	$\alpha 4 = \gamma 3$	$\beta 4$
$\alpha 5 = \beta 5$	$\alpha 5$	$\beta 5$
$\alpha 6 \geq \beta 2$	$\alpha 6$	$\beta 6 \geq \gamma 1$

► Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

46

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

► Macro SAS fusion (5/5)

- Création de la table avec la liste d'individus uniques (2/2)

IDJ	NOM	PRENOM	SEXE	DATE	LIEU	NIR	EC
1	$\alpha X1$	$\alpha X1$	$\alpha X1$	$\alpha X1$			0
2	$\gamma X5$	$\gamma X5$	$\gamma X5$	$\gamma X5$	$\gamma X5$	$\gamma X5$	2
3	$\alpha X3$	$\alpha X3$	$\alpha X3$	$\alpha X3$	$\alpha X3$		1
4	$\alpha X4$	$\alpha X4$	$\alpha X4$	$\alpha X4$	$\alpha X4$		1
5	$\alpha X5$	$\alpha X5$	$\alpha X5$	$\alpha X5$	$\alpha X5$	$\alpha X5$	2
6	$\alpha X6$	$\alpha X6$	$\alpha X6$	$\alpha X6$	$\alpha X6$	$\alpha X6$	2
7	$\gamma X6$	$\gamma X6$	$\gamma X6$	$\gamma X6$	$\gamma X6$	$\gamma X6$	2
8	$\beta X6$	$\beta X6$	$\beta X6$	$\beta X6$	$\beta X6$	$\beta X6$	2
9	$\gamma X4$	$\gamma X4$	$\gamma X4$	$\gamma X4$	$\gamma X4$		1

► Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

47

D. Harmonisation des états-civils (2/2)

- ▶ Création d'une table de passage entre IDJ et les IDJ-x

IDJ	IDJ- α	IDJ- β	IDJ- γ
1	$\alpha 1$		$\gamma 2$
2	$\alpha 2$	$\beta 3$	$\gamma 5$
3	$\alpha 3$	$\beta 4$	
4	$\alpha 4$		$\gamma 3$
5	$\alpha 5$	$\beta 5$	
6	$\alpha 6$	$\beta 2$	
7		$\beta 1$	$\gamma 6$
8		$\beta 6$	$\gamma 1$
9			$\gamma 4$

[Retour](#)

Annexe 4 : Table de passage anciennes-nouvelles régions

Numéro de l'ancienne région	Nom de l'ancienne région	Numéro de la nouvelle région	Nom de la nouvelle région
1	Guadeloupe	1	Guadeloupe
2	Martinique	2	Martinique
3	Guyane	3	Guyane
4	La Réunion	4	La Réunion
6	Mayotte	6	Mayotte
11	Ile-de-France	11	Ile-de-France
21	Champagne-Ardenne	44	Grand Est
22	Picardie	32	Hauts-de-France
23	Haute-Normandie	28	Normandie
24	Centre	24	Centre-Val de Loire
25	Basse-Normandie	28	Normandie
26	Bourgogne	27	Bourgogne-Franche-Comté
31	Nord-Pas-De-Calais	32	Hauts-de-France
41	Lorraine	44	Grand Est
42	Alsace	44	Grand Est
43	Franche-Comté	27	Bourgogne-Franche-Comté
52	Pays-de-la-Loire	52	Pays de la Loire
53	Bretagne	53	Bretagne
54	Poitou-Charente	75	Nouvelle-Aquitaine
72	Aquitaine	75	Nouvelle-Aquitaine
73	Midi-Pyrénées	76	Occitanie
74	Limousin	75	Nouvelle-Aquitaine
82	Rhône-Alpes	84	Auvergne-Rhône-Alpes
83	Auvergne	84	Auvergne-Rhône-Alpes
91	Languedoc-Roussillon	76	Occitanie
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse	94	Corse
99	Etranger	99	Etranger
100	COM	100	COM

Annexe 5 : Variables utilisées pour la correction de la non-réponse

Type de variable	Variable	Précisions et modalités
Indicatrices de présence dans les bases de données sources	Service civique	oui/non
	EPIDE	oui/non
	Emploi d'avenir	oui/non
	Pôle emploi	oui/non
	CUI	oui/non
	JDC	oui/non
	E2C	oui/non
	IAE	oui/non
	Mission locale	oui/non
	Apprentissage	oui/non
	Contrat de professionnalisation	oui/non
	Nombre de sources dans lesquelles l'individu est présent	Une unique source
		Deux sources
		Trois sources ou plus
Caractéristiques sociodémographiques	Nationalité	Étrangère
		Française
		Inconnue
	Année de naissance	[1980,1985[
		[1985,1990[
		[1990,1995[
		[1995,1998[
	Niveau de formation	Inconnu
		Niveau I-II
		Niveau III
Niveau IV		
Niveau V		
Niveau Vbis-VI		

Annexe 6 : Liste des marges utilisées pour le calage

Pour l'année 2010

Programme	Dispositif	Variables	Marges : nombre de mois dans l'année passés par ...
IAE	ACI (ateliers et chantiers d'insertion)	âge	... les mineurs en ACI
			... les 18-25 ans en ACI
			... les plus de 25 ans en ACI
		sexe	... les hommes en ACI
			... les femmes en ACI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ACI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ACI
			... les individus avec un niveau infra- baccalauréat en ACI
		EI (entreprise d'insertion)	âge
	... les plus de 25 ans en EI		
	sexe		
	sexe		... les hommes en EI
			... les femmes en EI
	niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en EI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en EI
... les individus avec un niveau infra- baccalauréat en EI			
ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)	âge		... les 25 et moins en ETTI
		... les plus de 25 ans en ETTI	
		sexe	... les hommes en ETTI
	... les femmes en ETTI		
	niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ETTI	
		... les individus avec un niveau baccalauréat en ETTI	

			... les individus avec un niveau infra- baccalauréat en ETTI
	AI (association intermédiaire)	âge	... les mineurs en AI
			... les 18-25 ans en AI
			... les plus de 25 ans en AI
		sexe	... les hommes en AI
			... les femmes en AI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en AI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en AI
			... les individus avec un niveau infra- baccalauréat ou non connu en AI
Contrat de professionnalisation (CP)			âge
	... les 18-25 ans en CP		
	... les plus de 25 ans en CP		
	sexe		... les hommes en CP
			... les femmes en CP
	niveau de diplôme		... les individus avec un niveau d'études supérieures en CP
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CP
			... les individus non diplômés ou avec un niveau non connu en CP
	Contrat unique d'insertion (CUI)		
... les 18-25 ans en CUI			
... les plus de 25 ans en CUI			
sexe		... les hommes en CUI	
		... les femmes en CUI	
niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en CUI	
		... les individus avec un niveau baccalauréat en CUI	

			... les individus avec un niveau infra- baccalauréat en en CUI
			... les individus avec un niveau non connu en CUI
Pôle emploi (FH)		âge	... les mineurs à Pôle emploi
			... les 18-25 ans à Pôle emploi
			... les plus de 25 ans à Pôle emploi
		sexe	... les hommes à Pôle emploi
			... les femmes à Pôle emploi
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau infra- baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau non connu à Pôle emploi
		Service civique	
... les 18-25 ans en Service civique			
... les plus de 25 ans en Service civique			
sexe	... les hommes en Service civique		
	... les femmes en Service civique		
niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en Service civique		
	... les individus avec un niveau baccalauréat en Service civique		

		... les individus avec un niveau infra- baccalauréat en Service civique
--	--	---

Pour l'année 2011

Programme	Dispositif	Variables	Marges : nombre de mois dans l'année passés par ...
IAE	ACI (ateliers et chantiers d'insertion)	âge	... les mineurs en ACI
			... les 18-25 ans en ACI
			... les plus de 25 ans en ACI
		sexe	... les hommes en ACI
			... les femmes en ACI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ACI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ACI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ACI
		EI (Entreprise d'insertion)	âge
	... les plus de 25 ans en EI		
	sexe		... les hommes en EI
			... les femmes en EI
	niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en EI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en EI
		... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en EI	
ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)	âge	... les 25 ans et moins en ETTI	
		... les plus de 25 ans en ETTI	
	sexe	... les hommes en ETTI	
		... les femmes en ETTI	
	niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ETTI	

			... les individus avec un niveau baccalauréat en ETTI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ETTI
	AI (association intermédiaire)	âge	... les mineurs en AI
			... les 18-25 ans en AI
			... les plus de 25 ans en AI
		sexe	... les hommes en AI
			... les femmes en AI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en AI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en AI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en AI
Contrat de professionnalisation (CP)			âge
	... les 18-25 ans en CP		
	... les plus de 25 ans en CP		
	sexe		... les hommes en CP
			... les femmes en CP
	niveau de diplôme		... les individus avec un niveau d'études supérieures en CP
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CP
			... les individus non diplômés ou avec un niveau non connu en CP
	Contrat unique d'insertion (CUI)		
... les 18-25 ans en CUI			
... les plus de 25 ans en CUI			
sexe		... les hommes en CUI	
		... les femmes en CUI	
niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en CUI	

			... les individus avec un niveau baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau non connu en CUI
Pôle emploi (FH)		âge	... les mineurs à Pôle emploi
			... les 18-25 ans à Pôle emploi
			... les plus de 25 ans à Pôle emploi
		sexe	... les hommes à Pôle emploi
			... les femmes à Pôle emploi
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau non connu à Pôle emploi
		Service civique	
... les 18-25 ans en Service civique			
... les plus de 25 ans en Service civique			
sexe	... les hommes en Service civique		
	... les femmes en Service civique		
niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en Service civique		

		... les individus avec un niveau baccalauréat en Service civique
		... les individus non diplômés en Service civique

Pour l'année 2012

Programme	Dispositif	Variables	Marges : nombre de mois dans l'année passés par ...
IAE	ACI (ateliers et chantiers d'insertion)	âge	... les mineurs en ACI
			... les 18-25 ans en ACI
			... les plus de 25 ans en ACI
		sexe	... les hommes en ACI
			... les femmes en ACI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ACI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ACI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ACI
		EI (Entreprise d'insertion)	âge
	... les 18-25 ans en EI		
	... les plus de 25 ans en EI		
	sexe		... les hommes en EI
			... les femmes en EI
	niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en EI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en EI
... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en EI			
ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)	âge		... les mineurs en ETTI
		... les 18-25 ans en ETTI	
		... les plus de 25 ans en ETTI	

		sexe	... les hommes en ETTI	
			... les femmes en ETTI	
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ETTI	
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ETTI	
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ETTI	
		AI (association intermédiaire)	âge	... les mineurs en AI
				... les 18-25 ans en AI
				... les plus de 25 ans en AI
			sexe	... les hommes en AI
... les femmes en AI				
niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en AI			
	... les individus avec un niveau baccalauréat en AI			
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en AI			
Contrat de professionnalisation (CP)		âge	... les mineurs en CP	
			... les 18-25 ans en CP	
			... les plus de 25 ans en CP	
		sexe	... les hommes en CP	
			... les femmes en CP	
		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CP	
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CP	
			... les individus non diplômés en CP	
			niveau non connu en CP	
		Contrat unique d'insertion (CUI)		âge
... les 18-25 ans en CUI				
... les plus de 25 ans en CUI				

		sexe	... les hommes en CUI
			... les femmes en CUI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CUI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau non connu en CUI
Pôle emploi (FH)		âge	... les mineurs à Pôle emploi
			... les 18-25 ans à Pôle emploi
			... les plus de 25 ans à Pôle emploi
		sexe	... les hommes à Pôle emploi
			... les femmes à Pôle emploi
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau non connu à Pôle emploi
		Service civique	
... les 18-25 ans en Service civique			
... les plus de 25 ans en Service civique			
sexe	... les hommes en Service civique		
	... les femmes en Service civique		
	... les femmes en Service civique		

		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en Service civique
			... les individus avec un niveau baccalauréat en Service civique
			... les individus non diplômés en Service civique
Mission locale	ANI (Accord national interprofessionnel jeunes)	âge	... les mineurs en ANI
			... les 18-25 ans en ANI
			... les plus de 25 ans en ANI
		sexe	... les hommes en ANI
			... les femmes en ANI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ANI
	... les individus avec un niveau baccalauréat en ANI		
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en ANI		
	CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)	âge	... les mineurs en CIVIS
... les 18-25 ans en CIVIS			
... les plus de 25 ans en CIVIS			
sexe		... les hommes en CIVIS	
		... les femmes en CIVIS	
niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en CIVIS	
	... les individus avec un niveau baccalauréat en CIVIS		
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en CIVIS		
Contrat d'apprentissage		âge	... les mineurs en contrat d'apprentissage
			... les 18-25 ans en contrat d'apprentissage

			... les plus de 25 ans en contrat d'apprentissage
		sexe	... les hommes en contrat d'apprentissage
			... les femmes en contrat d'apprentissage
		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en contrat d'apprentissage
			... les individus avec un niveau baccalauréat en contrat d'apprentissage
			non diplômé en contrat d'apprentissage
			diplôme non connu en contrat d'apprentissage
Emploi d'avenir		sexe	... les hommes en emploi d'avenir
			... les femmes en emploi d'avenir
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en emploi d'avenir
			... les individus avec un niveau baccalauréat en emploi d'avenir
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en emploi d'avenir

Pour l'année 2013

Programme	Dispositif	Variables	Marges : nombre de mois dans l'année passés par ...
IAE	ACI (ateliers et chantiers d'insertion)	âge	... les mineurs en ACI
			... les 18-25 ans en ACI
			... les plus de 25 ans en ACI

		sexe	... les hommes en ACI
			... les femmes en ACI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ACI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ACI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ACI
	EI (Entreprise d'insertion)	âge	... les 25 ans et moins en EI
			... les plus de 25 ans en EI
		sexe	... les hommes en EI
			... les femmes en EI
niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en EI	
		... les individus avec un niveau baccalauréat en EI	
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en EI		
ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)	âge	... les mineurs en ETTI	
		... les 18-25 ans en ETTI	
		... les plus de 25 ans en ETTI	
	sexe	... les hommes en ETTI	
		... les femmes en ETTI	
	niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ETTI	
		... les individus avec un niveau baccalauréat en ETTI	
		... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ETTI	
	AI (association intermédiaire)	âge	... les mineurs en AI
... les 18-25 ans en AI			
... les plus de 25 ans en AI			
sexe		... les hommes en AI	
		... les femmes en AI	

		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en AI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en AI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en AI
Contrat de professionnalisation (CP)		âge	... les mineurs en CP
			... les 18-25 ans en CP
			... les plus de 25 ans en CP
		sexe	... les hommes en CP
			... les femmes en CP
		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CP
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CP
			... les individus non diplômés en CP
			... les individus avec un niveau non connu en CP
Contrat unique d'insertion (CUI)		âge	... les mineurs en CUI
			... les 18-25 ans en CUI
			... les plus de 25 ans en CUI
		sexe	... les hommes en CUI
			... les femmes en CUI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CUI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau non connu en CUI
Pôle emploi (FH)		âge	... les mineurs à Pôle emploi
			... les 18-25 ans à Pôle emploi

			... les plus de 25 ans à Pôle emploi
		sexe	... les hommes à Pôle emploi
			... les femmes à Pôle emploi
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau non connu à Pôle emploi
Service civique		âge	... les mineurs en Service civique
			... les 18-25 ans en Service civique
			... les plus de 25 ans en Service civique
		sexe	... les hommes en Service civique
			... les femmes en Service civique
		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en Service civique
... les individus avec un niveau baccalauréat en Service civique			
non diplômé en Service civique			
Mission locale	ANI (Accord national interprofessionnel jeunes)	âge	... les mineurs en ANI
			... les 18-25 ans en ANI
			... les plus de 25 ans en ANI
		sexe	... les hommes en ANI
			... les femmes en ANI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau supérieur ou égal au baccalauréat en ANI

			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en ANI
	CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)	âge	... les mineurs en CIVIS
			... les 18-25 ans en CIVIS
			... les plus de 25 ans en CIVIS
		sexe	... les hommes en CIVIS
			... les femmes en CIVIS
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CIVIS
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CIVIS
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en CIVIS
Contrat d'apprentissage			âge
	... les 18-25 ans en contrat d'apprentissage		
	... les plus de 25 ans en contrat d'apprentissage		
	sexe		... les hommes en contrat d'apprentissage
			... les femmes en contrat d'apprentissage
	niveau de diplôme		... les individus avec un niveau d'études supérieures en contrat d'apprentissage
			... les individus avec un niveau baccalauréat en contrat d'apprentissage
			non diplômé en contrat d'apprentissage
			... les individus avec un niveau non connu en contrat d'apprentissage

Emploi d'avenir		âge	... les mineurs en emploi d'avenir		
			... les 18-25 ans en emploi d'avenir		
			... les plus de 25 ans en emploi d'avenir		
		sexe	... les hommes en emploi d'avenir		
			... les femmes en emploi d'avenir		
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en emploi d'avenir		
			... les individus avec un niveau baccalauréat en emploi d'avenir		
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en emploi d'avenir		
			... les individus avec un niveau non connu en emploi d'avenir		
		E2C (école de la deuxième chance)		âge	... les mineurs en E2C
					... les 18-25 ans en E2C
					... les plus de 25 ans en E2C
sexe	... les hommes en E2C				
	... les femmes en E2C				
niveau de formation	... les individus avec un niveau baccalauréat en E2C				
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en E2C				
	... les individus avec un niveau non connu en E2C				
Epide (établissement pour l'insertion dans l'emploi)				sexe	... les hommes en Epide
		... les femmes en Epide			
		niveau de formation	... les individus avec un niveau baccalauréat en Epide		
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en Epide		

			... les individus avec un niveau non connu en Epide
JDC (Journée Défense et Citoyenneté)		âge	... les mineurs en JDC
			... les majeurs en JDC
		sexe	... les hommes en JDC
			... les femmes en JDC

Pour l'année 2014

Programme	Dispositif	Vriables	Marges : nombre de mois dans l'année passés par ...
IAE	ACI (ateliers et chantiers d'insertion)	âge	... les mineurs en ACI
			... les 18-25 ans en ACI
			... les plus de 25 ans en ACI
		sexe	... les hommes en ACI
			... les femmes en ACI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ACI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ACI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en ACI
		EI (Entreprise d'insertion)	âge
	... les plus de 25 ans en EI		
	sexe		... les hommes en EI
			... les femmes en EI
	niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en EI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en EI
... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non en connu en EI			
		âge	25 ans ou moins en ETTI

	ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)		... les plus de 25 ans en ETTI
		sexe	... les hommes en ETTI
			... les femmes en ETTI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ETTI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ETTI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ETTI
	AI (association intermédiaire)	âge	... les mineurs en AI
			... les 18-25 ans en AI
			... les plus de 25 ans en AI
		sexe	... les hommes en AI
... les femmes en AI			
niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en AI	
	... les individus avec un niveau baccalauréat en AI		
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en AI		
Contrat de professionnalisation (CP)		âge	... les mineurs en CP
			... les 18-25 ans en CP
			... les plus de 25 ans en CP
		sexe	... les hommes en CP
			... les femmes en CP
		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CP
	... les individus avec un niveau baccalauréat en CP		
	... les individus non diplômés en CP		
	... les individus avec un niveau non connu en CP		
			âge

Contrat unique d'insertion (CUI)			... les 18-25 ans en CUI
			... les plus de 25 ans en CUI
		sexe	... les hommes en CUI
			... les femmes en CUI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CUI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en CUI
... les individus avec un niveau non connu en CUI			
Pôle emploi (FH)	âge	... les mineurs à Pôle emploi	
		... les 18-25 ans à Pôle emploi	
		... les plus de 25 ans à Pôle emploi	
	sexe	... les hommes à Pôle emploi	
		... les femmes à Pôle emploi	
	niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures à Pôle emploi	
		... les individus avec un niveau baccalauréat à Pôle emploi	
		... les individus avec un niveau infra-baccalauréat à Pôle emploi	
		... les individus avec un niveau non connu à Pôle emploi	
	Service civique	âge	... les mineurs en Service civique
			... les 18-25 ans en Service civique
			... les plus de 25 ans en Service civique
sexe		... les hommes en Service civique	
		... les femmes en Service civique	
niveau de diplôme		... les individus avec un niveau d'études supérieures en Service civique	

			... les individus avec un niveau baccalauréat en Service civique
			... les individus non diplômés en Service civique
Mission locale	ANI (Accord national interprofessionnel jeunes)	âge	... les mineurs en ANI
			... les 18-25 ans en ANI
			... les plus de 25 ans en ANI
		sexe	... les hommes en ANI
			... les femmes en ANI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ANI
	... les individus avec un niveau baccalauréat en ANI		
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en ANI		
	Garantie jeunes	âge	... les mineurs en Garantie jeunes
			... les 18-25 ans en Garantie jeunes
			... les plus de 25 ans en Garantie jeunes
		sexe	... les hommes en Garantie jeunes
... les femmes en Garantie jeunes			
niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en Garantie jeunes	
		... les individus avec un niveau baccalauréat en Garantie jeunes	
		... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en Garantie jeunes	
		... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en Garantie jeunes	
CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)	âge	... les mineurs en CIVIS	
		... les 18-25 ans en CIVIS	
		... les plus de 25 ans en CIVIS	
	sexe	... les hommes en CIVIS	
		... les femmes en CIVIS	

		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CIVIS
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CIVIS
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en CIVIS
Contrat d'apprentissage		âge	... les mineurs en contrat d'apprentissage
			... les 18-25 ans en contrat d'apprentissage
			... les plus de 25 ans en contrat d'apprentissage
		sexe	... les hommes en contrat d'apprentissage
			... les femmes en contrat d'apprentissage
		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en contrat d'apprentissage
			... les individus avec un niveau baccalauréat en contrat d'apprentissage
			non diplômé en contrat d'apprentissage
			diplôme non connu en contrat d'apprentissage
		Emploi d'avenir	
... les 18-25 ans en emploi d'avenir			
... les plus de 25 ans en emploi d'avenir			
sexe	... les hommes en emploi d'avenir		
	... les femmes en emploi d'avenir		
niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en emploi d'avenir		

			... les individus avec un niveau baccalauréat en emploi d'avenir		
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en emploi d'avenir		
			... les individus avec un niveau non connu en emploi d'avenir		
E2C (école de la deuxième chance)		âge	... les mineurs en E2C		
			... les 18-25 ans en E2C		
			... les plus de 25 ans en E2C		
		sexe	... les hommes en E2C		
			... les femmes en E2C		
		niveau de formation	... les individus avec un niveau baccalauréat en E2C		
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en E2C		
			... les individus avec un niveau non connu en E2C		
		Evide (établissement pour l'insertion dans l'emploi)		âge	... les 18-25 ans en Evide
... les plus de 25 ans en Evide					
sexe	... les hommes en Evide				
	... les femmes en Evide				
niveau de formation	... les individus avec un niveau baccalauréat en Evide				
	... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en Evide				
	... les individus avec un niveau non connu en Evide				
JDC (Journée Défense et Citoyenneté)				âge	... les mineurs en JDC
					... les 18-25 ans en JDC
		... les plus de 25 ans en JDC			
		sexe	... les hommes en JDC		
			... les femmes en JDC		

Pour l'année 2015

Programme	Dispositif	Variables	Marges : nombre de mois dans l'année passés par ...
IAE	ACI (ateliers et chantiers d'insertion)	âge	... les mineurs en ACI
			... les 18-25 ans en ACI
			... les plus de 25 ans en ACI
		sexe	... les hommes en ACI
			... les femmes en ACI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ACI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en ACI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ACI
			... les individus avec un niveau non connu en ACI
	EI (Entreprise d'insertion)	âge	... les 25 ans et moins en EI
			... les plus de 25 ans en EI
		sexe	... les hommes en EI
			... les femmes en EI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en EI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en EI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en EI
			... les individus avec un niveau non connu en EI
		ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)	âge
... les plus de 25 ans en ETTI			
sexe	... les hommes en ETTI		
	... les femmes en ETTI		
niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ETTI		

			... les individus avec un niveau baccalauréat en ETTI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en ETTI
			... les individus avec un niveau non connu en ETTI
	AI (association intermédiaire)	âge	... les mineurs en AI
			... les 18-25 ans en AI
			... les plus de 25 ans en AI
		sexe	... les hommes en AI
			... les femmes en AI
		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en AI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en AI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en AI
Contrat de professionnalisation (CP)			âge
	... les 18-25 ans en CP		
	... les plus de 25 ans en CP		
	sexe		... les hommes en CP
			... les femmes en CP
	niveau de diplôme		... les individus avec un niveau d'études supérieures en CP
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CP
			les individus non diplômés en CP
			... les individus avec un niveau non connu en CP
Contrat unique d'insertion (CUI)		âge	... les mineurs en CUI
			... les 18-25 ans en CUI
			... les plus de 25 ans en CUI
		sexe	... les hommes en CUI
			... les femmes en CUI
			... les femmes en CUI

		niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CUI
			... les individus avec un niveau baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en CUI
			... les individus avec un niveau non connu en CUI
Pôle emploi (FH)	âge		... les mineurs à Pôle emploi
			... les 18-25 ans à Pôle emploi
			... les plus de 25 ans à Pôle emploi
	sexe		... les hommes à Pôle emploi
			... les femmes à Pôle emploi
	niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau baccalauréat à Pôle emploi
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat à Pôle emploi
		... les individus avec un niveau non connu à Pôle emploi	
Service civique	âge		... les mineurs en Service civique
			... les 18-25 ans en Service civique
			... les plus de 25 ans en Service civique
	sexe		... les hommes en Service civique
			... les femmes en Service civique
	niveau de diplôme		... les individus avec un niveau d'études supérieures en Service civique
			... les individus avec un niveau baccalauréat en Service civique
			... les individus non diplômés en Service civique
Mission locale		âge	... les mineurs en ANI

ANI (Accord national interprofessionnel jeunes)		... les 18-25 ans en ANI
		... les plus de 25 ans en ANI
	sexe	... les hommes en ANI
		... les femmes en ANI
	niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en ANI
		... les individus avec un niveau baccalauréat en ANI
		... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en ANI
	Garantie jeunes	âge
... les 18-25 ans en Garantie jeunes		
... les plus de 25 ans en Garantie jeunes		
sexe		... les hommes en Garantie jeunes
		... les femmes en Garantie jeunes
niveau de formation		... les individus avec un niveau d'études supérieures en Garantie jeunes
		... les individus avec un niveau baccalauréat en Garantie jeunes
		... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en Garantie jeunes
CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)		âge
	... les 18-25 ans en CIVIS	
	... les plus de 25 ans en CIVIS	
	sexe	... les hommes en CIVIS
		... les femmes en CIVIS
	niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en CIVIS
		... les individus avec un niveau baccalauréat en CIVIS

			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat ou non connu en CIVIS
Contrat d'apprentissage		âge	... les mineurs en contrat d'apprentissage
			... les 18-25 ans en contrat d'apprentissage
			... les plus de 25 ans en contrat d'apprentissage
		sexe	... les hommes en contrat d'apprentissage
			... les femmes en contrat d'apprentissage
		niveau de diplôme	... les individus avec un niveau d'études supérieures en contrat d'apprentissage
			... les individus avec un niveau baccalauréat en contrat d'apprentissage
			... les individus non diplômés en contrat d'apprentissage
			... les individus avec un niveau non connu en contrat d'apprentissage
		Emploi d'avenir	
... les 18-25 ans en emploi d'avenir			
... les plus de 25 ans en emploi d'avenir			
sexe	... les hommes en emploi d'avenir		
	... les femmes en emploi d'avenir		
niveau de formation	... les individus avec un niveau d'études supérieures en emploi d'avenir		
	... les individus avec un niveau baccalauréat en emploi d'avenir		

			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en emploi d'avenir
			... les individus avec un niveau non connu en emploi d'avenir
E2C (école de la deuxième chance)		âge	... les mineurs en E2C
			... les 18-25 ans en E2C
			... les plus de 25 ans en E2C
		sexe	... les hommes en E2C
			... les femmes en E2C
		niveau de formation	... les individus avec un niveau baccalauréat en E2C
... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en E2C			
... les individus avec un niveau non connu en E2C			
Epide (établissement pour l'insertion dans l'emploi)		âge	... les 18-25 ans en Epide
			... les plus de 25 ans en Epide
		sexe	... les hommes en Epide
			... les femmes en Epide
		niveau de formation	... les individus avec un niveau baccalauréat en Epide
			... les individus avec un niveau infra-baccalauréat en Epide
... les individus avec un niveau non connu en Epide			
JDC (Journée Défense et Citoyenneté)		âge	... les mineurs en JDC
			... majeur en JDC
		sexe	... les hommes en JDC
			... les femmes en JDC

Bibliographie

Borel M., Quelle proximité entre le Service public de l'emploi et les jeunes en dispositifs d'insertion professionnelle ? Dares Analyses n° 15, 2022.

Borel M., Kacy M., REIST C., Trajam : un panel administratif repondéré pour prendre en compte l'absence de clef d'appariement, Publication JMS, 2022.

De Riccardis N., Traitements de la non-réponse et calages pour l'enquête santé et itinéraires professionnel 2010, Publication JMS, 2012.

Deroyon T., La correction de la non-réponse par repondération, Publication Insee, 2017.

Reist C., Quels liens les jeunes décrocheurs entretiennent-ils avec le service public de l'emploi ? Dares Analyses, à paraître.

Sautory O., Les méthodes de calage, Publication Insee, 2018.

Le panel Trajectoires des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail (Trajam) 2010-2015

Présentation et conseils d'utilisation

Dictionnaire des variables Trajam

Table des matières

Introduction.....	2
I. Table PROGRAMME.....	5
cat_sociopro_debut	5
cat_sociopro_maj.....	6
cd_ancienne_region_e.....	7
coef_pct_travail.....	7
condition_emploi	8
contrat_travail.....	8
dispositif	9
dt_debut.....	10
dt_fin_prevue.....	10
dt_fin_reelle	11
duree_paie_debut.....	11
duree_paie_mean	11
id_trajam	12
missing_duree_paie_mean	12
missing_nb_heures_mean	12
missing_salaire_brut_mean	12
missing_salaire_net_mean.....	12
missing_taille_ent_mean	13
nb_heures_debut.....	13
nb_heures_mean	13
nom_structure.....	14
programme.....	14
renouv	14
salaire_brut_debut.....	15
salaire_brut_mean	15
salaire_net_debut	16
salaire_net_mean.....	16
sect_A38.....	17
secteur.....	18
siret.....	18
structure	18

taille_ent_debut.....	20
taille_ent_mean	20
Tableau des variables renseignées dans la table programme en fonction des programmes.....	20
II. Table TRAJECTOIRE.....	21
accompagnement_pe.....	21
categorie_chomage.....	22
emploi_dads	22
Ensemble des variables indicatrices de présence en dispositif.....	23
Ensemble des variables indicatrices de présence en programme	24
Ensemble des variables indiquant un nombre d’heures travaillées	24
Ensemble de variables indiquant un nombre de contacts avec une mission locale.....	25
id_trajam	25
month	25
year.....	26
Tableau des variables renseignées dans la table trajectoire en fonction des programmes	26
III. Table COMPLEMENT	27
date.....	27
id_trajam	28
modalite	28
table_origine	30
variable	30
Tableau des variables présentes dans la table COMPLEMENT en fonction des programmes.....	30
IV. Table POIDS	31
Ensemble des variables de poids annuels	31
id_trajam	31
poids_nn_rep	32
V. Glossaire	32

Introduction

La base *Trajectoires des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail* (Trajam) est un panel constitué à partir de différentes sources administratives sur les dispositifs d’insertion et d’accompagnement des jeunes (issues des systèmes d’information de gestion de ces dispositifs¹) et

¹ SAGA pour la Journée de défense et citoyenneté, JADE pour les Epide, SIOUC – CASIMIR – C2 pour les E2C, ELISA pour le service civique, le FHS pour l’inscription et le suivi par Pôle emploi, IMILO pour le suivi par les missions

sur l'emploi (panel « tous salariés » de l'Insee²) qui permet d'étudier les trajectoires des jeunes de 16 à 35 ans. Elle permet de répondre à des questions inédites sur l'accompagnement, notamment sur les parcours-types entre dispositifs d'insertion, ou bien sur l'insertion professionnelle après le suivi d'un dispositif donné. Des taux d'insertion dans l'emploi peuvent notamment être mesurés de manière harmonisée. Enfin, le panel Trajam peut permettre d'évaluer des politiques d'emploi et d'insertion des jeunes, par exemple l'efficacité de certains dispositifs ou parcours-type d'accompagnement.

En termes de dispositifs, Trajam couvre :

- L'accompagnement et les dispositifs des principaux organismes du service public de l'emploi (SPE) pour les jeunes (missions locales et Pôle emploi) ;
- Les contrats aidés (Contrat unique d'insertion (CUI), Emploi d'avenir (EAV), Insertion par l'activité économique (IAE)) ;
- L'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) ;
- D'autres programmes d'accompagnement et d'insertion à destination des jeunes : Service civique (SC), Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) et Écoles de la deuxième chance (E2C) ;
- La Journée défense et citoyenneté (JDC) qui permet de repérer les situations de décrochage ou d'illettrisme.

Il couvre également l'emploi salarié, à partir du panel « tous salariés »³.

Pour permettre l'appariement avec le panel « tous salariés », seuls les individus relevant de l'échantillon du panel « tous salariés », c'est-à-dire ceux nés certains jours de l'année (16 jours les années impaires et 43 jours les années paires), sont conservés. Par ailleurs, pour cette même raison, seuls les individus pour lesquels un NIR a pu être associé sont conservés. De ce fait, les données doivent être pondérées (voir table POIDS).

Le champ du panel est constitué des jeunes de 16 à 35 ans passés par au moins un de ces dispositifs (hors panel « tous salariés » sur la période du panel⁴). Le panel couvre l'ensemble des dispositifs sur la période 2013-2015. L'emploi salarié est couvert sur la période 2010-2017.

Figure 1 : Champ du panel selon les programmes



: Champ exhaustif de Trajam

locales, NOE-CUI pour les contrats uniques d'insertion, NOE-EAV pour les emplois d'avenir, NOE-IAE pour l'insertion par l'activité économique, ARI@NE pour l'apprentissage, EXTRAPRO pour le contrat de professionnalisation.

² <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1047>

³ Dans les bases, l'emploi salarié est considéré comme un dispositif.

⁴ La période varie selon les dispositifs ; elle est au plus de 2010-2015.

2010

2010-2015 : contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), insertion par l'activité économique (IAE), service civique, Pôle emploi

2012

2012-2015 : contrat d'apprentissage, emploi d'avenir, mission locale

2013

2013-2015 : journée défense et citoyenneté (JDC), établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), écoles de la deuxième chance (E2C)

2010

2010-2017 : données d'emploi issues du panel « tous salariés »

Pour une présentation plus détaillée du panel, se référer au document « Le panel Trajam (Trajectoires des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail) 2010-2015 : présentation et conseils d'utilisation ».

Les données mises à disposition du panel Trajam sont constituées de quatre tables⁵ :

- La table PROGRAMME⁶ regroupe les informations spécifiques relatives à chaque situation dans laquelle se trouvent les individus (période en dispositif ou en emploi) ;
- La table TRAJECTOIRE est le cœur du panel Trajam. Elle comporte les mêmes informations de présence dans les dispositifs que la table PROGRAMME mais sous un format « panel », avec une ligne par mois. Elle permet ainsi d'identifier mois par mois dans quel dispositif se trouve chaque individu, *via* un jeu de variables indicatrices, et quelle est sa situation au regard de l'emploi. Elle regroupe également des informations mensuelles complémentaires pour un certain nombre de dispositifs (nombre d'heures travaillées, catégorie d'inscription à Pôle emploi, etc.) ;
- La table COMPLEMENT comprend des informations sur les caractéristiques des jeunes (sexe, niveau de diplôme ou de formation, etc.) à différentes dates, pour chaque passage en dispositif et lorsqu'elles sont disponibles ;
- La table POIDS contient les poids longitudinaux et les poids annuels de chaque individu.

Tableau : Présentation des différentes tables de Trajam

Table	Identifiant unique de l'observation	Contenu
PROGRAMME	Identifiant du jeune*programme*dispositif*date de début et date de fin	Informations sur chaque dispositif suivi par les individus de Trajam
TRAJECTOIRE	Identifiant du jeune*année*mois	Informations mensuelles de présence dans les différents dispositifs, caractéristiques associées

⁵ La table ETAT_CIVIL, qui fournit les clefs d'appariement entre les différentes bases et comporte des informations identifiantes, n'est pas mise à disposition.

⁶ Les programmes sont des regroupements de dispositifs dont les données proviennent du même système d'information.

COMPLEMENT	Identifiant du jeune*variable socio-démographique*date*source de l'information	Caractéristiques des jeunes de Trajam à une date donnée
POIDS	Identifiant du jeune	Poids longitudinal et poids annuels des individus

Les variables de ces tables sont présentées dans ce dictionnaire.

Mises en garde :

- Des données peuvent porter sur les périodes en dehors des bornes indiquées dans la figure 1, il est cependant préférable de ne pas les exploiter car elles ne sont pas exhaustives sur ces périodes.
- Les données du panel « tous salariés » concernent aussi bien l'emploi salarié aidé que l'emploi non aidé. L'information sur l'emploi salarié aidé est donc doublement présente dans Trajam : dans les bases dédiées aux dispositifs correspondants, ainsi que dans les données d'emploi. Après analyse, l'identification des contrats aidés grâce à la variable renseignant le type de contrat dans les données d'emploi ne s'avère pas très bonne. Les conseils d'utilisation des données d'emploi de Trajam pour mesurer l'insertion professionnelle sont donc les suivants :
 - o Pour l'étude de l'insertion dans l'emploi salarié dans son ensemble (aidé et non aidé), il est conseillé par simplicité de n'utiliser que les données du panel « tous salariés ».
 - o Par contre, pour l'étude de l'insertion dans l'emploi salarié non aidé, il est conseillé de croiser d'abord les données d'emploi issues du panel « tous salariés » avec les données de chaque dispositif d'emploi aidé (contrats aidés et alternance), afin d'isoler correctement l'emploi aidé.

I. Table PROGRAMME

La table PROGRAMME renseigne l'ensemble des périodes passées en dispositif et en emploi salarié. Une observation (i.e. une ligne) correspond à une période passée en dispositif ou en emploi pour un jeune donné. Cette observation reprend le numéro d'identification du jeune, les dates de début et de fin de période en dispositif ou en emploi, le type de programme et de dispositif, la structure d'accueil, les caractéristiques de cette structure, etc. Toutes ces variables sont présentées dans cette partie.

Certaines variables de cette table ne sont renseignées que pour les observations relatives à certains dispositifs. Un tableau reprenant la liste des variables renseignées dans la table en fonction des dispositifs est disponible à la fin de cette section.

cat sociopro debut

Descriptif : Catégorie socio-professionnelle de l'emploi occupé par le jeune durant la première année calendaire⁷ de sa période d'emploi.

Type : caractère

Format SAS : \$2.

Modalités :

Modalités	Signification
10	Agriculteurs exploitants

⁷ La première année calendaire correspond à l'année civile comprenant la date d'entrée dans le dispositif.

21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales et assimilés
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
84	Elèves, étudiants

Note : Cette variable est construite à partir de la variable « CS2 » panel « Tous Salariés ».

cat_sociopro_maj

Descriptif : Catégorie socio-professionnelle majoritaire parmi celles correspondant à l'emploi, ou aux différents emplois, occupé(s) par le jeune durant sa période d'emploi.

Type : caractère.

Format SAS : \$2.

Modalités : Identiques à celles de la variable « cat_sociopro_debut ».

Notes :

- Cette variable peut être comparée à la variable « cat_sociopro_debut » afin de constater s'il y a eu une évolution dans le type d'emploi occupé par le jeune entre celui qu'il occupait en début de période d'emploi et celui qu'il a occupé majoritairement sur cette période d'emploi.
- Cette variable est construite à partir de la variable CS2 panel « Tous Salariés ».

cd ancienne region e

Descriptif : code Insee des anciennes régions de France (avant le 1^{er} Janvier 2016) dans lesquelles étaient implantés les établissements mettant en œuvre le dispositif d'insertion professionnelle, ou l'établissement employant le jeune.

Type : numérique.

Format SAS : 8.

Modalités :

Modalités	Nom ancienne région
1	Guadeloupe
2	Martinique
3	Guyane
4	La Réunion
6	Mayotte
11	Île-de-France
21	Champagne-Ardenne
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas-de-Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse
99	Etranger
100	Collectivités d'Outre-Mer (Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

Note : Il existe une table de passage entre les codes/noms des anciennes régions et ceux des nouvelles. Elle est mise à disposition des utilisateurs.

coef_pct_travail

Descriptif : pourcentage de jours couverts par un contrat de travail sur la période d'emploi du jeune, i.e. la probabilité d'être en emploi un jour donné sur cette période.

Type : numérique.

Format SAS :

Modalités : Valeur décimale comprise entre 0 et 1

Note : Si la variable *coef_pct_jour* vaut 1, alors le jeune a été en emploi sans discontinuité sur la période d'emploi.

condition_emploi

Descriptif : Condition d'emploi, qualification du poste selon le taux d'activité.

Type : caractère

Format SAS : \$28.

Modalités :

Modalités	Signification
C	Contrat de travail à temps complet
D	Contrat de travail à domicile
P	Contrat de travail à temps partiel

Note : Cette variable est construite à partir de la variable *CE* du panel « Tous Salariés ».

contrat_travail

Descriptif : Type de contrat de travail.

Type : caractère

Format SAS : \$28.

Modalités :

Modalités	Signification
01	Contrat à durée indéterminée (CDI)
02	Contrat à durée déterminée (CDD)
03	Contrat de travail temporaire (mission effectuée par un intérimaire)
04	Contrat d'apprentissage au sein d'une entreprise artisanale ou de 10 salariés au plus
05	Contrat d'apprentissage au sein d'une entreprise non artisanale de plus de 10 salariés
06*	Contrat emploi jeunes
07*	Contrat emploi solidarité
08*	Assistant d'éducation (IRCANTEC)
20	Élus (dénommé mandat électif avant 2013)
21*	Arrêté de nomination (médecin) (IRCANTEC)
25*	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
26*	Contrat d'avenir
27	Contrat de travail à durée déterminée à objet défini (CDD de mission)
28	Contrat à durée déterminée (CDD) pour les seniors
29**	Convention de stage

* : Modalités disparaissant avec le millésime du panel « tous salariés » 2013 (06, 07, 25 et 26 sont regroupées dans la modalité 93 - contrats aidés).

** : Modalités créées à partir du millésime du panel « tous salariés » 2015.

90	Sans contrat de travail (notamment convention de stage, convention volontaire associatif, contrat de tuteur de cessionnaire d'entreprise, contrat d'appui à la création d'entreprise, bénéficiaire d'une rémunération versée par un tiers, engagement de service civique, volontariat de service civique)
92***	Assistant(e) maternel(le) et familial(e)
93***	Contrat aidé (Contrat Emploi Consolidé, Contrat d'Avenir Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, contrat initiative emploi, contrat d'accès à l'emploi, contrat d'insertion par l'activité, contrat de professionnalisation, contrat d'accompagnement dans l'emploi)
95***	Travail occasionnel (saisonnier, occasionnel)
96***	Travail à l'acte (vacataire, intermittent, travailleur à domicile)

Note : Cette variable est tirée de la variable *CONTRAT_TRAVAIL* du panel « Tous Salariés ». Ce panel étant le produit d'appariement de différentes sources administratives, les modalités de la variable *contrat_travail* peuvent être de nature différente. Par exemple, les modalités 08, 20, 21 et 92 ne renvoient pas à un type de contrat, mais à une profession.

dispositif

Descriptif : sous-catégorie de certains programmes d'insertion professionnelle.

Type : caractère.

Format SAS : \$25.

Modalités, précisées dans la colonne Dispositif :

Programme	Dispositif	Signification
apprentissage	DIPLOME PREPARE NIV I ⁸	Diplôme préparé de niveau I
	DIPLOME PREPARE NIV II	Diplôme préparé de niveau II
	DIPLOME PREPARE NIV III	Diplôme préparé de niveau III
	DIPLOME PREPARE NIV IV	Diplôme préparé de niveau IV
	DIPLOME PREPARE NIV V	Diplôme préparé de niveau V
professionnalisation	DIPLOME PREPARE NIV I	Diplôme préparé de niveau I
	DIPLOME PREPARE NIV II	Diplôme préparé de niveau II
	DIPLOME PREPARE NIV III	Diplôme préparé de niveau III
	DIPLOME PREPARE NIV IV	Diplôme préparé de niveau IV
	DIPLOME PREPARE NIV V	Diplôme préparé de niveau V
cui	CIE	Contrat initiative emploi (à destination du secteur marchand)
	CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (à destination du secteur non marchand)
iae	aci	Ateliers et chantiers d'insertion
	ai	Associations intermédiaires
	ei	Entreprise d'insertion
	etti	Entreprise de travail temporaire d'insertion
mission locale	ANI	ANI (Accord National Interprofessionnel) jeunes

*** : Modalités créées à partir du millésime du panel « tous salariés » 2013.

⁸ Niveau I : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur, doctorat, habilitation à diriger des recherches ; Niveau II : Licence, licence professionnelle, BUT, maîtrise, master 1 ; Niveau III : DEUG, BTS, DUT, DEUST ; Niveau IV : Baccalauréat ; Niveau V : CAP, BEP.

	Accompagnement en mission locale	Période où le jeune est en lien avec la mission locale ⁹ , sans nécessairement être engagé au sein d'un dispositif
	Civis	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
	Garantie jeunes	Garantie jeunes
	PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
	Autre dispositif (mission locale)	Autre dispositif de Mission Locale
pole emploi	inscription pole emploi	Période où le jeune est inscrit à Pôle Emploi
	AJJ	Accompagnement Intensif des Jeunes
	formation pole emploi	Période où un jeune indemnisé par pôle emploi est en formation

Note : l'E2C, l'Epide, les emplois d'avenir, la JDC, le service civique et l'emploi salarié n'étant pas déclinés en dispositifs, ils sont hors champ de cette variable.

dt_debut

Descriptif : date d'entrée de l'individu au sein du dispositif (ou du programme s'il n'est pas décliné en plusieurs dispositifs).

Type : numérique.

Format SAS : DDMMYY10.

Modalités : exemple : 29/08/2011

Note : Pour les programmes n'étant pas déclinés en dispositifs, il s'agit de la date d'entrée dans le programme.

dt_fin_prevue

Descriptif : date de sortie prévue de l'individu du dispositif (ou du programme s'il n'est pas décliné en plusieurs dispositifs). Pour l'emploi, elle correspond à la durée du contrat, et n'est pas renseignée pour les contrats en CDI.

Type : numérique

Format SAS : DDMMYY10.

Modalités : exemple : 05/01/2015

Note : un nombre non négligeable de valeurs est manquant pour cette variable. Cela est dû au fait que, dans certains systèmes d'information propres à chaque dispositif, s'il n'y a pas rupture de contrat, une seule des deux variables est renseignée parmi la date de fin réelle et celle prévue. S'il y a rupture de contrat, les deux variables sont généralement renseignées.

⁹ Un jeune est considéré en lien avec une mission locale s'il a eu au cours du mois ou des cinq derniers mois un contact significatif avec sa mission locale : entretien individuel, atelier, information collective, visite, email, téléphone ou entretien partenaire.

Note : Pour les programmes n'étant pas déclinés en dispositifs, il s'agit de la date de fin prévue du programme.

dt fin reelle

Descriptif : date de fin réelle corrigée, elle correspond à la date de sortie effective du dispositif (ou du programme s'il n'est pas décliné en plusieurs dispositifs).

Type : numérique.

Format SAS : DDMMYY10.

Modalités : exemple : 25/11/2013

Note : Elle est construite à partir de la date de fin prévue et de la date de fin réelle renseignées dans le système d'information source. Elle peut néanmoins être différente de ces deux dates, puisque, dans les cas où différentes périodes dans un même dispositif se chevauchent, une correction de ce chevauchement est effectuée.

De plus, lorsque le dispositif n'était pas encore fini au moment de l'extraction des données, et qu'aucune date de fin (ni prévue ni réelle) n'est renseignée, une date de fin a été créée. Le mode de création de cette date pour chaque base est renseigné dans le document technique.

Note : Pour les programmes n'étant pas déclinés en dispositifs, il s'agit de la date de fin réelle du programme.

duree paie debut

Descriptif : Durée de paie en jours sur la première année calendaire de la période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : Valeur comprise entre 0 et 360.

Notes :

- Elle est exprimée en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours.
- Cette variable est construite à partir de la variable *DP_c* du panel « Tous Salariés ».

duree paie mean

Descriptif : Durée de paie annuelle moyenne en jours sur l'ensemble de la période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : Valeur comprise entre 0 et 360.

Notes :

- Elle est exprimée en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours.
- Cette variable est construite à partir de la variable *DP_c* du panel « Tous Salariés ».

id_trajam

Descriptif : numéro d'identification de l'individu.

Type : caractère.

Format SAS : \$17.

Modalités : TRAJAM_XXXXXXX

Note : Ce numéro est propre au panel TRAJAM et permet de relier les différentes tables entre elles.

missing_duree_paie_mean

Descriptif : proportion d'informations manquantes parmi celles ayant servi au calcul de la variable « *duree_paie_mean* » pour l'individu concerné. Si la valeur est supérieure à 0, cela signifie qu'il a manqué l'information de la durée de paie sur certaines sous-périodes de la période en emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : Valeur décimale comprise entre 0 et 1.

missing_nb_heures_mean

Descriptif : proportion d'informations manquantes parmi celles ayant servi au calcul de la variable « *nb_heures_mean* » pour l'individu concerné. Si la valeur est supérieure à 0, cela signifie qu'il a manqué l'information du nombre d'heures sur certaines sous-périodes de la période en emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : Valeur décimale comprise entre 0 et 1.

missing_salaire_brut_mean

Descriptif : proportion d'informations manquantes parmi celles ayant servi au calcul de la variable « *salaire_brut_mean* » pour l'individu concerné. Si la valeur est supérieure à 0, cela signifie qu'il a manqué l'information du salaire brut sur certaines sous-périodes de la période en emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : Valeur décimale comprise entre 0 et 1.

missing_salaire_net_mean

Descriptif : proportion d'informations manquantes parmi celles ayant servi au calcul de la variable « *salaire_net_mean* » pour l'individu concerné. Si la valeur est supérieure à 0, cela signifie qu'il a manqué l'information du salaire net sur certaines sous-périodes de la période en emploi.

Type : numérique

Format SAS : BEST12.

Modalités : Valeur décimale comprise entre 0 et 1.

missing taille ent mean

Descriptif : proportion d'informations manquantes parmi celles ayant servies au calcul de la variable « *taille_ent_mean* » pour l'individu concerné. Si la valeur est supérieure à 0, cela signifie qu'il a manqué l'information de la taille de l'entreprise sur certaines sous-périodes de la période en emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : Valeur décimale comprise entre 0 et 1.

nb heures debut

Descriptif : moyenne journalière du nombre d'heures travaillées par l'individu sur la première année calendaire de sa période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 6,5

Notes :

Moyenne obtenue en divisant le nombre d'heures annuelles de la 1^{ère} année de la période d'emploi par la durée d'emploi de cette même année (exprimée en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours qui est la base utilisée dans le panel).

Ce nombre d'heures travaillées journalier permet une comparaison entre individus sur la question du temps de travail, quelle que soit leur durée d'emploi en nombre de jours.

Le nombre d'heures annuel de la première année peut être calculé en multipliant cette variable par la variable « *duree_paie_debut* ». Le nombre d'heures annuelles prend également en compte la durée d'emploi dans l'année. S'il permet moins de classer les individus les uns par rapport aux autres, il permet d'avoir une meilleure vision du temps de travail de l'individu sur l'année.

Cette variable est construite à partir de la variable *NBHEUR* du panel « Tous Salariés ».

nb heures mean

Descriptif : moyenne journalière du nombre d'heures travaillées par l'individu sur l'ensemble de sa période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 6,5

Notes :

Cette variable n'est différente de la variable *nb_heures_debut* que si la période d'emploi de l'individu a eu lieu sur plus d'une année calendaire.

Ce nombre d'heures journalier permet une comparaison entre individus sur la question du temps de travail, quelle que soit leur durée d'emploi en nombre de jours.

Cette moyenne est pondérée par le nombre de jours travaillés par année (exprimé en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours). Ainsi, si un jeune est en contrat du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2014, et que son nombre d'heures travaillées est 1 200 en 2013 et 2 800 en 2014, la variable « nb_heures_mean » vaudra $\frac{1200+2800}{270+360} = 6,35$.

Le nombre d'heures annuel moyen peut être calculé en multipliant cette variable par la variable « duree_paie_mean ». Ce temps de travail prend également en compte la durée moyenne d'emploi. S'il permet moins de classer les individus les uns par rapport aux autres, cela permet d'avoir une meilleure vision du nombre d'heures travaillées par l'individu sur l'année.

Cette variable est construite à partir de la variable *NBHEUR* du panel « Tous Salariés ».

nom_structure

Descriptif : type de structure mettant en œuvre le dispositif d'insertion.

Type : caractère.

Format SAS : \$50.

Modalités : Voir infra le [tableau de modalités des variables *nom_structure* et *structure*](#).

programme

Descriptif : programme d'insertion professionnelle ou emploi salarié.

Type : caractère.

Format SAS : \$25.

Modalités :

Type	Modalités	Signification
Accompagnement du service public de l'emploi (SPE)	mission locale	Mission Locale
	pole emploi	Pôle Emploi
Alternance	apprentissage	Contrat d'apprentissage
	professionnalisation	Contrat de professionnalisation
Contrat aidé	cui	Contrat unique d'insertion
	eav	Emploi d'avenir
	iae	Insertion par l'activité économique
Programme spécifique jeune	E2C	Ecole de la deuxième chance
	EPIDE	Etablissement pour l'insertion dans l'emploi
	service_civique	Service civique
Emploi salarié	emploi (DADS)	Emploi salarié
Autre	jdc	Journée Défense et Citoyenneté

renouv

Descriptif : variable indicatrice indiquant si la période en dispositif d'insertion est un renouvellement de dispositif.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités :

Modalités	Signification
0	le programme n'est pas un renouvellement
1	le programme est un renouvellement

Note : Une période est considérée comme un renouvellement si elle commence le lendemain d'une précédente période dans le même programme (variable *programme*) ou dispositif (voir détails dans le document d'études associé) et dans la même structure (variable *structure*).

salaire brut debut

Descriptif : moyenne du salaire journalier brut fiscal de l'individu sur la première année calendaire de sa période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 69,56

Notes : Moyenne obtenue en divisant le salaire brut fiscal de la 1^{ère} année calendaire de la période d'emploi par la durée d'emploi de cette même année (exprimée en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours qui est la base utilisée dans le panel).

Ce salaire brut journalier permet une comparaison entre individus sur la question du salaire, quelle que soit leur durée d'emploi.

Le salaire brut annuel de la première année peut être calculé en multipliant cette variable par la variable « *duree_paie_debut* ». Le salaire brut annuel prend également en compte la durée d'emploi dans l'année. S'il permet moins de classer les individus les uns par rapport aux autres, ce salaire permet d'avoir une meilleure vision des revenus de l'individu sur l'année.

Cette variable est construite à partir de la variable *SB* du panel « Tous Salariés ».

salaire brut mean

Descriptif : moyenne du salaire journalier brut fiscal de l'individu au cours de sa période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 58,68

Notes : Cette variable n'est différente de la variable *salaire_brut_debut* que si la période d'emploi de l'individu a eu lieu sur plus d'une année calendaire.

Ce salaire brut journalier permet une comparaison entre individus du salaire, quelle que soit leur durée d'emploi.

Cette moyenne est pondérée par le nombre de jours travaillés par année (exprimé en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours). Ainsi, si un jeune est en contrat du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014, et que son salaire brut annuel est de 5 000 € en 2013 et 15 000€ en 2014, la variable « *salaire_brut_mean* » vaudra $\frac{5000+15000}{90+360} = 44,44$.

Le salaire brut annuel moyen peut être calculé en multipliant cette variable par la variable « *duree_paie_mean* ». Ce salaire prend également en compte la durée moyenne d'emploi. S'il permet

moins de classer les individus les uns par rapport aux autres, ce salaire permet d'avoir une meilleure vision des revenus annuels de l'individu.

Cette variable est construite à partir de la variable *SB* du panel « Tous Salariés ».

salaire_net_debut

Descriptif : moyenne du salaire journalier net fiscal de l'individu sur la première année calendaire de sa période d'emploi.

Type : numérique

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 69,56

Notes : Moyenne obtenue en divisant le salaire net fiscal de la 1^{ère} année de la période d'emploi par la durée d'emploi de cette même année (exprimée en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours qui est la base utilisée dans le panel).

Ce salaire net journalier permet une comparaison entre individus sur la question du salaire, quelle que soit leur durée d'emploi.

Le salaire net annuel de la première année peut être calculé en multipliant cette variable par la variable « *duree_paie_debut* ». Le salaire net annuel prend également en compte la durée d'emploi dans l'année. S'il permet moins de classer les individus les uns par rapport aux autres, ce salaire permet d'avoir une meilleure vision des revenus de l'individu sur l'année.

Cette variable est construite à partir de la variable *SN* du panel « Tous Salariés ».

salaire_net_mean

Descriptif : moyenne du salaire journalier net fiscal de l'individu au cours de sa période d'emploi.

Type : numérique

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 58,68

Notes : Cette variable n'est différente de la variable *salaire_net_debut* que si la période d'emploi de l'individu a eu lieu sur plus d'une année calendaire.

Ce salaire net journalier permet une comparaison entre individus du salaire, quelle que soit leur durée d'emploi.

Cette moyenne est pondérée par le nombre de jours travaillés par année (exprimé en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours). Ainsi, si un jeune est en contrat du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014, et que son salaire net est de 5 000€ en 2013 et 15 000€ en 2014, la variable « *salaire_net_mean* » vaudra $\frac{5000+15000}{90+360} = 44,44$.

Le salaire net annuel moyen peut être calculé en multipliant cette variable par la variable « *duree_paie_mean* ». Ce salaire prend également en compte la durée moyenne d'emploi. S'il permet moins de classer les individus les uns par rapport aux autres, ce salaire permet d'avoir une meilleure vision des revenus annuels de l'individu.

Cette variable est construite à partir de la variable *SN* du panel « Tous Salariés ».

sect A38

Descriptif : Code APE (activité principale exercée) de l'employeur du jeune (au niveau d'agrégation à 38 postes – A38).

Type : caractère

Format SAS : \$2.

Modalités :

Modalités	Signification
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BZ	Industries extractives
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure
CC	Travail du bois, industries du papier et imprimerie
CD	Cokéfaction et raffinage
CE	Industrie chimique
CF	Industrie pharmaceutique
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
CJ	Fabrication d'équipements électriques
CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CL	Fabrication de matériels de transport
CM	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
EZ	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JA	Edition, audiovisuel et diffusion
JB	Télécommunications
JC	Activités informatiques et services d'information
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques
MB	Recherche-développement scientifique
MC	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
NZ	Activités de services administratifs et de soutien
OZ	Administration publique
PZ	Enseignement
QA	Activités pour la santé humaine
QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives

SZ	Autres activités de services
TZ	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
UZ	Activités extra-territoriales

Note : Cette variable est construite à partir de la variable A38 du panel « Tous Salariés ».

secteur

Descriptif : Secteur d'emploi.

Type : caractère

Format SAS : \$5.

Modalités :

Modalités	Signification
ADMIN	Autres organismes publics administratifs
ETAT	Fonction publique d'Etat
FPH	Fonction publique hospitalière
FPT	Fonction publique territoriale
PE	Particuliers employeurs
PRIV	Employeurs privés

Note : Cette variable est construite à partir de la variable SECT du panel « Tous Salariés ».

siret

Descriptif : numéro SIRET (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire) de l'établissement accueillant le jeune titulaire d'un contrat de travail, de service civique ou de formation.

Type : numérique

Format SAS : \$14.

Modalités : Chaîne de caractère composée de 14 chiffres

Note : Le n° SIREN est unique à chaque entreprise. Cette entreprise peut avoir plusieurs établissements qui sont chacun identifiés par un n° SIRET (9 chiffres du n° SIREN de l'entreprise + 5 chiffres du numéro interne de classement - NIC).

Pour un jeune donné, un changement de numéro SIRET (sans modification des 9 premiers chiffres), d'une période en dispositif à une autre, permet d'observer sa mobilité au sein de différents établissements d'une même entreprise.

Les observations provenant du panel « tous salariés » ne contiennent que les 13 premiers chiffres du n° SIRET. Néanmoins, ces 13 chiffres sont suffisants pour permettre la comparaison entre différentes observations. Ainsi, deux n° SIRET dont les 13 premiers chiffres sont identiques pourront être considérés comme faisant référence au même établissement.

structure

Descriptif : identifiant de l'établissement mettant en œuvre le dispositif d'insertion professionnelle ou identifiant de l'employeur, ou a minima localisation géographique de l'établissement.

Type : caractère.

Format SAS : \$50.

Modalités des variables *nom_structure* et *structure* :

Programme	Modalités de la variable <i>nom_structure</i>	Signification	Modalités de la variable <i>structure</i>
apprentissage	entreprise	Employeur du contrat d'apprentissage	N° SIREN de l'employeur
professionnalisation	entreprise	Employeur du contrat de professionnalisation	N° SIREN de l'employeur
E2C	Ecole E2C	Ecole de la deuxième chance	Libellé de commune/Ville/Département de l'E2C. Exemple : Amiens
emploi (DADS)	entreprise	Employeur du jeune	N° SIREN de l'employeur
EPIDE	centre EPIDE	Centre à portée territoriale de l'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi	Libellé de commune/Ville/Département de l'Epide. Exemple : Cambrai
eav	entreprise	Employeur du emploi d'avenir	N° SIREN de l'employeur
cui	entreprise	Employeur du contrat unique d'insertion	N° SIREN de l'employeur
iae	entreprise	Employeur du IAE	N° SIREN de l'employeur
mission locale	mission locale	Mission locale accompagnant le jeune	Code de la structure (les 2 (respectivement 3 pour les DOM) premiers chiffres correspondent au département)
pole emploi	agence pole emploi (ale)	Agence Pôle emploi d'inscription	Numéro de l'agence
	entreprise	Structure formant via le dispositif de formation de Pôle emploi	N° SIREN de la structure
service_civique	organisme accueil sc	Organisme d'accueil en service civique	N° d'agrément de la structure où est réalisé le service civique

Note : Là où la variable « *nom_structure* » indique le type d'établissement mettant en œuvre le dispositif d'insertion (ex : école E2C, centre EPIDE), la variable « *structure* » permet d'identifier de quel établissement il s'agit (ex : « Amiens » pour désigner l'E2C d'Amiens).

Le numéro SIREN n'étant pas correctement renseigné pour certaines structures du programme SC (Service Civique), l'identifiant retenu pour la variable *structure* est le numéro d'agrément de l'entreprise et non le numéro SIREN.

taille_ent_debut

Descriptif : nombre de salariés de l'entreprise employant le jeune pendant la première année calendaire de sa période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 598

Note : Cette variable est construite à partir de la variable *NBSA* du panel « Tous Salariés ».

taille_ent_mean

Descriptif : moyenne du nombre de salariés de l'entreprise employant le jeune au cours de sa période d'emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 118

Notes :

Cette variable n'est différente de la variable *taille_ent_debut* que si la période d'emploi de l'individu a eu lieu sur plus d'une année calendaire. Elle est calculée comme la moyenne du nombre de salariés dans l'entreprise sur l'ensemble des années calendaires sur lesquelles le contrat court. Cette moyenne est pondérée par le nombre de jours travaillés par année (exprimé en jours sur une base annuelle fictive de 360 jours). Ainsi, si un jeune est en contrat du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014, et que l'entreprise compte 60 salariés en 2013 et 90 salariés en 2014, la variable « *taille_ent_mean* » vaudra

$$\left(\frac{180}{360} * 60 + \frac{360}{360} * 90\right) * \frac{360}{180+360} = 80.$$

Cette variable est construite à partir de la variable *NBSA* du panel « Tous Salariés ».

Tableau des variables renseignées dans la table programme en fonction des programmes

Variable/ Programme	CA	CP	CUI	EAV	E2C	EPIDE	IAE	JDC	ML	PE	SC	Emploi (DADS)
cat_sociopro_debut												×
cat_sociopro_maj												×
cd_ancienne_region_e	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
coef_pct_travail												×
condition_emploi												×
contrat_travail												×
dispositif	×	×	×				×		×	×		
dt_debut	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
dt_fin_prevue	×	×	×	×	×	×	×		×	×	×	×
dt_fin_reelle	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×

duree_paie_debut													X
duree_paie_mean													X
id_trajam	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
missing_nb_heures_mean													X
missing_salaire_brut_mean													X
missing_salaire_net_mean													X
missing_taille_ent_mean													X
nb_heures_debut													X
nb_heures_mean													X
nom_structure	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
programme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
renouv	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
salaire_brut_debut													X
salaire_brut_mean													X
salaire_net_debut													X
salaire_net_mean													X
sect_A38													X
secteur													X
siret	X	X	X	X			X			X	X	X	X
structure	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
taille_ent_debut													X
taille_ent_mean													X

II. Table TRAJECTOIRE

La table TRAJECTOIRE se présente sous forme d'un panel mensuel renseignant la situation du jeune mois par mois. Elle permet d'observer par quel(s) dispositif(s) l'individu est passé chaque mois, et renseigne sur certaines informations relatives au mois passé en dispositif telles que le nombre d'heures travaillées, la catégorie d'inscription à Pôle emploi ou d'accompagnement par exemple.

Certaines variables de cette table ne sont renseignées que pour les observations relatives à certains dispositifs. Un tableau reprenant la liste des variables renseignées dans la table en fonction des dispositifs est disponible à la fin de cette section.

Note : Pour que les utilisateurs puissent faire la différence entre une information manquante ou une absence d'un dispositif un mois donné, les valeurs nulles ont été remplacées par des valeurs manquantes pour les périodes non couvertes exhaustivement par le panel.

accompagnement_pe

Descriptif : type d'accompagnement par Pôle emploi.

Type : caractère.

Format SAS : \$10.

Modalités :

Modalités	Signification
ANCIEN	Modalités d'accompagnement antérieures à 2013, où les modalités d'accompagnement suivi, renforcé et guidé ont été mises en place.
GLO	Accompagnement global : à destination des personnes rencontrant des freins socio-économiques à leur recherche d'emploi. Le principe est d'offrir un double accompagnement réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du conseil départemental. Cette modalité d'accompagnement a été mise en place en 2014.
GUI	Accompagnement guidé : pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche, par des échanges physiques, téléphoniques ou par e-mail. Cette modalité d'accompagnement a été mise en place en 2013.
REN	Accompagnement renforcé : à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont impérativement besoin d'entretiens physiques réguliers avec leur conseiller. Cette modalité d'accompagnement a été mise en place en 2013.
SUI	Accompagnement suivi : à destination des demandeurs d'emploi les plus autonomes et proches du marché du travail. Dans cette situation, les contacts sont essentiellement dématérialisés. Cette modalité d'accompagnement a été mise en place en 2014.
SANS OBJET	Modalité imputée aux individus ne bénéficiant pas d'un accompagnement régulier par Pôle emploi, mais inscrits à Pôle emploi.

categorie chomage

Descriptif : catégorie de demandeur d'emploi à laquelle le jeune appartient.

Type : caractère.

Format SAS : \$1.

Modalités :

Modalités	Signification
A	Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier).
B	Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
C	Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
D	Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.).
E	Personne pourvue d'un emploi, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

emploi dads

Descriptif : probabilité que l'individu soit en emploi le mois donné

Type : numérique, comprise entre 0 et 1.

Format SAS : BEST12.

Note : Cette variable est construite à partir du panel « tous salariés » et couvre donc le champ de l'ancien panel DADS ainsi que les agents de l'Etat. Par souci de simplicité, elle a été nommée « emploi DADS ». Contrairement aux autres variables de la table TRAJECTOIRE, la variable correspondant à l'emploi DADS n'est pas une variable binaire mais une variable continue entre 0 et 1. Il est en effet impossible de savoir avec certitude si un individu a été en emploi ou non à une date t mais il est possible de savoir grâce au panel « tous salariés » quel pourcentage du temps entre sa date de début et sa date de fin l'individu a été en emploi. Cela peut être vu comme la probabilité qu'un individu soit en emploi à une date donnée. Ainsi, si en avril 2012 la variable prend la valeur 0,3, cela signifie que l'individu a 30 % de chance d'être en emploi ce mois-ci. Si un mois donné, l'individu occupe 2 emplois, la probabilité sélectionnée dans la variable emploi DADS est la valeur la plus élevée.

Ensemble des variables indicatrices de présence en dispositif

Descriptif : variable indicatrice valant 1 si l'individu était en dispositif au moins un jour dans le mois d'intérêt, 0 sinon.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Programme	Nom de la variable indicatrice	Signification
apprentissage	dip_prepa_nivI_app	Diplôme préparé de niveau I
	dip_prepa_nivII_app	Diplôme préparé de niveau II
	dip_prepa_nivIII_app	Diplôme préparé de niveau III
	dip_prepa_nivIV_app	Diplôme préparé de niveau IV
	dip_prepa_nivV_app	Diplôme préparé de niveau V
professionnalisation	dip_prepa_nivI_cpro	Diplôme préparé de niveau I
	dip_prepa_nivII_cpro	Diplôme préparé de niveau II
	dip_prepa_nivIII_cpro	Diplôme préparé de niveau III
	dip_prepa_nivIV_cpro	Diplôme préparé de niveau IV
	dip_prepa_nivV_cpro	Diplôme préparé de niveau V
cui	cae	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (à destination du secteur non marchand)
	cie	Contrat initiative emploi (à destination du secteur marchand)
iae	aci	Ateliers et chantiers d'insertion
	ai	Association intermédiaire
	ei	Entreprise d'insertion
	etti	Entreprise de travail temporaire d'insertion
mission locale	acc_mission_locale	
	imilo_ani	ANI (Accord National Interprofessionnel) jeunes

	imilo_civis	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
	imilo_gj	Garantie jeunes
	imilo_pacea	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
	imilo_autre_disp	Autre dispositif de Mission Locale
pole emploi	inscription_pole_emploi	Inscription à Pôle Emploi
	aij	Accompagnement Intensif des Jeunes
	formation_pole_emploi	Période où un jeune indemnisé par pôle emploi est en formation

Note : l'état au regard de l'emploi salarié est renseigné par la variable emploi_dads. Pour les programmes non déclinés en dispositifs, se référer aux indicatrices de présence en programme.

Ensemble des variables indicatrices de présence en programme

Descriptif : variable indicatrice valant 1 si l'individu était en programme au moins un jour dans le mois d'intérêt, 0 sinon.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités :

Programme	Nom de la variable indicatrice
Contrat d'apprentissage	apprentissage
Contrat de professionnalisation	professionnalisation
Contrat unique d'insertion	cui
Ecole de la deuxième chance	e2c
Emploi d'avenir	eav
Etablissement pour l'insertion dans l'emploi	epide
Insertion par l'activité économique	iae
Journée de citoyenneté et de défense	jdc
Mission Locale	imilo
Pôle Emploi	fh
Service Civique	service_civique

Note : l'état au regard de l'emploi salarié est renseigné par la variable emploi_dads.

Ensemble des variables indiquant un nombre d'heures travaillées

Descriptif : nombre d'heures de travail que le jeune a effectuées au cours du mois d'intérêt, soit par l'intermédiaire d'une association intermédiaire (AI), d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), ou de Pôle emploi.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités :

Programme ou dispositif	Nom de la variable indiquant le nombre d'heures travaillées
Association intermédiaire (AI)	nb_heure_ai
Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	nb_heure_etti
Pôle Emploi	nbheur

Note : Pour l'emploi, l'information du nombre d'heures travaillées n'est pas disponible mensuellement. Elle est en revanche disponible pour chaque période d'emploi dans la table PROGRAMME, avec les variables nb_heures_debut et nb_heures_mean.

Ensemble de variables indiquant un nombre de contacts avec une mission locale

Descriptif : nombre de contacts entre le jeune et la mission locale au cours du mois d'intérêt.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités :

Nom de la variable	Signification
nb_contacts_numeriques	Nombre de contacts dématérialisés entre le jeune et la mission locale ¹⁰
nb_contacts_physiques	Nombre de contacts physiques entre le jeune et la mission locale
nb_contacts	Nombre total de contacts entre le jeune et la mission locale (somme des 2 variables précédentes)

id_trajam

Descriptif : numéro d'identification de l'individu.

Type : caractère.

Format SAS : \$17.

Modalités : TRAJAM_XXXXXXX

Note : Ce numéro est propre au panel TRAJAM et permet de relier les différentes tables entre elles.

month

Descriptif : mois d'observation.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : Entre 1 et 12

Note : Si la variable *month* vaut 3, le mois d'observation est celui de mars de l'année indiquée par la variable *year*.

¹⁰ Y compris les entretiens partenaires entre le conseiller du jeune et un référent au sein de la structure dans laquelle le jeune effectue son stage par exemple.

year

Descriptif : année d'observation.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 2013

Tableau des variables renseignées dans la table trajectoire en fonction des programmes

Variable/ Programme	CA	CP	CUI	EAV	E2C	EPIDE	IAE	JDC	ML	PE	SC	Emploi (DADS)
acc_mission_locale									×			
accompagnement_pe										×		
aci							×					
ai							×					
aij										×		
apprentissage	×											
cae			×									
categorie_chomage										×		
cie			×									
cui			×									
dip_prepa_nivI_app	×											
dip_prepa_nivII_app	×											
dip_prepa_nivIII_app	×											
dip_prepa_nivIV_app	×											
dip_prepa_nivV_app	×											
dip_prepa_nivI_cpro		×										
dip_prepa_nivII_cpro		×										
dip_prepa_nivIII_cpro		×										
dip_prepa_nivIV_cpro		×										
dip_prepa_nivV_cpro		×										
e2c					×							
eav				×								
ei							×					
etti							×					
emploi_dads												×
Epide						×						

formation_pole_emploi											X		
iae							X						
id_trajam	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
imilo										X			
imilo_ani										X			
imilo_autre_disp										X			
imilo_civis										X			
imilo_gj										X			
imilo_pacea										X			
inscription_pole_emploi											X		
jdc									X				
fh											X		
month	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
nb_contacts										X			
nb_contacts_numeriques										X			
nb_contacts_physiques										X			
nb_heure_ai							X						
nb_heure_etti							X						
nbheur											X		
professionnalisation		X											
service_civique												X	
year	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

III. Table COMPLEMENT

La table COMPLEMENT fournit des informations sociodémographiques sur les jeunes du panel (sexe, lieu de naissance, etc.). Les informations sont historicisées, c'est-à-dire que la date relative à chaque information est renseignée, ce qui permet de retenir l'information la plus récente avant une date d'intérêt lors de la réalisation d'une étude.

Un tableau reprenant la liste des informations sociodémographiques présentes par dispositif est disponible [ici](#).

date

Descriptif : date à laquelle les informations de la ligne ont été renseignées.

Type : numérique.

Format SAS : DDMMYY10.

Modalités : Ex : 07/04/2014

Note : Les variables SEXE et MOIS DE NAISSANCE ne sont pas historicisées, n'étant conventionnellement pas susceptibles d'évoluer dans le temps. Ces informations n'ont ainsi pas de date renseignée.

id_trajam

Descriptif : numéro d'identification de l'individu.

Type : caractère.

Format SAS : \$17.

Modalités : TRAJAM_XXXXXXX

Note : Ce numéro est propre au panel TRAJAM et permet de relier les différentes tables entre elles.

modalite

Descriptif : modalité prise par la variable spécifiée à la colonne « variable ».

Type : caractère

Format SAS : \$25.

Modalités :

Variable	Modalité	Signification
CODE REGION D'HABITATION (ANCIENNE REGION)	Ex : 11	Code Insee des régions d'habitation des jeunes de la table (anciennes régions : avant redécoupage du 1^{er} Janvier 2016)
DECROCHEUR	N	Jeune ayant terminé sa formation dans l'enseignement secondaire avec succès ou étant encore scolarisé
	O	Jeune n'étant pas scolarisé, ni en emploi, et n'ayant pas de diplôme supérieur au brevet des collèges le jour de réalisation de sa JDC
DIPLOME ¹¹	ND	Non diplômé
	V	Niveau de diplôme équivalent au CAP et BEP
	IV	Niveau de diplôme équivalent au baccalauréat
	III	Niveau de diplôme équivalent au DEUG, BTS, DUT, DEUST
	II	Niveau de diplôme équivalent à la licence, licence professionnelle, BUT, maîtrise, master 1
HANDICAP ¹²	I	Niveau de diplôme équivalent au Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur, doctorat, HDR
	N	Jeune non porteur de handicap
	O	Jeune en situation de handicap

¹¹ Il s'agit de l'ancienne nomenclature, celle antérieure au Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles. La nouvelle nomenclature classe les formations du niveau 3 (CAP, BEP) au niveau 8 (doctorat). [Quelle est la nomenclature des diplômes par niveau ? | service-public.fr](#)

¹² Sont généralement considérés comme étant en situation de handicap les jeunes bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

MOIS NAISSANCE	Ex : 199210	Année de naissance suivie du numéro indiquant le mois de naissance (199210 si l'individu est né en octobre 1992).
NATIONALITE	ETRANGERE HORS UE	Jeune de nationalité autre que française ou européenne
	FRANCAISE	Jeune de nationalité française
	UE	Jeune de nationalité européenne (au sens de pays membre de l'Union Européenne) ¹³
NIVEAU FORMATION ¹⁴	VI	Sortie du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).
	V bis	Sortie de 3e générale, de 4e et 3e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale
	V	Sortie de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale
	IV	Sortie des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III
	III	Sortie avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)
	I-II	Sortie avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école
NIVEAU LECTURE	ILLETTRISME	Jeune en situation d'illettrisme
	FAIBLE	Jeune ayant un niveau de lecture faible
	CORRECT	Jeune ayant <i>a minima</i> un niveau de lecture correct
PAYS NAISSANCE	FRANCE	Jeune né en France
	ETRANGER	Jeune né à l'étranger
QPV	N	Jeune résidant hors Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
	O	Jeune résidant en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
RSA	N	Jeune non bénéficiaire du revenu de solidarité active
	O	Jeune bénéficiaire du revenu de solidarité active
RSA MAJORE	N	Jeune non bénéficiaire du revenu de solidarité active majoré
	O	Jeune bénéficiaire du revenu de solidarité active majoré
SEXE	M	Masculin
	F	Féminin

¹³ Le Royaume-Uni étant membre de l'Union Européenne sur la période concernée par le panel, les jeunes de nationalité britanniques sont considérés comme étant de nationalité européenne.

¹⁴ [les niveaux de formation - État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14 \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

ZRR	N	Jeune résidant hors zone de revitalisation rurale
	O	Jeune résidant en zone de revitalisation rurale
ZUS	N	Jeune résidant hors zone urbaine sensible
	O	Jeune résidant en zone urbaine sensible

table origine

Descriptif : table d'où provient l'information de la ligne concernée.

Type : caractère

Format SAS : \$10.

Modalités : Ex : « ETAT CIVIL »

variable

Descriptif : type d'information recueillie.

Type : caractère.

Format SAS : \$50.

Modalités : Ex : « PAYS NAISSANCE », voir tableau page 26.

Note : Conventionnellement, dans les bases de données en panel, chaque variable est représentée par une colonne. En revanche dans cette table complément, les variables sont indiquées dans la colonne « variable », et les modalités que prennent ces variables sont indiquées à la colonne « modalité ».

Tableau des variables présentes dans la table COMPLEMENT en fonction des programmes

Variable/ Programme	CA	CP	CUI	EAV	E2C	EPIDE	IAE	JDC	ML	PE	SC	DADS
CODE REGION D'HABITATION (ANCIENNE REGION)	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X
DECROCHEUR								X				
DIPLOME ¹⁵	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	
HANDICAP ¹⁶	X	X	X	X	X		X		X		X	
MOIS NAISSANCE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
NATIONALITE	X		X	X		X	X	X	X	X	X	
NIVEAU FORMATION ¹⁷			X	X	X	X	X		X	X	X	
NIVEAU LECTURE								X				

¹⁵ Il s'agit de l'ancienne nomenclature, celle antérieure au Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles. La nouvelle nomenclature classe les formations du niveau 3 (CAP, BEP) au niveau 8 (doctorat). [Quelle est la nomenclature des diplômes par niveau ? | service-public.fr](https://www.service-public.fr)

¹⁶ Sont généralement considérés comme étant en situation de handicap les jeunes bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

¹⁷ [les niveaux de formation - État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14 \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

PAYS NAISSANCE	X		X	X	X		X		X		X	
QPV									X			
RSA			X	X			X		X	X	X	
RSA MAJORE			X	X			X		X			
SEXE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
ZRR									X			
ZUS							X		X	X		

IV. Table POIDS

Ensemble des variables de poids annuels

Descriptif : poids annuels de l'individu, à utiliser pour les études centrées sur un passage en dispositif une année donnée.

Type : numérique.

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 40.69

Note :

Variables	Signification
poids_2010	Poids à utiliser pour les études sur les jeunes passés dans un dispositif en 2010
poids_2011	Poids à utiliser pour les études sur les jeunes passés dans un dispositif en 2011
poids_2012	Poids à utiliser pour les études sur les jeunes passés dans un dispositif en 2012
poids_2013	Poids à utiliser pour les études sur les jeunes passés dans un dispositif en 2013
poids_2014	Poids à utiliser pour les études sur les jeunes passés dans un dispositif en 2014
poids_2015	Poids à utiliser pour les études sur les jeunes passés dans un dispositif en 2015

Pour disposer d'un poids annuel une année donnée, un individu doit nécessairement être passé par au moins un dispositif couvert exhaustivement cette même année.

Ainsi, tous les individus présents dans Trajam ne disposent pas de l'ensemble des 6 poids annuels correspondant aux 6 années que couvre le panel. Pour une petite part d'entre eux (représentant moins de 1 % des individus présents dans Trajam), aucun poids annuel n'est disponible. Ces individus ne pourront ainsi pas contribuer à des études portant sur le champ des jeunes passés par un dispositif une année donnée, mais ont tout de même un poids longitudinal (renseigné à la variable *poids_nn_rep* et correspondant au poids corrigé de la non-NIRisation), et pourront alors bien contribuer aux études portant sur des trajectoires observées sur l'ensemble de la période, sans restriction du champ sur une année donnée.

id trajam

Descriptif : numéro d'identification de l'individu.

Type : caractère.

Format SAS : \$17.

Modalités : TRAJAM_XXXXXX

Note : Ce numéro est propre au panel TRAJAM et permet de relier les différentes tables entre elles.

poids nn rep

Descriptif : poids longitudinal, à utiliser pour les études de trajectoires sur plusieurs années.

Type : numérique

Format SAS : BEST12.

Modalités : exemple : 40.69

V. Glossaire

CA : contrat d'apprentissage

CP : contrat de professionnalisation

CUI : contrat unique d'insertion

DADS : déclarations annuelles des données sociales ; ces données sont intégrées au panel « tous salariés » dont le nom est parfois simplifié en « panel DADS », bien qu'il inclut également des données sur les agents de l'Etat

EAV : emploi d'avenir

E2C : école de la deuxième chance

EPIDE : établissement pour l'insertion dans l'emploi

FH : fichier historique des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

IAE : insertion par l'activité économique

JDC : journée de défense et de citoyenneté

ML : mission locale

PE : pôle emploi

SC : service civique